



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/99  
19 avril 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 85 de la liste préliminaire\*

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES  
PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE  
L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES  
DES TERRITOIRES OCCUPÉS

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 19 août et le 31 décembre 1995, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 5, 6, et 7 de la résolution 50/29 A de l'Assemblée du 6 décembre 1995.

---

\* A/51/50.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI . . . . .		4
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 7	5
II. RENSEIGNEMENTS REÇUS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL . . . . .	8 - 425	6
A. Situation générale . . . . .	8 - 162	6
1. Évolution générale et déclarations officielles . . . . .	8 - 88	6
2. Incidents liés à l'occupation . . . . .	89 - 162	19
a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens . . . . .	89	20
b) Liste d'autres Palestiniens tués du fait de l'occupation . . . . .	89	21
c) Autres incidents . . . . .	90 - 162	22
B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable . . . . .	163 - 197	35
1. Population palestinienne . . . . .	163 - 179	35
2. Israéliens . . . . .	180 - 197	37
C. Traitement des civils . . . . .	198 - 348	41
1. Évolution générale . . . . .	198 - 273	41
a) Harcèlement et mauvais traitements . . . . .	198 - 214	41
b) Châtiments collectifs . . . . .	215 - 258	44
i) Maisons ou pièces démolies, murées ou mises sous scellés . . . . .	215 - 224	44
ii) Imposition du couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs . . . . .	225 - 257	46
iii) Autres formes de châtements collectifs . . . . .	258	49

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
c) Expulsions . . . . .	259	49
d) Situation économique et sociale . . . . .	260 - 272	49
e) Autres faits nouveaux . . . . .	273	52
2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales . . . . .	274 - 314	52
a) Liberté de circulation . . . . .	274 - 292	52
b) Liberté de l'enseignement . . . . .	293 - 296	56
c) Liberté de religion . . . . .	297 - 304	57
d) Liberté d'expression . . . . .	305 - 314	58
3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile . . . . .	315 - 348	59
D. Traitement des détenus . . . . .	349 - 372	65
a) Mesures concernant la libération des détenus . . . . .	349 - 356	65
b) Autres informations concernant les détenus . . . . .	357 - 372	66
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies . . . . .	373 - 415	69
F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé . . . . .	416 - 425	77

LETTRE D'ENVOI

Le 29 février 1996

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 50/29 A de l'Assemblée générale, du 6 décembre 1995, un rapport périodique actualisant les informations contenues dans son vingt-septième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 18 août 1995 (A/50/463). Le présent document a été établi aux fins de porter à votre attention, et à celle de l'Assemblée générale, les dernières informations sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le présent rapport périodique porte sur la période allant du 19 août au 31 décembre 1995. Il se fonde sur des informations écrites rassemblées de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et résumés pertinents et les a présentés dans le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial chargé  
d'enquêter sur les pratiques  
israéliennes affectant les droits de  
l'homme du peuple palestinien et des  
autres Arabes des territoires occupés

(Signé) Herman Leonard de SILVA

Son Excellence  
Monsieur Boutros Boutros-Ghali  
Secrétaire général de l'Organisation  
des Nations Unies  
New York

/...

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/29 A, du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale :

"5. Prie le Comité spécial, en attendant qu'il soit entièrement mis fin à l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues conformément à son règlement pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme des peuples des territoires occupés, et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. Prie également le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé;

7. Prie en outre le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967."

2. Le Comité spécial a poursuivi ses travaux suivant le règlement intérieur contenu dans son premier rapport au Secrétaire général et a tenu sa première série de réunions les 28 et 29 février 1996 à Genève. Assistaient donc à la première série de réunions M. Herman Leonard de Silva (Sri Lanka), qui assumait les fonctions de président, M. Ibra Deguène Ka (Sénégal), et Dato' Abdul Majid Mohamed (Malaisie).

3. Le Comité spécial a décidé de maintenir son système de suivi des informations sur les territoires occupés et, conformément au paragraphe 7 de la résolution 50/29 A, d'accorder une attention particulière à celles relatives au traitement des prisonniers. Il a étudié les informations parues dans la presse israélienne et dans les journaux de langue arabe publiés dans les territoires occupés, concernant les faits nouveaux survenus dans ces territoires entre le 19 août et le 31 décembre 1995. Il a également pu disposer d'autres éléments d'information touchant son mandat.

4. Le Comité spécial a également pris des décisions sur l'organisation de ses travaux pour l'année. Il a convenu de s'adresser aux Gouvernements égyptien, jordanien et syrien pour leur demander leur coopération dans l'exécution de son mandat. Il a également convenu de contacter l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, il a décidé de tenir, à sa prochaine série de réunions, des auditions dans la région afin de consigner les informations ou les éléments de preuve pertinents.

5. Le 29 février 1996, le Comité spécial a adressé une lettre au Secrétaire général, lui demandant de participer à un effort visant à assurer la coopération du Gouvernement israélien. Le Comité s'est aussi adressé directement au Gouvernement israélien.

6. Le Comité a examiné le présent rapport, qu'il a adopté le 29 février 1996.

7. Les noms géographiques et la terminologie employés dans le présent rapport sont ceux utilisés par les sources originales et n'impliquent aucune expression d'opinion quelle qu'elle soit de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

## II. RENSEIGNEMENTS REÇUS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

### A. Situation générale

#### 1. Évolution générale et déclarations officielles

8. Le 20 août, le Cabinet a approuvé le transfert aux Palestiniens de huit secteurs sous contrôle de l'autorité civile : commerce et industrie, agriculture, administration locale, carburants et essence, services postaux, travail, assurance et statistiques. Ce transfert de compétences faisait suite à celui de cinq autres secteurs (éducation, santé, fiscalité, tourisme et protection sociale) réalisé l'année précédente. Les négociations étaient apparemment en cours concernant 26 autres domaines de la vie civile. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 août)

9. Le 23 août, il a été signalé qu'au cours des derniers mois écoulés, le nombre d'actions de protestation menées par les Palestiniens à Jérusalem avait augmenté. Cette augmentation était particulièrement sensible dans le cas des campagnes d'information et des manifestations concernant la confiscation de terres appartenant à des Palestiniens et la démolition de maisons palestiniennes. (Ha'aretz, 23 août)

10. Le 23 août, la Commission gouvernementale israélienne chargée d'examiner les questions relatives à Jérusalem a décidé d'interdire toute activité politique à la Maison de l'Orient à Jérusalem. (The Jerusalem Times, 25 août)

11. Le 24 août, il a été signalé que le Service général de sécurité (GSS) avait démasqué la cellule du Hamas responsable des attentats à la bombe contre des autobus à Ramat Gan, en juillet, et à Jérusalem, le 21 août. Au moins 30 membres du Hamas, habitant pour la plupart la Samarie, mais aussi Hébron et Jérusalem, ont été appréhendés au cours de l'opération, considérée par le Service général de sécurité comme un coup sérieux porté à l'infrastructure opérationnelle du Hamas. La cellule en question prévoyait, semble-t-il, de commettre deux nouveaux attentats dans un proche avenir (un attentat à la voiture piégée et l'enlèvement de soldats). Une voiture piégée prête à exploser a également été découverte durant l'opération. Par ailleurs, le chef du Service a révélé qu'une importante chasse à l'homme était en cours dans la région de Jéricho pour retrouver un autre activiste. Il a indiqué que les méthodes

d'interrogatoire spéciales utilisées par le Service lui ont permis d'obtenir les informations qui ont conduit au démantèlement de la cellule. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 août)

12. Le 24 août, la Commission ministérielle chargée de surveiller le Service général de sécurité a prolongé jusqu'au mois d'octobre la permission spéciale accordée aux agents du Service de recourir à des "mesures spéciales" durant les interrogatoires. Cette permission comprend l'autorisation d'exercer des pressions physiques sur les suspects et en particulier de les secouer avec vigueur et de les priver de sommeil pendant des périodes prolongées. Parallèlement, le Comité public contre la torture en Israël a reproché au Ministre de la police, Moshe Shahal, d'avoir proposé de modifier la loi en vue d'assurer l'impunité contre des poursuites judiciaires aux agents du Service général de sécurité s'ils venaient à provoquer des lésions physiques ou des traumatismes mentaux irréversibles chez un suspect, voire sa mort. (Jerusalem Post, 25 août)

13. Le 24 août, des sources militaires ont signalé qu'au cours des derniers mois écoulés, le nombre de charges explosives déposées sur les routes empruntées par les véhicules militaires israéliens dans la bande de Gaza avait augmenté. Les mêmes sources ont par ailleurs indiqué que les contrôles minutieux aux postes frontière de la bande de Gaza, la baisse du nombre de véhicules autorisés à entrer en Israël et le fait que ces véhicules soient escortés par l'armée ont rendu plus difficile la contrebande d'armes à feu et de substances explosives en provenance et à destination de la bande de Gaza. Une baisse du nombre d'entrées clandestines en Israël a également été enregistrée et la plupart des contrevenants ont été capturés. (Ha'aretz, 24 août)

14. Le 25 août, il a été signalé que le Chef de l'état-major, le général de corps d'armée Amnon Shahak, avait donné un ordre contredisant un projet antérieur qui prévoyait le transfert, durant la période intérimaire du processus de paix, de deux grands camps d'entraînement pour recrues situés entre Naplouse et Djénine. Conformément à la nouvelle décision, les deux camps, spécialisés dans l'entraînement de parachutistes et des "golani", resteraient en place bien que n'étant pas situés à proximité de foyers de population juive. Un officier supérieur des FDI a précisé que, selon le plan de redéploiement de l'armée appelé "Arc-en-ciel B", d'autres bases militaires resteraient en place sur la Rive occidentale pendant la période intérimaire. (Ha'aretz, 25 août)

15. Le 28 août, le Ministère de la police a adressé des lettres de mise en garde au Centre palestinien de recensement et de statistique, à la Société palestinienne de radiodiffusion et au Conseil palestinien de la santé, les informant que la police fermerait leurs bureaux s'ils ne les fermaient pas eux-mêmes dans un délai de 96 heures. Les lettres expliquaient que cette mesure était due au fait que les organismes en question violaient la loi d'application de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, qui interdisait à l'Autorité palestinienne de mener des activités à Jérusalem. En outre, des sources proches du Ministère de la police ont annoncé que plusieurs autres institutions palestiniennes risquaient d'être fermées pour les mêmes raisons. Pour leur part, les responsables palestiniens ont prévenu que la

fermeture de ces bureaux torpillerait le processus de paix et soulèverait l'agitation dans la ville. (Ha'aretz, 21 août; Jerusalem Post, 21, 28 et 29 août; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er septembre)

16. Le 31 août, il a été signalé que l'Autorité palestinienne avait promis, conformément aux exigences du Gouvernement israélien, de mettre fin aux activités menées à Jérusalem-Est par le Bureau palestinien de statistique, la Société palestinienne de radiodiffusion et le Conseil palestinien de la santé. (Jerusalem Post, 31 août)

17. Le 1er septembre, la police du district de Tel-Aviv a arrêté 22 Palestiniens qui se trouvaient dans la région de Tel-Aviv sans permis et les a transférés au centre de détention d'Abou Kabir. Ces arrestations s'inscrivaient apparemment dans le cadre d'une opération de sécurité menée avant la rentrée scolaire. (Ha'aretz, 3 septembre)

18. Le 4 septembre, Israël a ouvert les célébrations officielles marquant le 3000<sup>e</sup> anniversaire de Jérusalem; le Premier Ministre Yitzhak Rabin a répété que la Jérusalem unie était le coeur du peuple juif et la capitale de l'État d'Israël. Les festivités, qui se sont accompagnées du déploiement de centaines de policiers et de gardes frontière, ont été boycottées par les Palestiniens et par l'Union européenne. L'Autorité palestinienne a accusé Israël de falsifier l'histoire. Le Ministère palestinien de l'information a, dans une déclaration, affirmé qu'en soulignant l'attachement historique des Juifs à Jérusalem, Israël ignorait à la fois les milliers d'années au cours desquelles Jérusalem avait été habitée par d'autres cultures et l'importance que la ville avait également pour le christianisme et l'islam, les deux autres religions monothéistes. (Jerusalem Post, 4 et 5 septembre; Ha'aretz, 5 septembre)

19. Le 6 septembre, le Premier Ministre Yitzhak Rabin a déclaré, sans donner de précisions, que les Forces de défense israéliennes (FDI) évacueraient des secteurs d'Hébron, tout en conservant leur liberté de mouvement dans la ville. Lors d'une interview télévisée, M. Rabin a indiqué que le redéploiement à Hébron était distinct du redéploiement complet prévu dans six autres villes des territoires. Il a précisé que des mesures spéciales seraient prises pour assurer la sécurité des résidents juifs d'Hébron, de Kiryat Arba et de Givat Haharsina, et permettre à l'armée de se déplacer librement dans Hébron pour raisons de sécurité. Dans le même temps, les Palestiniens d'Hébron ont annoncé qu'ils boycotteraient les élections du Conseil palestinien si les FDI restaient dans la ville. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre)

20. Le 6 septembre, les autorités religieuses islamiques (Waqf) et le tribunal coranique ont réintégré leurs locaux dans le centre d'Hébron. Le retour des deux institutions islamiques jumelles dans le centre de la ville marquait la reprise de possession par des institutions palestiniennes de bâtiments d'où les autorités israéliennes les avaient expulsées avec pour objectif de créer un cordon de sécurité autour de la minuscule enclave de colons. Selon certaines informations, d'autres institutions nationales, dont la Chambre de commerce et l'Administration fiscale, auraient quant à elles réintégré leurs locaux dans la vieille ville la semaine suivante. (The Jerusalem Times, 8 septembre; Al-Tali'ah, 14 septembre)



21. Le 7 septembre, il a été signalé qu'environ un millier de soldats réservistes membres d'une organisation opposée à l'Accord d'Oslo avaient signé un document dans lequel ils s'engageaient à ne pas obéir aux ordres de démanteler les colonies. Par ailleurs, le Comité d'action pour l'abolition du plan d'autonomie de cette organisation a annoncé qu'il ouvrirait bientôt des centres de recrutement pour les volontaires prêts à s'opposer au démantèlement des colonies et à participer à des patrouilles armées sur les routes des territoires une fois réalisé le redéploiement des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre)

22. Le 10 septembre, l'administration civile a transféré à l'Autorité palestinienne les six secteurs suivants sous contrôle de l'autorité civile de la Rive occidentale : statistique, carburants et essence, assurance, commerce et industrie, travail et administration locale. Le porte-parole du Coordonnateur des activités du Gouvernement dans les territoires a déclaré que le transfert des pouvoirs dans l'agriculture serait reporté au 14 septembre et que les services postaux ne seraient transférés que dans 10 jours, en raison de la complexité des dispositions à prendre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 septembre)

23. Le 10 septembre, il a été signalé que, selon un sondage réalisé par le Centre palestinien pour la communication et les médias, 90 % des résidents d'Hébron étaient opposés au maintien de la présence de colons dans la ville. Soixante-quatre pour cent des personnes interrogées ont déclaré qu'elles préféreraient l'état de guerre au maintien de la présence des colons, alors que 65 % d'entre elles ont affirmé qu'elles ne voteraient pas pour l'élection d'un conseil palestinien tant que les FDI seraient présentes à Hébron. Concernant l'avenir de la ville, 46 % des personnes se sont déclarées "pessimistes". Le sondage a également montré que 77 % des personnes interrogées étaient opposées aux arrangements intérimaires autorisant les Juifs à continuer de prier au Caveau des Patriarches (mosquée Ibrahim). (Ha'aretz, 10 septembre)

24. Le 12 septembre, il a été signalé que le Service général de sécurité avait découvert, à Kalkilya, une cellule du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) responsable de l'assassinat de deux autostoppeurs israéliens dans le Wadi Kelt, en juillet. Un membre présumé de la cellule aurait été arrêté par le Service général de sécurité et deux autres suspects ont été arrêtés à Jéricho par la police palestinienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 septembre)

25. Le 27 septembre, 180 Palestiniens expulsés de la Jamahiriya arabe libyenne qui entendaient protester contre l'accord de paix entre Israël et l'OLP ont regagné la bande de Gaza après avoir passé des semaines dans le désert brûlant. Des sources palestiniennes ont signalé qu'Israël avait autorisé les Palestiniens en question à traverser la Rive occidentale et une partie du territoire israélien pour se rendre dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre)

26. Le 28 septembre, après des mois de laborieuses négociations, le Premier Ministre Yitzhak Rabin et le Président de l'OLP, Yasser Arafat, ont signé à la Maison Blanche, à Washington, l'Accord d'Oslo II, qui ouvre la voie à un retrait des FDI de toutes les villes palestiniennes des territoires et à l'élection d'un conseil palestinien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre)

27. Le 30 septembre, un officier supérieur du commandement central a confirmé que la police militaire avait constitué une unité spéciale antiémeute en prévision d'un regain de tension et de troubles à l'occasion du redéploiement dans les territoires. (Jerusalem Post, 1er octobre)

28. Le 30 septembre, le Ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, a déclaré à New York que les FDI commenceraient leur redéploiement dans le courant de la semaine, avec le démantèlement des positions dans 12 bourgs du secteur B (villages palestiniens). M. Pérès a confirmé, dans une interview accordée à la radio, que la première ville visée par le redéploiement de l'armée serait Djénine et que le redéploiement autour de cette ville commencerait en octobre. (Jerusalem Post, 1er octobre)

29. Le 3 octobre, il a été signalé que les FDI avaient arrêté un certain nombre d'activistes du Hamas sur la Rive occidentale, à la suite de mises en garde faisant état d'attaques-suicides imminentes contre des cibles israéliennes. (Ha'aretz, 3 octobre)

30. Le 10 octobre, la police de Jérusalem a autorisé une trentaine de membres du mouvement des Fidèles du mont du Temple à se rendre sur le mont du Temple, pour la première fois depuis plusieurs années. Elle a également autorisé un membre du mouvement juif d'extrême droite "Kahane Hai" à se rendre sur le mont du Temple. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 octobre)

31. Le 10 octobre, 40 membres d'un groupe extrémiste juif conduit par Gershon Solomon ont défilé dans les rues de la vieille ville en scandant des slogans hostiles aux Arabes. (The Jerusalem Times, 13 octobre)

32. Les 10 et 11 octobre, l'administration civile a remis à l'autorité palestinienne ses bureaux dans les villages de Salfit (région de Naplouse), Kabatiya (région de Djénine), Kharbata (région de Ramallah) et Yatta (région d'Hébron). La fermeture des bureaux marquait la première phase du redéploiement de l'armée israélienne sur la Rive occidentale. Treize autres bureaux devaient être démantelés dans le secteur B (zone comprenant environ 450 villages et localités rurales et située sur la Rive occidentale). (Ha'aretz, 10 octobre; Jerusalem Post, 10 et 12 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 13 octobre)

33. Le 18 octobre, le Service des prisons a achevé l'évacuation de la prison de Naplouse (280 prisonniers) et a commencé à évacuer la prison de Djénine (60 prisonniers), en prévision du redéploiement de l'armée israélienne sur la Rive occidentale. Les prisonniers ont été transférés vers d'autres centres de détention, situés à l'intérieur de la ligne verte. Les préparatifs en vue de la remise des locaux à l'Autorité palestinienne, prévue pour la fin décembre, c'est-à-dire au moment du transfert du contrôle sur Naplouse, étaient en cours. (Ha'aretz, 19 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 20 octobre)

34. Le 18 octobre, un conseil municipal provisoire a été constitué à Kalkiliya. Un conseil municipal était entré en fonctions un jour plus tôt à Djénine. Depuis quelques années, ces deux villes avaient pour maires des collaborateurs, qui ont démissionné en septembre. (Ha'aretz, 19 octobre)

35. Le 20 octobre, des centaines de résidents arabes ont manifesté à Jaffa contre l'installation de collaborateurs à Jaffa même et dans d'autres quartiers du sud de Tel-Aviv. (Ha'aretz, 22 octobre)

36. Le 22 octobre, Amnesty International a vigoureusement condamné, la qualifiant de "torture légalisée", la loi relative au Service de sécurité générale que le Ministère de la justice était en train d'élaborer. Dans un communiqué publié à Londres, l'organisation a déclaré que la loi en question serait en fait une législation de la torture en Israël et dans les territoires occupés et qu'elle était contraire aux obligations contractées par Israël en vertu des traités internationaux auxquels il était partie. L'organisation renvoyait à une définition de la "torture" contenue dans le projet de loi, qui déclarait la torture illégale, "sauf en cas de douleur ou de souffrance inhérentes aux procédures d'interrogatoire ou aux peines prévues par la loi". (Jerusalem Post, 23 octobre; Ha'aretz, 24 octobre)

37. Le 22 octobre, les forces de sécurité ont arrêté six activistes du Hamas et du Jihad islamique dans la région de Djénine. (Ha'aretz, 23 octobre)

38. Le 25 octobre, des centaines de Palestiniens en liesse ont célébré à Djénine le début du retrait des FDI de la ville, première phase du redéploiement des forces israéliennes sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 25 et 26 octobre; Jerusalem Post, 26 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 27 octobre)

39. Le 26 octobre, Fathi Shakaki, fondateur et dirigeant du Jihad islamique, a été abattu à Malte (voir liste) par un homme armé qui a pris la fuite en moto. Le Jihad islamique et le Hamas ont attribué aux agents du Mossad cet assassinat commis en plein jour. C'est seulement à la fin de la semaine qu'il a été établi avec certitude que la victime, d'abord identifiée comme étant un homme d'affaires libyen, n'était autre que Shakaki, qui voyageait sous une fausse identité. Le Jihad islamique a choisi Ramadan Abdallah Shalah pour lui succéder à sa tête et a appelé à la vengeance. Plus de 2 000 étudiants de Gaza ont manifesté contre cet assassinat à l'Université islamique de Gaza, tandis que les commerçants d'Hébron, Abou Dis, Bethléem et Ramallah ont observé une grève générale les 29, 30 et 31 octobre. À Hébron et Abou Dis, des Palestiniens ont brûlé des pneus et lancé des pierres sur des voitures israéliennes. (Ha'aretz, 29 et 31 octobre; Jerusalem Post, 29 et 30 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 3 novembre)

40. Le 26 octobre, l'Association Physicians for Human Rights a publié une déclaration dans laquelle elle critiquait le Gouvernement israélien pour avoir autorisé le recours à une "mesure spéciale" pendant les interrogatoires qui consiste à "secouer" les prisonniers. L'Association a indiqué que les secousses violentes étaient potentiellement mortelles, car elles pouvaient provoquer des hémorragies cérébrales et des lésions cérébrales irréversibles. (The Jerusalem Times, 27 octobre)

41. Le 1er novembre, 200 ouvriers palestiniens se trouvant en situation irrégulière en Israël ont été interpellés lors d'une opération spéciale de police et renvoyés dans les territoires, après interrogatoire. (Ha'aretz, 2 novembre)

42. Le 2 novembre, de jeunes Palestiniens réunis en grand nombre ont hissé le drapeau palestinien sur le toit du poste de police de Djénine après l'arrivée d'un premier contingent de 24 policiers palestiniens alors que la deuxième phase du retrait de l'armée israélienne était en cours. (Jerusalem Post, 3 novembre)

43. Le 2 novembre, le chef du conseil régional de la côte de Gaza, Zvi Hendel, a déclaré que de violents incidents, entre autres des fusillades et des attentats à la bombe, étaient monnaie courante à Gaza mais que beaucoup n'étaient pas signalés parce qu'ils ne tournaient pas au drame. M. Hendel s'exprimait à la suite de deux attentats suicidaires à la bombe à Gaza au cours desquels deux Palestiniens avaient été tués et 11 Israéliens blessés. (Jerusalem Post, 3 novembre)

44. Le 4 novembre, le Premier Ministre Yitzhak Rabin a été assassiné par un Juif, étudiant en droit, âgé de 27 ans, qui désapprouvait le processus de paix. Celui-ci a tiré à trois reprises à bout portant sur Yitzhak Rabin alors que ce dernier montait dans sa voiture officielle après avoir participé à un rassemblement de masse en faveur de la paix, organisé à Tel-Aviv. Le Premier Ministre ne portait pas de gilet pare-balles malgré les nombreuses menaces dont il avait fait l'objet au cours des dernières semaines de la part de Juifs d'extrême droite qui le taxaient de trahison pour avoir commencé à rendre les territoires de la Rive occidentale aux Palestiniens. Aux enquêteurs de la police, l'assassin, Yigal Amir, a déclaré qu'il avait agi seul, sur ordre de Dieu, qu'il ne regrettait rien, qu'il avait déjà tenté à deux occasions de s'approcher du Premier Ministre et qu'il avait aussi pour dessein d'exécuter le Ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès. Lors d'une séance extraordinaire du Conseil des ministres, Shimon Pérès a été nommé Premier Ministre et Ministre de la défense par intérim. Il s'est immédiatement engagé à poursuivre le processus de paix. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre; également relaté dans Al-Tali'ah, 9 novembre, The Jerusalem Times, 10 novembre)

45. Le 4 novembre, des milliers de Palestiniens ont participé à un rallye organisé par le Jihad islamique dans le centre-ville de Gaza pour commémorer la mémoire de Fathi Shakaki assassiné à Malte, le 26 octobre. Des représentants du Jihad ont déclaré que l'assassinat de Shakaki n'aurait pas pour effet de paralyser les activités du mouvement qui avait bien l'intention de poursuivre son combat. (Ha'aretz, 5 novembre)

46. Le 6 novembre, la nation affligée et des dirigeants du monde entier ont rendu un dernier hommage au Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin lors de la cérémonie d'inhumation sur le mont Herzl, à Jérusalem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 novembre)

47. Le 6 novembre, le Premier Ministre par intérim Shimon Pérès aurait donné pour instruction aux responsables de l'application des accords intérimaires de paix d'accélérer le redéploiement de l'armée sur la Rive occidentale et le transfert de l'autorité aux Palestiniens (également relaté dans Al-Tali'ah, 9 novembre). M. Pérès a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'avancer la date des élections israéliennes car il était convaincu qu'il pouvait résolument faire progresser la question palestinienne au cours de l'année à venir. (Ha'aretz, 8 novembre)

48. Le 7 novembre, la veuve du Premier Ministre Yitzhak Rabin a accusé le dirigeant du parti Likoud, Benjamin Netanyahu, et autres zéloteurs israéliens d'extrême droite d'avoir contribué à créer le climat d'hostilité qui avait conduit à l'assassinat de son époux par un fanatique juif. Dans une série d'entretiens télévisés, Mme Rabin a stigmatisé la violence des interventions à la Knesset de certains parlementaires d'extrême droite et leur aveuglement à l'égard des incitations à la violence dont son époux avait été l'objet. Elle reprochait notamment aux parlementaires d'avoir proclamé qu'il bradait Israël et que l'application des traités de paix mettrait fin à son existence. (Ha'aretz, 8 novembre; Jerusalem Post, 7 novembre)

49. Le 8 novembre, l'Administration civile a transmis les services postaux de la Rive occidentale à l'Autorité palestinienne. Le directeur général des postes et communications palestiniennes a indiqué que son ministère avait déjà commencé à émettre des timbres, dont certains représentaient le drapeau palestinien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 10 novembre)

50. Le 10 novembre, il a été signalé que les FDI avaient arrêté quatre personnes de la famille d'Yihya Ayyash, alias "l'ingénieur", activiste palestinien recherché. Les intéressés avaient été soumis à un interrogatoire avant d'être relâchés. La mère d'Ayyash avait été maintenue en détention pour avoir aidé et soutenu son fils. (The Jerusalem Times, 10 novembre)

51. Le 13 novembre, Israël a retiré ses dernières troupes de Djénine, qui devenait ainsi la première ville de la Rive occidentale à être rendue à l'Administration palestinienne. Ce retrait final mettait fin à 28 ans d'occupation militaire israélienne. (Ha'aretz, 14 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times 17 novembre)

52. Le 14 novembre, il a été signalé que les Forces de défense israéliennes (FDI) avaient promulgué de nouvelles règles concernant l'ouverture des tirs sur la Rive occidentale et dans la vallée du Jourdain. Ces règles, qui traitaient séparément des trois types de secteurs sur la Rive occidentale (A, B et C), seraient plus rigoureuses que les anciennes pour tenir compte des nouvelles réalités sur la Rive occidentale et dans la vallée du Jourdain. (Ha'aretz, 14 novembre)

53. Le 15 novembre, environ 3 000 Palestiniens se sont réunis dans le stade Yarmuk à Gaza pour célébrer le "Jour de l'indépendance" (le septième anniversaire de la proclamation par Arafat, à Alger, de l'indépendance de l'État palestinien, "deuxième étape" sur la voie de l'indépendance réelle). Des milliers d'autres Palestiniens sont descendus dans la rue à Djénine pour célébrer le retrait, l'avant-veille, de l'armée israélienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 novembre)

54. Le 15 novembre, le coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires, le général de brigade Oren Shahor, et le négociateur palestinien pour les affaires civiles, Jamil Tarifi, ont convenu du transfert de cinq autres sphères d'autorités aux Palestiniens à savoir, les transports, le travail,

l'état civil, la justice et le reste des fonctions du Ministère de l'intérieur. (Jerusalem Post, 16 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 24 novembre)

55. Le 19 novembre, le Cabinet ministériel a approuvé la création d'une équipe interinstitutions ad hoc chargée de coordonner les activités de renseignement et d'intervention concernant les groupes d'extrémistes juifs séditieux. Le Cabinet ministériel a indiqué que le gouvernement empêcherait l'entrée en Israël de tout Juif, immigrant, touriste, résident ou citoyen, qui manifesterait son soutien aux organisations illégales ou à des actes de violence. Le Cabinet ministériel n'a promulgué aucun nouveau règlement à l'égard des Juifs extrémistes arguant que la législation en vigueur suffirait si elle était mieux appliquée. (Jerusalem Post, 20 novembre)

56. Le 19 novembre, un premier contingent de 15 officiers et hommes de la police palestinienne est arrivé au bureau de coordination du district de Tulkarem pour amorcer le processus de transfert de l'autorité et préparer le retrait des forces israéliennes. À leur arrivée à Tulkarem, revêtus de leurs uniformes et armés, les policiers ont été accueillis par une foule en liesse. (Ha'aretz, 20 novembre)

57. Le 20 novembre, il a été signalé qu'un sondage d'opinion publique effectué par l'Université d'Haifa auprès de 1 000 adultes juifs et arabes montrait que dans la proportion de 78 et 72 %, respectivement, les enquêtés avaient le sentiment que l'assassinat du Premier Ministre Yitzhak Rabin aurait pour effet de contribuer à renforcer le processus de paix. Toutefois, 85 % d'entre eux ont indiqué qu'ils maintenaient leur position politique actuelle. Sur les 15 % affirmant qu'ils avaient changé d'opinion, 14 % ont affirmé s'être davantage rapprochés des "Colombes" et 1 % des "Faucons". (Jerusalem Post, 22 novembre)

58. Le 22 novembre, le Procureur général Michael Ben-Yair a rencontré une délégation de rabbins, venus pour la plupart des territoires, pour les avertir que désormais les autorités seraient beaucoup plus strictes dans leur appréciation de l'exercice du droit à la liberté de parole et des agissements séditieux. (Jerusalem Post, 23 novembre)

59. Le 23 novembre, sur la Rive occidentale, les forces de sécurité ont arrêté 16 activités du Jihad islamique. Il a été signalé que depuis l'assassinat du Premier Ministre Yitzhak Rabin, les forces de sécurité avaient effectué plusieurs opérations de ce genre dans de nombreux villages du secteur de Ramallah, à Naplouse, à Kalkiliya et à proximité des colonies de peuplement se trouvant dans le secteur de Djénine. Selon des sources militaires, des dépôts d'armes et des instructions militaires du Hamas et du Jihad islamique auraient été découverts pendant ces opérations. (Ha'aretz, 26 novembre)

60. Le 24 novembre, des sources palestiniennes ont signalé que 11 activistes du Jihad avaient été arrêtés dans des villages près de Djénine; les FDI ont déclaré enquêter sur cette information. (Jerusalem Post, 26 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

61. Le 24 novembre, il a été signalé que l'armée israélienne avait commencé à se retirer des villes de Tulkarem, de Kalkiliya et de Naplouse qu'elle devrait avoir complètement évacuées le 18 décembre. (Jerusalem Post, 24 novembre)

62. Le 26 novembre, l'Association de défense des droits civils en Israël, la Coalition pour la liberté de l'information et le Centre pour l'information libre ont demandé à la Haute Cour de justice d'ordonner au Ministère de l'intérieur de publier des informations sur le traitement réservé aux résidents arabes de Jérusalem depuis 1967. Des informations de trois natures étaient demandées : le nombre de demandes de réunification familiale présentées par des Arabes de Jérusalem depuis 1967 et le nombre de permis accordés; le nombre de demandes de permis d'établissement permanent présentées par d'anciens habitants de Jérusalem et le nombre de permis accordés; et le nombre des ex-résidents de Jérusalem qui avaient perdu leur statut de résident permanent du fait de séjours prolongés dans les territoires ou à l'étranger. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre)

63. Le 27 novembre, le Premier Ministre Shimon Pérès a transmis à Yasser Arafat un message formel de la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset par lequel elle l'avertissait que si les clauses du Pacte palestinien appelant à la destruction d'Israël n'étaient pas annulées avant le mois de mars, le processus de paix serait interrompu. Cet ultimatum exigeait que la décision d'annulation soit prise de concert par le Conseil d'autonomie palestinienne, qui devait être prochainement élu dans les secteurs autonomes et le Conseil national palestinien qui représentait l'autorité suprême de l'OLP à Tunis. (Jerusalem Post, 28 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

64. Le 28 novembre, le redéploiement des FDI s'est poursuivi sur la Rive occidentale avec l'arrivée d'une douzaine de policiers palestiniens à l'Office de coordination de district à Kalkiliya. La veille, un contingent de 25 policiers avait été accueilli par une foule en liesse à Tulkarem et, l'avant-veille, avait été inauguré à Naplouse l'Office de coordination de district (également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre). À Kalkiliya, l'arrivée de policiers palestiniens n'a suscité que peu d'enthousiasme dans une ville largement tributaire pour sa survie de l'ouverture des frontières avec Israël et qui se sentait de plus en plus isolée depuis la signature des Accords d'Oslo. (Ha'aretz, 28 et 29 novembre); Jerusalem Post, 26 et 29 novembre)

65. Le 28 novembre, il a été signalé qu'un premier contingent d'observateurs de l'Union européenne était arrivé en Israël et avait installé son quartier général à Ramallah en prévision des élections dans les territoires. (Ha'aretz, 28 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

66. Le 3 décembre, un premier contingent de 15 policiers palestiniens est entré à Beit Jallah (district d'Hébron) sous les acclamations de centaines de Palestiniens brandissant des portraits de Yasser Arafat et scandant "Par l'esprit et par le sang nous relèverons la Palestine". (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 8 décembre)

67. Le 4 décembre, l'Autorité palestinienne a envoyé des convois de la police de Jéricho dans les districts de Kalkiliya et de Tulkarem en prévision du retrait final des Forces de défense israéliennes (FDI). L'arrivée d'un nouveau

détachement de policiers dans la ville de Naplouse a été retardée, une décision n'ayant pu être arrêtée sur l'emplacement du Bureau de coordination du district. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 décembre)

68. Le 4 décembre, il a été signalé que la date limite d'enregistrement des électeurs palestiniens remplissant les conditions requises serait reculée en raison du fait que beaucoup ne s'étaient pas encore présentés, en particulier à Jérusalem-Est. La responsable de l'enregistrement des électeurs, Hanna Amireh, a déclaré que l'une des principales raisons de la réticence des résidents de Jérusalem-Est à se manifester était la crainte de perdre leur statut de résident s'ils révélaient qu'ils avaient emménagé à l'extérieur de la ville. Des milliers de résidents palestiniens de Jérusalem auraient quitté la ville au cours des dernières années en prétextant de la cherté de la vie et d'"autres facteurs". Beaucoup n'avaient pas notifié leur changement d'adresse aux autorités israéliennes et craignaient qu'elles contrôlent les registres de l'Autorité palestinienne pour les identifier. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 décembre)

69. Le 5 décembre, les FDI ont annoncé qu'elles avaient fermé la prison de Dhahariya, au sud d'Hébron, dans le cadre de son redéploiement sur la Rive occidentale. Selon des sources militaires, les prisonniers avaient été transférés dans des établissements de détention à l'intérieur de la Ligne verte. (Jerusalem Post, 6 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 8 décembre)

70. Le 6 décembre, Ran Cohen, Président de l'alliance Meretz, a présenté au Comité législatif de la Knesset une proposition de démolition des stèles commémoratives érigées en l'honneur, respectivement, de Baruch Goldstein dans la colonie de peuplement de Kiryat Arba, de Sallah Nazal, auteur d'un attentat à la bombe contre un autobus à Tel-Aviv, en 1994. M. Cohen a par ailleurs demandé que le Comité élabore une réglementation qui permettrait d'empêcher que la tombe de Goldstein ne devienne un lieu de pèlerinage propice à l'incitation à de nouveaux attentats racistes. (Jerusalem Post, 7 décembre)

71. Le 6 décembre, il a été signalé que des fonctionnaires de l'Administration civile avaient commencé à récupérer les armes des collaborateurs vivant dans des villes de la Rive occidentale. Selon des sources proches des services de sécurité, des centaines de collaborateurs auraient déjà demandé à déménager en Israël. (Ha'aretz, 6 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 8 décembre)

72. Le 6 décembre, le Secrétaire d'État palestinien, Faisal Husseini, a vivement encouragé les Arabes résidant à Jérusalem à s'inscrire sur les listes d'électeurs en leur assurant que cela ne compromettrait en rien leurs droits en tant que citoyens de Jérusalem. Husseini a indiqué que seulement 70 000 des 110 000 personnes pouvant prétendre au titre d'électeurs à Jérusalem s'étaient à ce jour inscrites. De son côté, le FPLP a une nouvelle fois déclaré sa ferme intention de militer pour le boycottage des élections. Le FPLP exigeait aussi l'évacuation de toutes les colonies de peuplement de la Rive occidentale et l'arabisation de Jérusalem. (The Jerusalem Times, 8 décembre)



73. Le 8 décembre, le Procureur militaire israélien pour les territoires occupés confirmait l'interdiction faite à la Fraternité musulmane de se constituer en organisation. Cette interdiction avait été décidée le 30 novembre alors qu'elle n'était étayée par aucune disposition législative. Le Procureur palestinien Usamah Odeh a expliqué que cette décision avait été prise compte tenu de l'augmentation des arrivées en Palestine de frères musulmans en provenance de la Jordanie. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

74. Le 8 décembre, il a été signalé que les milieux palestiniens, arabes et islamiques avaient fortement réagi en apprenant qu'un extrémiste religieux israélien avait projeté de faire sauter aux roquettes la mosquée Al-Aqsa. Cette nouvelle s'est répandue en fin de semaine lorsque les autorités israéliennes ont arrêté Yigal Kenan sous l'inculpation de préméditation d'attentat contre la mosquée. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

75. Le 10 décembre, des milliers de Palestiniens de Tulkarem et des villages et camps de réfugiés voisins se sont massés dans le centre de la ville pour célébrer le départ des FDI et leur remplacement par 400 policiers palestiniens. Tulkarem était la troisième ville de la Rive occidentale (après Jéricho et Djénine) à être rendue à l'Autorité palestinienne. Dans le district d'Hébron, un premier contingent de policiers palestiniens s'est installé dans le Bureau de coordination d'Har Manoah et a commencé à préparer le redéploiement de la police palestinienne dans cinq postes de la zone rurale B aux alentours d'Hébron. (Ha'aretz, 10 décembre; Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 15 décembre)

76. Le 11 décembre, il a été signalé que les autorités de la sécurité, en accord avec le Ministère de la défense, avaient décidé de construire une clôture de séparation de 12 kilomètres de long à l'ouest de Kalkiliya et de Tulkarem. Selon des sources proches des services de sécurité, cette clôture devrait contribuer à réduire les activités criminelles et les infiltrations en Israël à partir de la Rive occidentale. (Ha'aretz, 11 décembre)

77. Le 11 décembre, des dizaines de milliers de Palestiniens ont célébré le retrait des FDI de Naplouse, la quatrième ville de la Rive occidentale à retourner sous administration palestinienne. Pendant cette opération, des centaines de résidents de Naplouse ont craché et jeté des pierres sur les soldats qu'ils ont aussi insultés. Après le départ du dernier soldat, des centaines de jeunes Palestiniens ont envahi le siège du gouvernement militaire où ils ont descendu le drapeau israélien qu'ils ont brûlé. Dans le secteur de Ramallah, des centaines de Palestiniens ont accueilli avec enthousiasme l'arrivée d'un contingent d'une quinzaine d'officiers palestiniens au Bureau de coordination du district. Dans les environs de Tulkarem, dans des villages situés dans le secteur B, les forces de sécurité palestiniennes se sont installées dans trois postes de police, achevant ainsi leur déploiement dans cette zone. Dans la ville de Tulkarem, des gardes frontière israéliens et des policiers palestiniens ont commencé à patrouiller ensemble dans les artères de la ville. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 et 13 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 15 décembre; Al-Tali'ah, 21 décembre)

78. Le 13 décembre, le Vice-Ministre de la défense, Ori Orr, a déclaré en séance plénière à la Knesset que l'un des problèmes majeurs était qu'il n'y avait pas d'accord de paix avec les Palestiniens mais seulement une déclaration de principes qu'on s'employait péniblement à convertir en traité de paix. Selon M. Orr, faire la paix alors que la haine régnait en maître était une gageure, mais il n'y avait pas d'autre choix. M. Orr a fait cette déclaration alors qu'il intervenait sur deux points de l'ordre du jour, l'un concernant des coups de feu tirés sur un colon et sa fille sur la Rive occidentale et l'autre un incident survenu à Naplouse au cours duquel le drapeau israélien avait été descendu du siège de l'armée, que les FDI venaient de quitter, et brûlé. (Jerusalem Post, 14 décembre)

79. Le 14 décembre, le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré devant le bureau politique du Parti travailliste que si l'OLP ne s'employait pas davantage à mater le "terrorisme", le processus de paix serait interrompu. M. Pérès a rappelé que l'OLP s'était engagée à modifier sa Charte nationale d'ici au mois de mars. (Jerusalem Post, 15 décembre)

80. Le 16 décembre, des supporters du mouvement Hamas (au moins 25 000) ont organisé un rallye à Gaza au cours duquel des responsables ont officiellement annoncé le boycottage des élections palestiniennes dans les territoires et la poursuite de la guerre sainte (Jihad) contre Israël aussi longtemps que tous les territoires palestiniens n'auraient pas été libérés. Selon les responsables du mouvement Hamas, le fait que la question de Jérusalem et celle de l'existence des colonies de peuplement aient été laissées de côté était la preuve que le peuple palestinien n'accéderait pas à la souveraineté et que les élections issues des Accords d'Oslo ne leur permettraient pas de récupérer leurs droits. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 décembre)

81. Le 16 décembre, à Kalkiliya, des milliers de Palestiniens sont descendus dans la rue pour célébrer le départ des FDI. À l'inverse de ce qui s'était passé à Naplouse, aucune hostilité n'a été manifestée à l'égard des soldats des FDI qui ont quitté la ville après une brève cérémonie de passation de pouvoir au poste de police. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 22 décembre)

82. Le 18 décembre, il a été signalé que le Président Ezer Weizman avait refusé de rencontrer des colons qui souhaitaient retourner vivre derrière la Ligne verte. Le Président aurait donné pour argument que la question de l'évacuation des colons vivant dans les territoires n'était pas à l'ordre du jour. (Jerusalem Post, 18 décembre)

83. Le 20 décembre, les forces de sécurité ont annoncé que 15 "terroristes" du mouvement Hamas du secteur de Tulkarem accusés de préparer des attentats, dont des attaques-suicides à la bombe, contre des objectifs israéliens, avaient été arrêtés. Selon des sources militaires, il y aurait d'autres arrestations. Dans l'intervalle, le commandant en chef de la région centrale a révélé que 3 400 activistes du mouvement Hamas et du Jihad islamique membres de groupes "terroristes" avaient été arrêtés sur la Rive occidentale au cours de l'année écoulée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

84. Le 21 décembre, le chef de l'Administration civile en Judée-et-Samarie (Rive occidentale), le général Gabi Ophir, a déclaré que des dizaines de "terroristes" présumés de Bethléem et des villages environnants avaient été arrêtés au cours de la semaine précédente. (Jerusalem Post, 22 décembre)

85. Le 21 décembre, des milliers de Palestiniens ont festoyé à Bethléem alors que les FDI se retiraient de la ville et que des centaines de policiers palestiniens s'y installaient. Dans toute la ville, les cloches des églises ont sonné et des feux d'artifice ont illuminé le ciel. Des portraits d'Arafat étaient exposés à de nombreuses fenêtres et sur de nombreuses façades et des pères Noël distribuaient des friandises aux enfants. Bethléem, ville de quelque 45 000 habitants, était la sixième localité de la Rive occidentale à être rendue à l'Autorité palestinienne. Elle avait été précédée par Jéricho, Djénine, Tulkarem, Naplouse et Kalkiliya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 22 décembre)

86. Le 26 décembre, 310 policiers palestiniens se sont déployés dans cinq villages (Dahariyeh, Yatta, Nuba, Dura et Babi-Naim) dans la zone rurale B, aux alentours d'Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 29 décembre)

87. Le 26 décembre, le porte-parole du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires a confirmé qu'Israël avait accepté d'ajouter cinq sièges au Conseil palestinien, portant ainsi le nombre de ses membres à 89 (dont un siège pour le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat). (Jerusalem Post, 27 décembre)

88. Le 27 décembre, le retrait des FDI de Ramallah et d'Al-Bireh a donné lieu à des manifestations d'hostilité et à des jets de pierres. Dès que le dernier convoi de jeeps des gardes frontière eut quitté Ramallah, le drapeau palestinien a été hissé sur le poste de police et des milliers d'habitants sont descendus dans la rue pour fêter ce départ qui mettait fin à la première étape du retrait de l'armée israélienne des villes de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 29 décembre)

## 2. Incidents liés à l'occupation

89. Dans les tableaux ci-après, les noms des journaux sont désignés par les abréviations suivantes :

AT : Al-Tali'ah  
H : Ha'aretz  
JP : Jerusalem Post  
JT : The Jerusalem Times

a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et sources</u>
25 août	Ibrahim Kawasmeh, 25 ans	Région d'Hébron (Rive occidentale)	Membre recherché du mouvement Izz al-Din al-Qassam, branche militaire du Hamas. Déporté au Liban en 1992. Accusé de préparer plusieurs attaques contre Israël. Abattu à Hébron par l'unité d'infiltration Duvdevan de l'armée israélienne. (H, JP, 27 août; JT du 1er septembre)
25 août	Nasser (Nader) Shehadeh, 22 ou 23 ans	Région d'Hébron (Rive occidentale)	Membre recherché du mouvement Izz al-Din al-Qassam, branche militaire du Hamas. Abattu à Hébron par l'unité d'infiltration Duvdevan de l'armée israélienne. (H, JP, 27 août; JT du 1er septembre)
8 septembre	Salaman Zamareh, 24 ans	Halhoul (Rive occidentale)	Abattu par des tireurs déguisés en soldats des FDI. (JT, 15 septembre)
20 septembre	Omar (Ahmad) Razawi, 17 ans	Naplouse (Rive occidentale)	Abattu d'une balle dans le dos par un soldat alors qu'il se tenait au milieu d'un groupe de personnes qui lançaient des pierres à Naplouse. (H, JP, 21 septembre)
20 septembre	Naser Ha'oun, 23 ans	Naplouse (Rive occidentale)	Abattu par les FDI durant une émeute qui a éclaté à Naplouse après qu'un adolescent palestinien eut, quelques heures auparavant, été abattu par un soldat des FDI. (H, JP, 21 septembre)
20 septembre	Ala Nimr, 28 ans	Gaza (bande de Gaza)	Activiste du Hamas. Décédé des suites de blessures reçues en 1993 au cours d'une manifestation, dans le quartier Sheikh Radwan : des soldats des FDI lui avaient tiré une balle dans la tête. (JP, 21 septembre; AT, 18 septembre)
24 septembre	Amar Ali Abdallah A-Tanbur, 17 ou 19 ans	Naplouse (Rive occidentale)	Abattu par les FDI lors d'un incident de jets de pierres à Naplouse. (H, 27 septembre; JT, 29 septembre)
26 octobre	Fathi Shakaki, 45 ans	Damas	Fondateur et dirigeant du Jihad islamique. Avait installé le siège du mouvement à Damas après avoir été expulsé des territoires en 1988. Abattu d'une balle dans la tête à bout portant à Malte, par un assaillant non identifié qui s'est enfui sur une moto conduite par un autre homme. Le Jihad islamique et le Hamas ont attribué l'assassinat à Israël. Israël n'a ni reconnu ni démenti sa participation, mais les dirigeants politiques israéliens se sont félicités de l'élimination d'un chef militant honni. (H, JP, 29 octobre; JP, 30 octobre; également relaté dans JT, 3 novembre)
<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et sources</u>

28 novembre	Abed El Karim Masalma, 35 ans	Beit Awa (Rive occidentale)	Membre de l'aile militaire du Hamas figurant sur la liste des personnes recherchées par les FDI. Abattu par les FDI et les forces de sécurité après avoir refusé de se rendre. (H, 29 novembre; également relaté dans JT, 1er décembre)
3 novembre	Muhamad A-Rahmi, 14 ans et demi	Camp de réfugiés de Jalazone (Rive occidentale)	Tué lors d'une attaque éclair par un colon juif qui a tiré sur trois adolescents palestiniens par les trous de la clôture séparant le camp de réfugiés de Jalazone de la route. (H, 29 décembre)
1er décembre	Basam Fawad Hussein, 17 ans	Village de Deir el Hatab	Abattu par des soldats des FDI qui ont ouvert le feu sur un groupe de Palestiniens près du village de Beit Dajan. Selon des témoins oculaires palestiniens, le jeune homme a été abattu sans raison apparente. Selon les FDI, il aurait été abattu lors d'un incident de jets de pierres. (H, 3 décembre)
1er ou 2 décembre	(Non communiqué)	(Non communiqué)	Abattu par des tireurs masqués dans le village d'Awarta (secteur de Naplouse). (H, 3 décembre)
8 décembre	Talal Mustafa Abu Issa, 20 ou 23 ans	Naplouse	Atteint à la tête par des balles des FDI lors d'un incident de jets de pierres dans le centre de Naplouse. (H, JP, 10 décembre)
14 décembre	Ra'ed Mahmoud A-Sarsur, 22 ans	Hébron	Membre du mouvement Hamas qui avait été libéré dans le cadre des Accords d'Oslo. Atteint de plusieurs balles à la poitrine et à une main par des gardes frontière israéliens alors qu'il attaquait au poignard deux colons juifs à proximité de la mosquée Ibrahim à Hébron. (H, JP, 15 décembre; également relaté dans JT, 15 décembre)

b) Liste d'autres Palestiniens tués du fait de l'occupation

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et sources</u>
21 août	Sufiyan Salem Abed El-Rabu Sabih ou Jabarin, 26 ou 27 ans	Camp de réfugiés de Dahariyeh, près d'Hébron (Rive occidentale)	Membre du Hamas, auteur d'une attaque suicide. A fait exploser une bombe dans un autobus bondé de la compagnie Egged à Jérusalem. (H, JP, 22 et 24 août; également relaté dans JT, 25 août)
13 septembre	Ibrahim Naffar, 33 ou 34 ans	Ville de Gaza (bande de Gaza)	Membre recherché du mouvement Izz al-Din al-Qassam, branche armée du Hamas. Tué par l'explosion d'une bombe qu'il était en train de confectionner, dans un appartement de Gaza. (H, JP, 14 septembre)

<u>Date</u>	<u>Nom et âge</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Remarques et sources</u>
19 septembre	Juma Swairki, 45 ans	(Non communiqué) Collaborateur présumé. Abattu d'une balle dans la tête à Kalkiliya par un assaillant masqué. (JP, 20 septembre)	
7 octobre	Mohammad Abu Shakra, 21 ou 23 ans	Ramallah	Détenu palestinien. Retrouvé mort au centre de détention de Ketziot. Selon des sources militaires, aurait été tué par des codétenus qui le soupçonnaient de collaboration. Selon le Hamas, aurait été tué par des codétenus collaborant avec les autorités israéliennes. (Selon JT, les autorités palestiniennes ont déclaré qu'il aurait succombé à ses tortures.) (H, JP, 10 octobre; également relaté dans JT, 13 octobre)
1er novembre	(Non communiqué)	(Non communiqué)	Kamikaze du Jihad islamique tué dans l'explosion d'une voiture piégée près d'un autobus israélien à Gush Katif (bande de Gaza). (H, JP, 3 novembre)
29 novembre	Ali Aisheh, 38 ans	Naplouse	Collaborateur présumé abattu dans le camp de réfugiés de Balata par trois Palestiniens membres de l'aile armée du Fatah (Fatah Hawks). (JP, 30 novembre)
7 décembre	Adel Sabbih, 50 ans	Village El-Khader (secteur de Bethléem)	Abattu par quatre hommes masqués à Beit Jallah, semblerait-il à la suite de transactions foncières. (H, JP, 8 décembre)
11 décembre	Abu Sabra Rahman, 33 ans	Gaza	Poignardé à mort par plusieurs codétenus dans la prison de Beersheba. Selon les autorités pénitentiaires, une dispute serait à l'origine de ce décès. (JP, 12 décembre)
27 décembre	(Non communiqué)	Village d'Azzun (secteur de Tulkarem)	Collaborateur présumé abattu dans le secteur de Tulkarem. (H, 28 décembre)

c) Autres incidents

90. Le 19 août, un soldat des FDI a été légèrement blessé par l'explosion d'un engin sur la route séparant Khan Younis de Gush Katif. Les soldats ont ouvert le feu en direction de l'homme soupçonné d'avoir provoqué l'explosion, mais ce dernier a réussi à s'enfuir vers Khan Younis. Le bureau de l'Agence France Presse de Gaza a appris par un coup de téléphone anonyme que le FPLP avait procédé à cette attaque pour montrer qu'il était déterminé à poursuivre ses attaques contre Israël. Au cours d'un autre incident, un colon a été blessé par des jets de pierres à Ramallah. D'autres incidents de jets de pierres ont eu lieu à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 août)

91. Le 20 août, deux incidents au cours desquels des pierres ont été lancées sur des véhicules des FDI se sont produits dans la région d'Hébron; il n'a été

signalé aucun blessé. Deux Palestiniens ont été arrêtés par des soldats des FDI à la suite de ces incidents. Une charge a explosé au passage d'une patrouille des FDI, près de la frontière égyptienne, au sud de Rafiah; il n'a pas été signalé de blessés. À Jérusalem, la police a arrêté neuf membres du mouvement Hai Vekayam qui avaient eu un violent accrochage avec des membres du Waqf au mont du Temple, alors qu'ils tentaient de pénétrer dans l'enceinte pour prier; deux activistes et un photographe de presse ont été blessés durant l'incident. (Ha'aretz, 21 août)

92. Le 21 août, un individu s'est donné la mort en faisant exploser une bombe dans un autobus bondé, dans le quartier Ramot Eshkol de Jérusalem (voir liste); quatre passagers israéliens ont été tués et 106 autres blessés. Dans une déclaration diffusée par la radio Al Qods, à Damas, le groupe Izz al-Din al-Qassam, branche militaire du Hamas, a revendiqué l'attentat et promis qu'il en commettrait d'autres tant que le Premier Ministre Yitzhak Rabin resterait au pouvoir. Suite à cet attentat, Israël a suspendu les négociations de paix avec les Palestiniens jusqu'aux obsèques des victimes. Après l'attentat, deux dirigeants du mouvement, étudiants à l'Université Al Najah, Abdel Nasser Issa Atallah Shaker, 28 ans, du camp de réfugiés de Balata, et Hatem Ismail, ont été arrêtés ainsi que 30 autres personnes, dont la plupart originaires du secteur nord de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 et 24 août; également relaté dans The Jerusalem Times, 25 août et 1er septembre)

93. Le 22 août, une Palestinienne a été légèrement blessée par balles par un garde frontière au poste de contrôle de Ras Al-Amud, à Jérusalem, après qu'elle eut, à deux reprises, tenté de poignarder un garde frontière à la poitrine. Trois incidents marqués par des jets de pierres sur des véhicules des FDI ou appartenant à des colons se sont produits dans la région d'Hébron; aucun blessé n'a été signalé. Un garde frontière a été légèrement blessé dans la région de Ramallah durant un autre incident marqué par des jets de pierres. D'autres incidents marqués par des jets de pierres sur des véhicules appartenant à des colons ont eu lieu sur la route de Ramallah, à proximité des colonies. À Jérusalem, la police a arrêté un juif de 17 ans soupçonné d'avoir battu une Arabe de Jérusalem-Est et de lui avoir craché dessus. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 août)

94. Le 23 août, à Djénine, deux adolescents armés, apparemment membres du Hamas, ont légèrement blessé par balles un Palestinien employé par le Département des travaux publics sur le chantier de la voie de contournement de Djénine. Des sources palestiniennes ont signalé qu'un adolescent palestinien de Djénine avait été légèrement blessé au cours de l'incident. Lors d'un autre incident, un colon de Kdumim (région de Tulkarem) a affirmé qu'alors qu'il gardait l'entrée de la colonie, trois Palestiniens l'avaient attaqué au gaz lacrymogène et s'étaient emparés de son fusil M-16. À Jérusalem, la police a arrêté six membres du mouvement Hai Vekayam qui tentaient d'entrer au mont du Temple pour prier. De nombreux incidents de jets de pierres ont également été signalés dans la région d'Hébron. Selon des sources militaires, deux gardes frontière ont été légèrement blessés au cours de ces divers incidents. Deux autres véhicules, au cours desquels des pierres ont été lancées sur des véhicules appartenant à des colons, ont été signalés à la jonction de Kisufim, dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 août)

95. Le 24 août, une charge d'explosif de démolition a explosé dans la colonie Ramot Eshkol, près de Jérusalem; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 25 août)

96. Le 25 août, une unité d'infiltration des FDI a abattu deux hommes de main du Hamas recherchés (voir liste) qui s'étaient retranchés dans une maison à Hébron. La maison appartenant à Ribhi Sultan, a été détruite par la suite. Plusieurs suspects ont été emmenés pour être interrogés. Le lendemain, une grève générale des commerçants a été déclarée à Hébron en mémoire de personnes tuées. Les résidents ont vivement condamné la tuerie et la destruction de la maison où se dissimulaient les fugitifs. Plusieurs témoins oculaires ont affirmé que les deux hommes étaient sortis de la maison pour se rendre aux soldats, qui ont néanmoins continué à tirer depuis plusieurs positions. Le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a également déclaré que les deux hommes auraient pu être appréhendés sans effusion de sang, alors que Saeb Erakat, Ministre de l'Autorité palestinienne chargé des collectivités locales, a qualifié l'incident d'assassinat commis de sang froid. Au cours d'un incident séparé, un garde frontière a été légèrement blessé à la tête par une pierre à Hébron. D'autres incidents de jets de pierres se sont produits à Naplouse, Hébron et Ramallah. Deux chauffeurs d'autobus de la compagnie Egged ont été légèrement blessés par des jets de pierres à Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er septembre)

97. Le 26 août, deux jeunes garçons palestiniens d'un village de la région de Ramallah ont été blessés (l'un très légèrement, l'autre légèrement) par l'explosion d'un engin que l'un d'eux transportait. Selon des sources palestiniennes, cet engin faisait partie des munitions abandonnées dans la région par les FDI. (Ha'aretz, 27 août)

98. Le 28 août, de violentes manifestations ont eu lieu à Jéricho contre l'état de siège imposé à la ville. Trois policiers israéliens ont été légèrement blessés par des pierres. Les FDI ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

99. Le 30 août, un jeune Palestinien de la région de Ramallah et une Palestinienne de Beit Hanina ont tenté, en deux occasions séparées, de poignarder des gardes frontière en faction devant le domicile du député du Likoud, Ariel Sharon, dans le quartier musulman. Un garde frontière a été légèrement blessé aux mains au cours d'un de ces incidents. Les deux assaillants ont été appréhendés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 août)

100. Le 31 août, la police a arrêté deux soeurs palestiniennes; les deux adolescentes auraient tenté de poignarder des soldats israéliens à l'entrée du Mur occidental, dans la vieille ville de Jérusalem. (Jerusalem Post, 1er septembre)

101. Le 2 septembre, la police a arrêté un juif de 60 ans qui avait, semble-t-il, poignardé un Arabe de 70 ans à Jérusalem. La victime aurait été légèrement blessée au dos. (Jerusalem Post, 3 septembre)



102. Le 3 septembre, deux cocktails Molotov ont été lancés sur des véhicules des FDI dans les territoires. Il n'a été signalé ni blessés ni dégâts. (Ha'aretz, 5 septembre)

103. Le 4 septembre, plusieurs incidents de jets de pierres se sont produits dans la région de Ramallah, à Naplouse et à Djénine. Plusieurs blessés ont été signalés. (Ha'aretz, 5 septembre)

104. Le 5 septembre, un colon juif de 28 ans a été tué, apparemment par un "terroriste" qui a fait irruption dans son domicile de la colonie Maaleh Mikhimas, au nord-est de Jérusalem. Son épouse, âgée de 29 ans et enceinte de cinq mois, a reçu plusieurs coups de poignard aux poumons, au foie et au bras, et a perdu l'enfant. Une agence de presse de Jérusalem a reçu un appel anonyme revendiquant cette action au nom du FPLP. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre)

105. Le 7 septembre, des étudiants palestiniens et des manifestants de droite se sont affrontés devant la Maison de l'Orient, où des incidents se déroulaient déjà depuis une semaine. Les jeunes Palestiniens ont lancé trois bouteilles contenant un liquide semblable à de l'acide en direction des manifestants, qui venaient de brûler des portraits du Président de l'OLP, Yasser Arafat. Ils ont ensuite lancé deux autres bouteilles sur les gardes frontière, devant la Maison de l'Orient. Deux manifestants de droite et un garde frontière ont été légèrement blessés durant les heurts. La police a arrêté cinq Arabes, dont trois mineurs, tous soupçonnés d'avoir participé à la manifestation. Un activiste de droite a également été appréhendé, puis relâché après quelques minutes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre)

106. Le 8 septembre, un habitant de Halhoul (voir liste) a été abattu chez lui par des tireurs non identifiés vêtus d'uniformes des Forces de défense israéliennes. Les FDI ont indiqué qu'aucun de leurs membres n'étaient dans le secteur au moment de l'incident. Selon la police, cinq hommes armés et masqués avaient fait irruption dans Halhoul, frappant à toutes les portes, exhibant une liste, forçant les occupants à sortir de chez eux pour perquisitionner; arrivés au domicile de la personne qu'ils recherchaient, ils sont entrés de force et ont brutalisé le père de famille auquel ils ont passé les menottes; lorsque le fils est rentré chez lui, ils l'ont abattu de trois balles. Un certain groupe Eyal, composé de membres de l'ex Kach, a revendiqué cette exécution. En 1991, ce même groupe avait revendiqué l'assassinat de trois Palestiniens dans leur véhicule. (The Jerusalem Times, 15 septembre)

107. Le 13 septembre, un membre recherché du groupe Izz al-Din al-Qassam, la branche militaire du Hamas (voir liste), a été tué dans une forte explosion qui s'est produite dans un appartement de la ville de Gaza et a légèrement blessé une Palestinienne. La police palestinienne a signalé que l'homme avait été tué par l'explosion, dans l'appartement, de la bombe qu'il préparait; plus de 10 kilogrammes de TNT et autres explosifs ont été découverts dans l'appartement. À Jérusalem, 10 activistes du mouvement Hai Vekayam ont été appréhendés par la police et la police des frontières alors qu'ils tentaient d'entrer au mont du Temple pour prier. Au cours d'un incident séparé, à Hébron, huit bébés ont été transportés d'urgence à l'hôpital après avoir inhalé du gaz lacrymogène tiré par

des soldats des FDI durant de violents accrochages qui ont opposé des colons et des Palestiniens. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 septembre)

108. Le 14 septembre, des centaines de Palestiniens s'en sont pris aux soldats des FDI à Hébron au cours d'un rassemblement organisé pour protester contre l'"agressivité" des colons juifs. La manifestation, à laquelle ont pris part des centaines d'étudiants, des personnalités influentes et des membres du Haut Comité du Fatah, était, a-t-on dit, le rassemblement le plus important tenu dans la ville depuis le massacre de la mosquée Ibrahimî (Caveau des Patriarches). Mouhamad Amin El-Jabari, qui est un des dirigeants du Fatah à Hébron, a déclaré que la manifestation était une "expression de colère publique contre le comportement des colons israéliens à l'égard des résidents palestiniens d'Hébron et contre l'appui qu'ils reçoivent des FDI". Plusieurs adolescents ont été intoxiqués par l'inhalation de gaz lacrymogène et un garde frontière a été blessé par une pierre lors des affrontements. Au cours d'un autre incident, un soldat des FDI a été légèrement blessé par des jets de pierres alors qu'il tentait de venir en aide à des colons en voiture assaillis par des jets de pierres, près de la ville de Halhoul. Un cocktail Molotov a été lancé sur un commissariat de police à Bethléem. Deux autres ont été lancés sur des patrouilles des FDI dans la région d'Hébron; aucun blessé n'a été signalé. Un certain nombre d'incidents de jets de pierres se sont produits dans la région de Bethléem, à Naplouse et à Ramallah. Plusieurs véhicules des FDI ont été endommagés au cours de ces incidents. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 septembre)

109. Les 15 et 16 septembre, de violents incidents ont opposé à Hébron des jeunes Palestiniens aux soldats des FDI. Des dizaines de jeunes auraient bombardé les soldats à coups de pierres depuis les toits, brûlé des pneus et érigé des barricades dans les rues. Les soldats ont riposté à coups de grenades cataplexiantes, de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc pour disperser les manifestants. Des sources palestiniennes ont signalé qu'une Palestinienne avait été légèrement blessée par une pierre et que deux autres Palestiniens avaient inhalé du gaz lacrymogène. (Ha'aretz, 17 septembre)

110. Le 17 septembre, un juif a été grièvement blessé à coups de couteau par deux Arabes dans le quartier musulman de la vieille ville. À Hébron, des heurts ont opposé des Palestiniens et des soldats des FDI. On a signalé à Ramallah plusieurs incidents au cours desquels des pierres ont été lancées sur des soldats des FDI et des gardes frontière. Deux autres incidents marqués par des jets de pierres sur des véhicules appartenant à des colons ont été signalés dans le Gush Katif (bande de Gaza). Aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre)

111. Le 19 septembre, un Palestinien soupçonné de collaborer avec Israël a été abattu (voir liste) par un assaillant masqué à Kalkiliya. (Jerusalem Post, 20 septembre)

112. Le 20 septembre, un soldat a abattu un adolescent palestinien (voir liste) alors que des jeunes lançaient des pierres sur une patrouille de l'armée à Naplouse. Onze autres personnes auraient été intoxiquées par des gaz lacrymogènes ou atteintes par des balles en caoutchouc. Peu de temps après l'incident, un cortège funéraire a réuni des centaines de personnes. La mère de l'adolescent a affirmé que les FDI l'avaient empêchée de sortir de la bande de

Gaza et de se rendre aux obsèques de son fils, à cause de la fermeture de la bande de Gaza. Après les obsèques, de violentes émeutes ont éclaté à Naplouse pour protester contre ce décès. Une unité des forces spéciales (d'infiltration) des FDI a riposté en ouvrant le feu sur les manifestants, tuant un jeune Palestinien (voir liste); l'un a été atteint dans le dos et l'autre à la tête et à la poitrine. Dix autres ont été blessés (deux très grièvement, sept légèrement et un très légèrement). Un des blessés, Mahmoud Abu Salha, 24 ans, a été transporté à l'hôpital Makassed, à Jérusalem, atteint d'une balle à la tête. Des manifestations violentes ont été signalées le lendemain malgré le couvre-feu imposé à Naplouse. Selon les FDI, il n'y aurait eu que sept blessés durant les affrontements. À Gaza, un activiste du Hamas est décédé (voir liste) des suites de blessures par balles à la tête que lui avaient infligées des soldats des FDI en 1993. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 septembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 22 septembre)

113. Le 20 septembre, deux adolescents palestiniens non armés ont été tués à Naplouse lors d'affrontements avec des soldats israéliens (voir liste) : l'un a été atteint dans le dos et l'autre à la tête et à la poitrine; 11 autres personnes auraient été intoxiquées par des gaz lacrymogènes ou atteintes par des balles en caoutchouc. Plus tard dans la journée, une unité spéciale des forces israéliennes a ouvert le feu sur des personnes qui assistaient aux funérailles de l'un des adolescents; 9 Palestiniens auraient été blessés, dont Mahmoud Abu Salha, 24 ans, qui a été transporté à l'hôpital Makassed, à Jérusalem, atteint d'une balle à la tête. Des manifestations violentes ont été signalées le lendemain malgré le couvre-feu imposé à Naplouse. (The Jerusalem Times, 22 septembre)

114. Le 21 septembre, de violents incidents ont éclaté à Naplouse pour la deuxième journée consécutive, à la suite des tirs des FDI qui, la veille, avaient fait 2 morts et 10 blessés parmi les Palestiniens. Des centaines de jeunes ont bloqué les routes, brûlé des pneus et lancé des projectiles sur les soldats et sur des véhicules israéliens. De nombreux soldats et gardes frontière ont riposté à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc, blessant deux Palestiniens. Les émeutes, qui, selon les résidents, n'étaient pas sans rappeler les débuts de l'Intifada, se sont accompagnées d'une grève générale des commerçants dans toute la ville. Un certain nombre d'incidents ont été signalés dans l'ensemble des territoires : un garde frontière a été légèrement blessé à la tête au cours d'un des incidents de jets de pierres qui se sont produits dans la région d'Hébron. D'autres jets de pierres ont eu lieu dans la région de Ramallah. Dans un autre incident, un soldat a grièvement blessé un "terroriste" palestinien qui tentait de l'enlever, près de Yakneam. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre)

115. Le 22 septembre, il a été signalé que trois Arabes, Walid Shubak, Nidal Shubak et leur cousin, Sammi Shubak, ex-policier d'Hébron, qui parle couramment l'hébreu, avaient été arrêtés sous l'inculpation du meurtre de Hussein Zamreh, le 8 septembre. Les autorités israéliennes ont procédé à cette arrestation après l'exhumation du corps aux fins d'autopsie, le 15 septembre, malgré l'opposition de la famille. (The Jerusalem Times, 22 septembre)

116. Le 23 septembre, des centaines de Palestiniens s'en sont pris aux FDI à Hébron, alors que les soldats tentaient de disperser à coups de balles en caoutchouc et de grenades cataplexiantes des Palestiniens qui lançaient des pierres. Deux Palestiniens au moins ont été blessés dans les accrochages. Lors d'un autre incident, à Hébron, des soldats des FDI ont blessé par balles à la jambe un palestinien de 45 ans qui tentait de s'opposer, en compagnie d'autres membres de sa famille, à l'arrestation de son fils soupçonné d'avoir lancé des pierres la veille. Une grève générale des commerçants a été déclarée à Hébron pour protester contre l'Accord d'Oslo II, qui prévoit un maintien de la présence des FDI et des colons juifs dans la ville. Une grève générale a, par ailleurs, été observée pour la troisième journée consécutive à Naplouse, où des dizaines de jeunes ont bloqué les rues du centre-ville, érigé des barricades, brûlé des pneus et lancé des pierres sur les soldats, qui ont riposté à coups de grenades lacrymogènes, de grenades cataplexiantes et de balles en caoutchouc, blessant trois jeunes. Il a également été signalé que trois hommes armés avaient ouvert le feu sur un poste de la police des frontières situé près de la colonie Vered Yericho. Aucun blessé n'a été signalé. Les assaillants ont réussi à prendre la fuite en direction de Jéricho. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 septembre)

117. Le 24 septembre, un Palestinien âgé de 19 ans a été atteint à la poitrine par des soldats des FDI (voir liste) alors qu'un groupe de jeunes lançait des pierres sur des soldats et des véhicules militaires au centre de Naplouse. Des centaines de résidents ont participé aux obsèques de l'adolescent et une grève générale a été déclarée dans la ville. Des troubles ont été signalés pendant la nuit et aux petites heures du matin; des jeunes gens ont brûlé des pneus et lancé des pierres sur des patrouilles israéliennes. Le lendemain, des centaines de membres du Fatah Hawks et des sympathisants ont traversé la ville en prônant l'escalade de la violence et en jetant des pierres sur des véhicules militaires israéliens. Les FDI ont tiré sur les manifestants et lancé des grenades lacrymogènes. Selon certaines informations, une vingtaine de Palestiniens auraient été blessés à Naplouse la semaine d'avant. Lors d'un autre incident, à Naplouse, un garde frontière a été légèrement blessé par des pierres lancées sur une patrouille de la police des frontières. Il a également été signalé que trois Palestiniens avaient été blessés dans des heurts avec les FDI au centre d'Hébron. Des dizaines de jeunes auraient lancé des pierres et des bouteilles vides sur les soldats, qui ont riposté à coups de grenades lacrymogènes et en tirant des coups de semonce pour disperser les manifestants. (Ha'aretz, 27 septembre); également relaté dans The Jerusalem Times, 28 septembre)

118. Le 26 septembre, des émeutes ont éclaté à Naplouse, où des manifestants palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles sur les soldats des FDI, qui ont riposté à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Un Palestinien a été légèrement intoxiqué par l'inhalation de gaz lacrymogène. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur des soldats des FDI à Hébron. Ils ont explosé sur la route sans faire de blessés. (Ha'aretz, 27 septembre)

119. Le 28 septembre, jour de la signature du deuxième Accord d'Oslo à Washington, les résidents du camp de réfugiés de Dheisheh ont entrepris d'enlever les clôtures en fil de fer barbelé qui entouraient le site. L'armée israélienne a barré la grand-route proche du camp et lancé des grenades cataplexiantes et lacrymogènes. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

120. Le 29 septembre, un rabbin a été poignardé dans le dos dans la vieille ville de Jérusalem. Des policiers et des gardes frontière sont arrivés sur place peu après l'incident et ont interpellé des dizaines de jeunes Arabes rue David. De plus, la police a ordonné aux propriétaires des magasins situés dans cette rue de fermer et de se rendre au commissariat pour témoigner au sujet de l'incident. À Hébron, des cocktails Molotov et des pierres ont été lancés sur des véhicules israéliens et sur des soldats des FDI pour protester contre l'Accord d'Oslo II, qui autorise 450 colons juifs à demeurer à Hébron sous la protection des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er octobre)

121. Le 30 septembre, deux soldats des FDI et deux gardes frontière ont été blessés à Tulkarem et Hébron à l'occasion de patrouilles par des jets de bouteilles vides et de pierres. (Ha'aretz, 1er octobre)

122. Le 2 octobre, un certain nombre d'incidents ont opposé des soldats des FDI et des Palestiniens dans les territoires, principalement dans la région d'Hébron. Dans la région de Ramallah, deux Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les FDI et un soldat a été légèrement blessé à la main par une pierre. Au cours d'un autre incident, des coups de feu ont été tirés sur un véhicule israélien à Kalkiliya. (Ha'aretz, 3 octobre)

123. Le 2 octobre, trois adolescents palestiniens ont été blessés dans la région de Ramallah par des objets non identifiés abandonnés par l'armée israélienne après des exercices militaires effectués non loin du village de Badras. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

124. Le 3 octobre, un policier israélien a été légèrement blessé par l'explosion d'un engin près d'une patrouille de l'armée dans la bande de Gaza; des soldats des FDI ont riposté en ouvrant le feu. Deux soldats des FDI ont été légèrement blessés durant un certain nombre d'incidents de jets de pierres à Hébron. D'autres incidents se sont produits dans la région de Ramallah, à Djénine et à Naplouse; il n'a été signalé ni blessés ni dégâts. (Ha'aretz, 5 octobre)

125. Le 7 octobre, de nombreux incidents se sont produits dans les territoires : des sources palestiniennes ont signalé que deux jeunes Palestiniens avaient été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les FDI au cours des multiples incidents qui se sont déroulés à Hébron. Un soldat des FDI a été légèrement blessé à la main. D'autres incidents, marqués principalement par des jets de pierres sur des véhicules appartenant aux FDI ou à des colons, se sont produits dans le district de Ramallah. (Ha'aretz, 8 octobre)

126. Les 8 et 9 octobre, des émeutes ont éclaté à Ramallah à la suite du décès d'un détenu palestinien au centre de détention de Ketziot (voir liste). Des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres sur les soldats et les gardes frontière qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc et en lançant des grenades lacrymogènes sur les manifestants (également relaté dans The Jerusalem Times, 13 octobre). Un Palestinien et un garde frontière ont été blessés dans les accrochages. Cinq manifestants ont été arrêtés. Des heurts entre soldats et Palestiniens se sont également produits dans la région de Naplouse. Un officier des FDI a été légèrement blessé par des pierres lancées sur son véhicule à Naplouse. D'autres incidents marqués par des jets de pierres sur des

soldats des FDI se sont produits dans la région d'Hébron. (Ha'aretz, 10 octobre)

127. Le 11 octobre, six membres du groupe d'extrême droite Hai Vekayam ont été arrêtés lorsque 25 membres du groupe ont tenté de déborder les policiers qui gardaient les accès au mont du Temple. (Ha'aretz, Jerusalem Post 12 octobre)

128. le 17 octobre, des soldats des FDI ont lancé des grenades cataplexiantes pour disperser une manifestation à Ramallah au cours de laquelle plusieurs centaines de Palestiniens ont protesté contre le refus d'Israël de libérer tous les prisonniers palestiniens. Six Palestiniens ont été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 20 octobre)

129. Le 18 octobre, quatre cocktails Molotov ont été lancés sur le poste d'observation des FDI de Beit Hadassah, à Hébron. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il n'y avait eu ni blessés ni dégâts. Jerusalem Post, 19 octobre)

130. Le 21 octobre, environ 200 Palestiniens ont participé à une marche à Bethléem demandant la libération de tous les Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Les manifestants ont défilé du bâtiment de la Croix-Rouge à la mairie en brandissant des pancartes portant l'inscription : "Sans la libération des prisonniers palestiniens, il n'y aura pas de paix". (Jerusalem Post, 22 octobre)

131. Le 25 octobre, trois cocktails Molotov ont été lancés sur le commissariat de police de Djénine. Ils ont explosé au sol sans faire de dégâts. Lors d'un autre incident, des pierres ont été lancées sur des patrouilles des FDI dans le centre-ville. Un garde frontière a été frappé à la tête et légèrement blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 27 octobre)

132. Le 1er novembre, des membres d'une cellule "terroriste" qui circulaient dans un véhicule volé de l'Organisation des Nations Unies ont grièvement blessé par balle un rabbin près de la colonie de peuplement de Kokhav Ya'acov (secteur de Ramallah). Le FPLP a revendiqué cet attentat. D'importants renforts de police et des FDI ont été envoyés dans le secteur qui a été déclaré zone militaire interdite; des Palestiniens ont été interpellés pour interrogatoire. Dans l'intervalle, le chef du Conseil régional de Binyamin publiait une proclamation avertissant que les colons du secteur se défendraient et combattraient les armes à la main et déploieraient des patrouilles armées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 3 novembre)

133. Le 2 novembre, deux kamikazes ont fait exploser deux véhicules piégés à proximité de deux autobus israéliens dans le secteur de Gush Katif dans la bande de Gaza; les deux kamikazes se sont tués (voir liste) et 11 Israéliens ont été légèrement blessés, dont trois soldats. Le Jihad islamique a revendiqué ces attentats semblerait-il destinés à venger le meurtre de Fathi Shakaki, dirigeant du Jihad islamique. Des renforts des FDI et de la police des frontières ont été rapidement envoyés sur les lieux. Ils ont ratissé le secteur et interdit l'accès de Gush Katif aux véhicules palestiniens. Lors d'un autre incident, un

homme a été légèrement blessé lorsqu'un autobus dans lequel il se trouvait a été la cible de pierres alors qu'il traversait le village de Beitin (secteur de Ramallah). Un autre incident de jets de pierres contre un autobus israélien s'est produit près des colonies de peuplement de Hermesh et de Mevo Dotan; trois Palestiniens ont été arrêtés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 3 novembre)

134. Le 15 novembre, un soldat des FDI et un conducteur d'autobus ont été légèrement blessés lors de deux incidents de jets de pierres dans le secteur de Ramallah. Un soldat des FDI a été légèrement blessé lors d'un autre incident de jets de pierres à Al-Bireh. Un conducteur d'autobus de la Compagnie Egged a été légèrement blessé lorsque son pare-brise a été pulvérisé par des pierres à proximité du village de Beitin. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur deux véhicules israéliens de la colonie de peuplement de Mevo Shiloh; il n'y aurait eu ni blessé ni dommages pendant la marche célébrant la déclaration de l'indépendance. À Naplouse, de jeunes Palestiniens ont jeté des pierres et des parpaings sur des véhicules militaires et incendié des pneus; les soldats ont riposté en tirant à balles réelles et en lançant des bombes lacrymogènes; un Palestinien a été blessé. (Jerusalem Post, 16 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 17 novembre)

135. Le 16 novembre, divers incidents ont été signalés dans l'ensemble des territoires : un ex-prisonnier palestinien originaire de Naplouse a été appréhendé alors qu'il tentait de poignarder un garde frontière à proximité de la station d'autobus du centre de Jérusalem. L'agresseur a déclaré qu'il avait voulu poignarder un Israélien pour prouver qu'il n'était pas un collaborateur. Lors d'un autre incident de jets de pierres, à Hébron, un soldat des FDI a été légèrement blessé. Deux autres soldats ont été légèrement blessés dans les mêmes circonstances dans le secteur de Ramallah. D'autres incidents de jets de pierres se sont produits à Naplouse et à proximité du Caveau des Patriarches (mosquée Ibrahimî) à Hébron. Un chauffeur de taxi israélien aurait été agressé par deux passagers arabes et aurait reçu un coup de poignard sans gravité. (Ha'aretz, 17 novembre; Jerusalem Post, 17 et 19 novembre)

136. Le 18 novembre, deux Palestiniens ont été blessés lors d'une explosion à Tulkarem. (Jerusalem Post, 18 novembre)

137. Le 23 novembre, la police a arrêté 10 membres du mouvement Hai Vekayam et confisqué leurs papiers d'identité alors qu'ils tentaient de pénétrer sur le site du mont du Temple. (Jerusalem Post, 24 novembre)

138. Le 27 novembre, un conducteur palestinien a été blessé lorsque des gardes frontière ont ouvert le feu sur son véhicule alors qu'il forçait un barrage routier à Beit Horon. Selon la police, la plupart des neuf passagers du véhicule n'étaient pas titulaires de permis de séjour en Israël. (Ha'aretz, 28 novembre)

139. Le 28 novembre, des membres des FDI ont abattu un activiste recherché du mouvement Hamas dans le village de Deir Awa Samit (secteur d'Hébron) qui refusait de sortir de la maison où il se cachait et de se rendre (voir liste). L'Autorité palestinienne a dénoncé cette "exécution sommaire" et instamment

demandé à Israël de mettre immédiatement fin à ces pratiques. (Ha'aretz, 29 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

140. Le 29 novembre, à Kabatiya, dans la zone libérée de Djénine, des membres des FDI ont lancé des grenades cataplexiantes dans un café bondé dont les clients refusaient de leur livrer un fugitif palestinien ainsi que sur un groupe de protestataires rassemblés devant la boutique. Deux gardes frontière israéliens ont été enlevés à l'est de Kabatiya par les Black Panthers du mouvement Fatah, semblerait-il en réaction à cet incident; ils ont été libérés par la police palestinienne (selon The Jerusalem Times du 1er décembre, les policiers qui les auraient libérés ont été démis de leurs fonctions). Lors d'un autre incident, trois miliciens du Fatah ont attiré un informateur présumé dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse, et l'ont abattu (voir liste). (Ha'aretz, 30 novembre, Jerusalem Post, 30 novembre et 1er décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

141. Le 30 novembre, une vingtaine de Palestiniens ont été blessés, dont trois grièvement, par des tirs des FDI lors d'un affrontement qui a duré quatre heures, l'un des plus violents dans cette ville depuis plus de deux mois. Un officier des FDI et deux gardes frontière ont été également blessés lors de cet affrontement qui aurait dégénéré lorsqu'une patrouille des FDI avait tiré à balles réelles et en caoutchouc sur des centaines de jeunes Palestiniens qui leur lançaient des pierres et des bouteilles vides; ces manifestants s'étaient rassemblés pour commémorer la mémoire de quatre membres des Black Panthers abattus six ans auparavant par les forces secrètes israéliennes (également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre). Lors d'un autre incident, deux soldats de réserve des FDI ont été blessés, l'un grièvement et l'autre légèrement, lorsque des coups de feu ont été tirés sur une jeep qui escortait un autobus près de la colonie de peuplement de Shaked (secteur de Djénine). Deux engins explosifs ont été découverts lors du ratissage du secteur. Un autre soldat des FDI a été légèrement blessé par une bouteille incendiaire lancée sur une patrouille dans un village près de Tulkarem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er décembre)

142. Le 1er décembre, un soldat des FDI a ouvert le feu sur un groupe de huit travailleurs palestiniens près du village de Beit Dajan, tuant l'un d'entre eux âgé de 17 ans (voir liste) et en blessant un autre au visage. Selon les FDI, le soldat aurait ouvert le feu alors qu'il était la cible d'une grêle de pierres. Selon des sources palestiniennes, le soldat aurait tiré de loin sans aucune provocation : il serait descendu d'une jeep militaire arrêtée à quelque 80 mètres, aurait pointé son M-16 dans leur direction et tiré comme un fou, puis serait remonté dans la jeep et serait parti. (Ha'aretz, 3 décembre)

143. Le 1er ou le 2 décembre, dans le secteur de Naplouse, un Palestinien a été abattu (voir liste) et un autre blessé par des tireurs masqués se trouvant à bord d'un véhicule. (Ha'aretz, 3 décembre)

144. Le 3 décembre, près du village d'A-Rum, un garde frontière a ouvert le feu sur un camion palestinien qui venait de tamponner une voiture privée qu'il avait poussée sur le bas-côté. Lors d'un autre incident, à Hébron, un garde frontière a été légèrement blessé lorsque deux cocktails Molotov ont été lancés sur sa jeep. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 décembre)



145. Le 4 décembre, divers affrontements entre Palestiniens et les forces de sécurité ont été signalés dans les territoires. À Naplouse, un jeune Palestinien a lancé une grenade antiémeute sur un poste de police israélien; aucun blessé n'a été signalé. Le jeune homme a été arrêté. (Ha'aretz, 5 décembre)

146. Le 5 décembre, au nord de la colonie de peuplement d'Elon Moreh (secteur de Naplouse), un soldat des FDI et un médecin militaire ont été blessés, le premier grièvement et le second légèrement, lorsque des tireurs ont ouvert le feu sur une ambulance des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 8 décembre)

147. Le 7 décembre, à Beit Jallah, un Palestinien résident du village El-Khader est tombé dans une embuscade tendue par quatre hommes masqués qui l'ont abattu, semblerait-il à la suite de certaines transactions foncières (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 décembre)

148. Le 7 décembre, trois soldats israéliens ont été blessés dans le secteur de Djénine, l'un par un jeteur de pierres, les deux autres par balles. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

149. Le 8 décembre, la mort d'un Palestinien abattu par des FDI lors d'incidents de jets de pierres à Naplouse a provoqué des affrontements au cours desquels quatre Palestiniens ont été blessés par balles (voir liste). D'autres affrontements ont éclaté à Hébron et dans les environs; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 décembre)

150. Le 9 décembre, des tireurs qui se trouvaient à bord d'un véhicule lancé à toute allure ont blessé un colon d'Efrat et sa fillette de 4 ans qui circulaient à bord de leur véhicule près de la colonie de peuplement de Daniel Neveh, à 12 kilomètres au sud de Jérusalem. Lors d'un autre incident, une bombe à gaz a été lancée sur le poste de police de Naplouse. Il a été signalé qu'un soldat des FDI a été légèrement blessé par une pierre au cours d'un des nombreux incidents qui se sont produits à Hébron et dans le voisinage. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 décembre; Ha'aretz, 11 décembre)

151. Le 11 décembre, une grenade cataplexiante a été lancée sur le poste de police israélien dans le centre de Naplouse; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 12 décembre)

152. Le 12 décembre, le véhicule d'un colon qui circulait sur les collines au sud d'Hébron a été la cible de tirs; le conducteur a réussi à s'échapper indemne de son véhicule transpercé de balles. Lors d'un autre incident, des Palestiniens ont lancé deux grenades à main sur un poste de contrôle des FDI dans le centre d'Hébron; des vitrines de magasins et des pare-brise ont volé en éclats; selon des témoins, 20 Palestiniens auraient été arrêtés à la suite de cet incident. (Jerusalem Post, 13 décembre)

153. Le 13 décembre, à Hébron, trois cocktails Molotov ont été lancés sur un véhicule des FDI; il n'y aurait eu ni blessés, ni dégâts. (Ha'aretz, 15 décembre)

154. Le 14 décembre, des gardes frontières ont abattu un jeune Palestinien (voir liste) alors qu'il agressait au poignard deux colons juifs âgés à proximité de la mosquée Ibrahimî à Hébron; les colons ont été légèrement blessés par des coups de poignard. Il a été signalé que l'armée israélienne a arrêté plus tard les quatre frères de la victime. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 15 décembre)

155. Le 19 décembre, près de la casbah d'Hébron, une jeune fille juive a été légèrement blessée par le manche d'une hache lancée par un Arabe; entre 17 et 30 Palestiniens ont été arrêtés pendant les recherches effectuées pour retrouver l'agresseur; ils ont été libérés après un bref interrogatoire. Dans le nord de la Rive occidentale, la police du district de Samarie a arrêté un colon d'Itamar qui avait insulté des policiers palestiniens qui patrouillaient avec des soldats des FDI. La police rechercherait un autre Israélien qui aurait un comportement provocateur à l'égard des policiers palestiniens. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 22 décembre)

156. Le 20 décembre, un cocktail Molotov a été lancé sur un véhicule des FDI qui circulait sur la route Abdallah à Hébron. Trois cocktails Molotov ont été lancés sur un véhicule israélien près du carrefour de Shilo (secteur de Ramallah). Un autre cocktail Molotov a été lancé sur des gardes frontière à Ramallah. Dans aucun des cas il n'y aurait eu de blessé. (Ha'aretz, 22 décembre)

157. Le 21 décembre, divers incidents de jets de pierres ont été signalés dans les territoires. À Hébron, un garde frontière a été légèrement blessé près du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahimî). Des pierres ont été lancées sur un véhicule israélien sur la route de contournement d'Hébron. D'autres incidents au cours desquels des pierres ont été lancées sur des patrouilles des FDI et des gardes frontière ont eu lieu dans le secteur d'Hébron; il n'y a eu ni dégât ni blessé. Toujours à Hébron, un adolescent juif de 14 ans a été roué de coups par deux jeunes Arabes. Dans le secteur de Beit Jallah, des jeunes ont lancé des pierres sur des véhicules de colons; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

158. Le 24 décembre, un soldat des FDI a été légèrement blessé lorsque des "terroristes" ont ouvert le feu sur une patrouille des FDI dans le nord de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 décembre)

159. Le 27 décembre, un Palestinien a été abattu (voir liste) dans le secteur de Tulkarem. Il s'agirait, selon la police, d'un collaborateur. (Ha'aretz, 28 décembre)

160. Le 29 décembre, dans le secteur d'Hébron, deux soldats des FDI ont été légèrement blessés au visage lorsque deux bouteilles remplies d'acide ont été lancées sur une patrouille. Toujours dans le secteur d'Hébron, des pierres ont été lancées sur une patrouille des FDI sans faire de victime ni causer de dommages. Il a été signalé que les FDI avaient augmenté le nombre des patrouilles le long des routes de contournement de Bethléem et de Ramallah. Le nombre des soldats postés aux environs des colonies de peuplement sises près des

centres peuplés de Palestiniens sur la Rive occidentale aurait aussi été augmenté. (Ha'aretz, 31 décembre)

161. Le 30 décembre, quatre bombes incendiaires ont été lancées sur un véhicule israélien qui circulait sur la route de contournement de Bethléem; il n'y aurait eu ni blessé ni dégât. (Jerusalem Post, 1er janvier)

162. Le 31 décembre, une grenade cataplexiante a été lancée sur un véhicule israélien à Bethléem; aucun blessé n'a été signalé. (Jerusalem Post, 1er janvier)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable

1. Population palestinienne

163. Le 23 août, au poste de contrôle d'Erez, le tribunal militaire israélien a condamné Abdul Aziz Al Rantisi, fondateur du mouvement de résistance islamique Hamas, à 70 mois de prison, dont 28 mois avec sursis. Le procès d'Al Rantisi avait été reporté 21 fois. Al Rantisi avait été arrêté dès son retour d'une année d'exil à Marj-Az-Zuhur, en compagnie de 414 autres Palestiniens; il était accusé d'appartenance au mouvement Hamas. (The Jerusalem Times, 25 août)

164. Le 24 août, le tribunal militaire de Naplouse a condamné un activiste du Hamas à cinq ans de prison, dont deux ans et demi avec sursis, pour avoir déposé une bombe factice sur le bord d'une route, dans la région de Naplouse. (Ha'aretz, 25 août)

165. Le 24 août, la Haute Cour de justice a rejeté la demande en appel de mise en liberté d'un journaliste palestinien de Ramallah, condamné à 15 mois d'internement administratif. La Cour a retenu la thèse des forces de sécurité selon laquelle l'intéressé était un membre en vue du FPLP, estimant que sa libération porterait atteinte à la sécurité de la Rive occidentale. L'avocat du défendeur a toutefois soutenu que l'arrestation avait été motivée par des raisons politiques et qu'elle avait été effectuée en vertu de la décision d'arrêter toute personne soupçonnée d'appartenir au FPLP, décision prise pour isoler les personnes opposées au processus de paix. (Ha'aretz, 25 août)

166. Le 28 août, le tribunal militaire de Naplouse a condamné un dirigeant influent du Hamas à 25 ans de prison, dont 15 ans fermes, pour sa participation, en 1994, à l'assassinat du moukhtar du village de Sinia (région de Tulkarem), soupçonné de vendre à des Juifs des terres appartenant à des Palestiniens. (Ha'aretz, 30 août)

167. Le 3 septembre, le tribunal militaire de Naplouse a condamné deux activistes du Hamas de Kalkiliya à six ans de prison, dont trois ans fermes, et les a astreints à une amende de 5 000 nouveaux shekels, pour avoir offert gîte et assistance à l'auteur de l'attentat suicide de l'autobus de Tel-Aviv qui avait fait 23 morts. (Ha'aretz, 4 septembre)

168. Le 4 septembre, le tribunal militaire de Naplouse a condamné un activiste du Fatah à quatre ans et demi de prison dont six mois fermes, pour avoir attaqué

un Israélien entré par erreur dans le camp de réfugiés de Balata (Rive occidentale), en janvier 1995. (Ha'aretz, 5 septembre)

169. Le 6 septembre, la Haute Cour de justice a rejeté la demande de réduction de peine présentée par un Palestinien du camp de réfugiés de Bureij (bande de Gaza), condamné à la prison à vie pour avoir participé au meurtre d'un soldat réserviste en 1990. (Ha'aretz, 7 septembre)

170. Le 7 septembre, la Haute Cour de justice a rejeté deux recours formés par les habitants du village de Samaria (nord de la Rive occidentale) contre les projets d'expropriation de terrains leur appartenant en vue de construire des rocadés, dans le cadre du redéploiement de l'armée israélienne en Judée et en Samarie (Rive occidentale). (Jerusalem Post, 8 septembre)

171. Le 7 septembre, il a été signalé que la Haute Cour de justice avait approuvé un accord de compromis permettant la construction de la rocade d'El-Bireh. Conclu entre la municipalité d'El-Bireh, 14 propriétaires palestiniens de terres et le commandant des forces israéliennes stationnées sur la Rive occidentale, l'accord prévoyait une modification du tracé de la rocade d'El-Bireh, qui desservirait non seulement les colons, mais aussi les résidents palestiniens. Enfin, l'accord ne prévoyait aucune expropriation, sinon celle des terres nécessaires à la construction de la route. (Ha'aretz, 7 septembre)

172. Le 19 septembre, le tribunal d'instance de Tel-Aviv a libéré sous caution un résident palestinien de Gaza arrêté parce que soupçonné de se livrer au commerce de faux permis d'entrée en Israël. Le juge a ordonné la libération de l'intéressé moyennant une garantie personnelle de 75 000 shekels, un versement de 40 000 shekels et une garantie de 20 000 shekels fournie par un citoyen israélien. (Ha'aretz, 20 septembre)

173. Le 27 septembre, la Haute Cour de justice a débouté un Palestinien de 17 ans qui avait fait appel de la sévérité de sa peine. L'adolescent, originaire du camp de réfugiés de Kalandia, avait été condamné à 18 ans de prison pour avoir tenté de tuer des passagers d'un bus à Jérusalem. (Ha'aretz, 28 septembre)

174. Le 18 octobre, le tribunal militaire de Naplouse a condamné Murhsad Anaham, dirigeant des Aigles du Fatah, à quatre peines de prison à vie plus 20 ans de réclusion, après l'avoir reconnu coupable de l'assassinat de quatre collaborateurs présumés. (Ha'aretz, 19 octobre)

175. Le 30 octobre, le tribunal militaire de Ramallah a ordonné la libération et l'assignation à résidence de Aisha Ayyash, mère de Yihye Ayyash, fabricant de bombes connu aussi sous le nom de "l'ingénieur". Arrêtée environ 40 jours auparavant, l'intéressée était accusée d'être entrée à Gaza munie de faux documents. D'après The Jerusalem Times, elle aurait procuré en prison un revolver à Anwar Ayyash, un membre du Hamas. Le tribunal a fait valoir l'âge de l'intéressée (55 ans) et son état de santé pour justifier sa décision de la libérer. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 3 novembre)

176. Le 12 novembre, une commission d'instance composée de sept juges de la Haute Cour de justice a annulé à une majorité écrasante un jugement rendu par trois autres juges de la Cour qui exigeait qu'un terrain confisqué en 1968 à Jérusalem-Est soit rendu à son propriétaire palestinien. Le terrain aurait été confisqué à des fins publiques. Le jugement semblait avoir été rendu sur la base d'arguments légalistes selon lesquels les propriétaires du terrain n'auraient pas prouvé que celui-ci n'avait pas été confisqué à des fins publiques. (Ha'aretz, 13 novembre)

177. Le 14 novembre, la Haute Cour de justice a commué une peine de prison de 15 mois assortie d'une peine d'un an avec sursis prononcée à l'encontre d'une Palestinienne de 23 ans du camp de réfugiés de Shu'fat qui avait tenté de poignarder un garde frontière en ne retenant que la peine avec sursis. Le tribunal s'est prononcé après que le gouvernement a consenti à la libération de l'intéressée dans le contexte, notamment, de son intention de libérer les femmes détenues dans le cadre du deuxième Accord d'Oslo. (Ha'aretz, 15 novembre)

178. Le 19 décembre, la Haute Cour de justice a ordonné la libération sous caution d'un prisonnier palestinien pour qu'il puisse faire campagne en vue de l'élection des membres du Conseil palestinien. L'intéressé, le chef des forces de sécurité de Jibril Rajoub, était accusé de complicité dans l'enlèvement de deux Arabes de Jérusalem qui devaient être emmenés à Jéricho et aussi d'avoir ordonné l'enlèvement d'un troisième homme, qui n'avait pas eu lieu. (Jerusalem Post, 20 décembre)

179. Le 24 décembre, fait sans précédent, la Haute Cour de justice a pris une ordonnance de mesure provisoire interdisant au Service général de sécurité (SGS) tout recours à la force pendant l'interrogatoire d'Abed Belbasyi, Palestinien détenu dans la prison d'Ashkelon. Dans le même esprit, la Cour a ordonné au gouvernement d'expliquer dans un délai de sept jours pourquoi il considérait que le recours à la force était nécessaire dans de telles circonstances. Cette ordonnance de la Cour faisait suite au dépôt d'une plainte par trois détenus palestiniens des territoires contre la pratique de la torture pendant les interrogatoires du SGS. Ils ont retiré leur plainte lorsque le SGS a annoncé la fin de leurs interrogatoires. (Jerusalem Post, 25 décembre, Ha'aretz, 31 décembre)

## 2. Israéliens

180. Le 30 août, le Comité public contre la torture en Israël et l'Association des médecins israéliens et palestiniens pour les droits de l'homme ont formé un recours demandant à la Haute Cour de justice d'ordonner la mise en examen des personnes responsables de la décision d'autoriser le SGS à recourir à des "mesures spéciales" lors des interrogatoires, mesures qui avaient été à l'origine du décès de l'activiste du Hamas, Abdel Harizat, trois mois auparavant. Les auteurs du recours demandaient que le Ministre de la justice, Michael Ben Yair, et le Procureur général, Dorit Beinisch, soient invités à ouvrir une information pour homicide à l'encontre des personnes impliquées dans l'interrogatoire de Harizat, à savoir les agents du SGS chargés de l'interrogatoire, qui ont directement provoqué la mort de Harizat, les responsables du Service qui ont autorisé le recours à des mesures spéciales, le chef du SGS et les membres de la Commission ministérielle chargée de surveiller

le Service qui, en autorisant des brutalités, ont entraîné la mort de Harizat. À cet égard, les auteurs du recours ont critiqué la décision du Procureur général Beinisch d'approuver le rapport de l'enquête concernant le décès de Harizat, selon lequel il était difficile de prouver avec un degré de certitude suffisant le lien de cause à effet entre les actes des agents chargés de l'interrogatoire et le décès de la victime. Ils ont indiqué que le médecin légiste avait, dans son rapport, déclaré que le décès était dû à "un mouvement circulaire accéléré de la tête, provoqué par des secousses". (Jerusalem Post, 31 août)

181. Le 3 septembre, le tribunal d'instance de Jérusalem a ordonné la remise en liberté de trois étudiants d'une yeshiva (école talmudique), originaires de la colonie de Yitzhar, arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir incendié une école dans le village arabe de Burin. Dans sa décision, le juge a déclaré qu'il ne voyait aucune raison à leur maintien en détention et a ordonné leur remise en liberté moyennant le versement d'une caution personnelle de 10 000 shekels chacun. Le juge a par ailleurs décidé que les intéressés ne devaient pas être autorisés à entrer en Judée et en Samarie (Rive occidentale) avant le 9 septembre. (Ha'aretz, 3 septembre)

182. Le 12 septembre, il a été signalé que la Commission des libérations conditionnelles avait décidé de libérer de prison un Israélien condamné à la réclusion à vie pour avoir ouvert le feu sur un autobus arabe en 1984. Un homme avait été tué et une douzaine de personnes avaient été blessées durant l'attaque, qui s'était produite près de la vieille ville de Jérusalem. Le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a condamné cette décision qu'il a qualifiée de "mesure relevant de l'apartheid", car seuls des Israéliens ayant fait couler du sang arabe étaient libérés. (Jerusalem Post, 12 septembre)

183. Le 14 septembre, le tribunal d'instance de Jérusalem a condamné un rabbin reconnu coupable d'avoir lancé des pierres sur des voitures arabes à six mois de travaux d'intérêt collectif plus une peine d'un an de prison assortie d'un sursis de trois ans. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 septembre)

184. Le 19 septembre, un colon de la colonie de Beit El, accusé d'avoir tué un Palestinien à Har Artis en août et d'avoir entravé le bon déroulement de la justice, a été remis en liberté en attendant son procès. Cette libération, ordonnée par le tribunal d'instance de Jérusalem, était assortie de la condition que l'intéressé ne se rendrait ni en Judée ni en Samarie (Rive occidentale), non plus qu'à Jérusalem-Est et qu'il ne porterait pas d'arme. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre)

185. Le 19 septembre, un Israélien a été libéré de prison pour bonne conduite après avoir purgé 11 des 18 années auxquelles il avait été condamné pour avoir tué un Palestinien lors d'une attaque au missile contre un autobus palestinien à Jérusalem, le 28 octobre 1984. (Ha'aretz, 20 septembre)

186. Le 19 septembre, le tribunal de district de Jérusalem a condamné cinq membres du Département de la police de Jérusalem chargé des minorités, reconnus coupables d'avoir maltraité des Arabes de Jérusalem-Est lors d'interrogatoires. Ahmed Troudy a été condamné à 30 mois de prison dont 15 mois fermes; Avi Ittah à deux mois de travaux d'intérêt général et à quatre mois de prison avec sursis;

Rafi Levy à neuf mois de prison dont trois mois fermes et à trois mois de travaux d'intérêt général; Ilan Chen à huit mois de prison dont trois mois fermes commués en peine de travaux d'intérêt général; enfin, Yossi Ben Yair a été astreint à des travaux d'intérêt général sans avoir été formellement reconnu coupable. Cinq autres policiers ont été acquittés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre)

187. Le 1er octobre, la Haute Cour de justice a rendu une décision ordonnant au Procureur général d'expliquer, dans un délai de 45 jours, pourquoi l'agent du Service général de sécurité qui interrogeait Abdel Harizat, membre du Hamas, au moment de son décès, ne doit pas être poursuivi. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre)

188. Le 2 octobre, le tribunal d'instance de Jérusalem a ordonné la libération de deux activistes du Kach détenus parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir brisé une dizaine de vitres de véhicules appartenant à des Palestiniens à Hébron. Le tribunal leur a interdit d'entrer dans Hébron pendant trois mois. (Jerusalem Post, 3 octobre)

189. Le 19 octobre, le tribunal d'instance de Kfar Saba a condamné cinq activistes du Kach reconnus coupables de s'être livrés à un pogrom dans le village palestinien de Kira (Rive occidentale), trois ans et demi auparavant. Deux d'entre eux ont été condamnés à six mois de prison, commuables en travaux d'intérêt général, une peine d'un an de prison avec sursis et une amende de 5 000 shekels. Deux autres ont été condamnés à quatre mois de prison, commuables en travaux d'intérêt général, une peine d'un an de prison avec sursis et une amende de 3 000 shekels. Le cinquième activiste a été condamné à un an de prison avec sursis et mis à l'épreuve sous le contrôle d'un agent de probation. (Ha'aretz, 20 octobre)

190. Le 30 octobre, la Haute Cour de justice a rendu une décision provisoire interdisant la distribution de parcelles de terre en vue de la réalisation d'un projet d'"autoconstruction" dans la colonie de Katzir (Rive occidentale), en attendant une décision définitive. Cette décision est intervenue après que l'Association pour les droits civils en Israël eut formé un recours devant la Haute Cour au nom d'un couple arabe auquel on avait refusé la possibilité d'acquérir une parcelle de construction dans la colonie sous prétexte qu'il était arabe. (Ha'aretz, 30 et 31 octobre)

191. Le 7 novembre, le tribunal de district de Jérusalem a interdit à un activiste du Kach de quitter Hébron pour aller étudier dans une école talmudique à Jérusalem sans autorisation préalable du Haut Commandement pour la Judée et la Samarie. (Jerusalem Post, 8 novembre)

192. Le 15 novembre, il a été signalé que le tribunal d'instance de Jérusalem avait ordonné au groupe Ateret Cohanim d'évacuer dans un délai de 30 jours trois bâtiments illégalement occupés dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem. (Ha'aretz, 15 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 17 novembre)

193. Le 15 novembre, le tribunal d'instance de Jérusalem a rejeté une demande de mandats de dépôt présentée par la police du district de Judée et de Samarie

(bande de Gaza) concernant deux colons, dont l'un était soupçonné d'avoir ouvertement approuvé le massacre du Caveau des Patriarches (mosquée Ibrahim) et l'autre suspecté d'avoir attaqué des Palestiniens à Hébron. L'avocat de la police a fait valoir au tribunal que les deux colons n'avaient pas répondu à une convocation pour interrogatoire. Les juges ont donné pour motif de leur refus de délivrer des mandats de dépôt qu'il ne leur avait pas été prouvé que les suspects avaient été effectivement informés de la convocation. (Ha'aretz, 16 novembre)

194. Le 11 décembre, le tribunal d'instance de Jérusalem a condamné un rabbin à six mois de prison fermes plus six mois avec sursis pour voies de fait sur le marché d'Hébron, quatre ans et demi auparavant. Le rabbin a été condamné pour menaces et voies de fait, usage d'une arme et atteinte à la propriété de Palestiniens. (Ha'aretz, 12 décembre)

195. Le 17 décembre, le tribunal pour mineurs de Jérusalem a convaincu un colon de Shilo du meurtre, en 1993, d'un Palestinien de 51 ans qui labourait son champ à proximité du village voisin de Turmus Aiya. Le tribunal a suspendu la sentence en attendant la présentation d'un rapport d'un délégué à la probation sur le comportement de l'accusé qui était âgé de 16 ans au moment des faits. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 décembre)

196. Le 19 décembre, les FDI ont promulgué des ordonnances administratives limitant la liberté de circulation de 13 membres de l'école talmudique d'Od Yosef Hai Yeshiva, près du Tombeau de Joseph, à Naplouse. Deux d'entre eux, le Directeur de l'école et un rabbin, se sont vu interdire l'entrée de Naplouse ou du site du Tombeau et les autres ont été consignés dans leurs colonies respectives et autorisés à n'en sortir que pour se déplacer en deçà de la Ligne verte, seul secteur où ils pouvaient circuler librement. Par ailleurs, ils ont été enjoins de se présenter quotidiennement à un poste de police proche de la colonie de peuplement de Yitzhar. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 décembre)

197. Le 27 décembre, le tribunal de district de Jérusalem a condamné l'ex-dirigeant du Kach, Baruch Marzel, à trois mois de prison fermes plus trois mois avec sursis pour atteinte à l'ordre public à Jérusalem; les faits remontaient à quatre ans. (Jerusalem Post, 28 décembre)

## C. Traitement des civils

### 1. Évolution générale

#### a) Harcèlement et mauvais traitements

198. Le 30 août, un garçonnet palestinien de 9 ans, Malek Hisham Al Ja'bari, a été passé à tabac par des soldats des FDI parce que le ballon avec lequel il jouait avait touché l'un d'entre eux; l'enfant a été victime de fractures du crâne et de multiples contusions. (Al-Tali'ah, 31 août)

199. Le 31 août, il a été signalé que les parents d'élèves de deux écoles situées près de la Maison de l'Orient, à Jérusalem-Est, avaient menacé de ne plus envoyer leurs filles à l'école tant que le campement dressé par des activistes juifs de droite près de la Maison de l'Orient ne serait pas levé.



Les parents et les enseignants ont affirmé qu'au cours des semaines précédentes les cas de harcèlement, d'insultes et parfois de menaces de la part des activistes contre les jeunes filles s'étaient multipliés. Les enseignants ont également affirmé avoir été menacés à plusieurs reprises. (Ha'aretz, 31 août)

200. Le 3 septembre, des dizaines d'étudiants, de parents et d'enseignants ont manifesté devant la tente dressée par des activistes juifs de droite devant la Maison de l'Orient, à Jérusalem. Ils protestaient contre la présence de colons qui, affirmaient-ils, terrorisaient, injuriaient et harcelaient les élèves (des jeunes filles pour la plupart) de l'école Dar Tifal toute proche, qui compte 1 200 étudiants. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 septembre)

201. Le 3 septembre, trois soldats des FDI et deux gardes frontière ont blessé par balle un Palestinien habitant un village situé près d'Hébron et se sont emparés à son domicile de plusieurs milliers de shekels en liquide, en or et en bijoux. Hassan Masalmeh, le Palestinien en question, a déclaré que les soldats, qui s'étaient présentés comme agents du SGS, avaient fait irruption chez lui à 2 h 30 du matin en annonçant qu'ils venaient faire une perquisition. Puis, ils lui ont mis un sac sur la tête, l'ont roué de coups, lui ont mis des menottes et l'ont traîné à l'extérieur de la maison. Ils l'ont alors enfermé dans le coffre de leur voiture et ont roulé vers un village voisin, où ils l'ont à nouveau roué de coups. Puis ils lui ont donné l'ordre de se sauver. Craignant que les soldats lui tirent dans le dos sous le prétexte qu'il aurait tenté d'échapper à une arrestation, il a refusé d'obtempérer. Un des soldats lui a alors tiré dans la jambe alors que les autres le frappaient au corps et à la tête. Les soldats ont finalement pris la fuite en voiture. Masalmeh, qui saignait, a réussi à se traîner jusqu'à une maison voisine, d'où il a été emmené à l'hôpital Makassed, à Jérusalem-Est. Le Service des enquêtes policières du Ministère de la justice aurait ouvert une enquête. Un commandant de la police des frontières a ordonné la suspension des trois gardes frontière et les deux soldats ont été arrêtés pour être interrogés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 septembre)

202. Le 5 septembre, la police de Jérusalem a arrêté sept jeunes Juifs soupçonnés d'avoir roué de coups un enseignant palestinien d'une des écoles arabes situées près de la Maison de l'Orient. L'incident est apparemment survenu lorsque les jeunes ont commencé à frapper l'enseignant qui leur avait demandé d'arrêter d'enlever les panneaux que des étudiants palestiniens avaient affichés lors d'une manifestation organisée, pour la quatrième journée consécutive, en protestation contre la présence de la tente que des activistes juifs avaient dressée près de la Maison de l'Orient. Une manifestation identique s'est déroulée le 9 septembre et la police a évacué par la force les manifestants qui tentaient de bloquer la route près de la Maison de l'Orient. (Ha'aretz, 6 septembre)

203. Le 10 septembre, des manifestants d'extrême droite ont battu et à moitié étranglé un journaliste arabe et lui ont craché dessus, près de la Maison de l'Orient. Un suspect aurait été arrêté en liaison avec cet incident. (Jerusalem Post, 11 septembre)

204. Le 20 septembre, à Rafat, près de Naplouse, les FDI ont arrêté la mère d'Yihya Ayyash, âgée de 55 ans; Yihya, surnommé "l'ingénieur", est soupçonné être le cerveau d'une série d'attentats-suicides qui ont fait des dizaines de

victimes israéliennes. Après son arrestation, sa mère aurait été isolée dans une cellule non aérée dans la prison du Carré russe à Jérusalem; elle n'a plus qu'un poumon et respire avec difficulté. (The Jerusalem Times, 22 septembre et 6 octobre)

205. Le 25 septembre, un tribunal militaire israélien a décidé de prolonger de 15 jours l'internement d'Ayshah Ayyash, la mère d'Yihya Ayyash, dont le frère Mar'i, lui aussi arrêté par les autorités israéliennes, était détenu depuis deux semaines dans le centre de Petah Tikva. Selon des Palestiniens de Rafat, le père de Yihya, Abdul Latif, 60 ans, aurait été passé à tabac par des soldats israéliens. La femme de Yihya a été conduite chez un gynécologue pour déterminer si elle était enceinte; elle et son fils se cachaient depuis quatre mois. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

206. Le 27 septembre, un manifestant d'extrême droite a lancé du gaz lacrymogène sur deux passants arabes dans la vieille ville de Jérusalem. Trois membres du mouvement Hai Vekayam ont été arrêtés en liaison avec l'incident. (Ha'aretz, 28 septembre)

207. Le 2 octobre, des résidents palestiniens du village de Rafat, près de Tulkarem, ont signalé que les autorités israéliennes avaient arrêté 24 proches et amis de Yihya Ayyash, fabricant de bombes également connu sous le nom de "l'ingénieur". Un porte-parole de l'armée israélienne a refusé de commenter ces arrestations. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

208. Le 10 octobre, le chef de la police des frontières a affecté six gardes frontière soupçonnés d'avoir maltraité deux Palestiniens à des tâches purement administratives excluant tout contact avec les civils. Deux des suspects, qui exerçaient des fonctions de commandement, ont été démis de leurs fonctions. Le chef de la police des frontières aurait pris ces mesures disciplinaires à la suite d'une plainte déposée par deux Palestiniens de Gaza. Les plaignants affirmaient que, le 8 octobre, faute de pouvoir présenter un permis de séjour, plusieurs gardes frontière en patrouille près de Kalkiliya les avaient battus à coups de bâton et de crosse, leur avaient ordonné de se déshabiller et leur avaient dérobé leur argent. (Ha'aretz, 10, 11 octobre)

209. Le 14 octobre, des soldats des FDI, accompagnés de fonctionnaires de l'administration civile, ont fait irruption dans les nouveaux bureaux du Fatah dans les villages de la région de Djénine et ont procédé à des perquisitions. Des activistes ont déclaré que, dans les villages de Yamun, Ya'bad, Tubas, Jabba et Kabatiya, les soldats ont enfoncé les portes et semé le chaos et la destruction sur leur passage. Les bureaux ont été alors fermés. (Ha'aretz, 15 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 20 octobre)

210. Le 23 octobre, l'Association pour les droits civils en Israël a adressé des protestations véhémentes à la compagnie d'autobus Egged, à la suite d'un incident au cours duquel un conducteur a ordonné à un passager d'arrêter de parler en arabe dans un téléphone portable. L'Association a déclaré que le conducteur avait surpris la conversation du passager et lui avait dit d'une voix forte qu'il n'avait pas le droit de parler l'arabe dans le bus, surtout dans un téléphone portable, ajoutant qu'il ignorait quel genre d'attaque "terroriste" le passager en question projetait. Par la suite, le conducteur a exigé du passager

qu'il lui montre sa carte d'identité. Le passager aurait montré une carte d'identité d'abonné de la compagnie Egged, ce qui, selon l'Association, n'aurait pas suffi à calmer le conducteur, qui aurait réitéré ses soupçons. (Jerusalem Post, 24 octobre)

211. Le 3 novembre, il a été signalé que les habitants de la zone récemment "libérée" de Salfit étaient victimes de harcèlement de la part des colons et des soldats israéliens. L'armée israélienne avait mis en place un barrage à Deir Balut pour effectuer des contrôles d'identité, ce qui paralysait la circulation pendant des heures. Les résidents de Kuful Haris, situé à proximité, avaient signalé que les colons de la zone étaient de plus en plus agressifs depuis l'arrivée de l'Autorité nationale palestinienne. Des bandes de colons erraient dans les rues la nuit et commettaient des actes de vandalisme contre les biens des Palestiniens. (The Jerusalem Times, 3 novembre)

212. Le 22 novembre, des soldats des FDI ont fait irruption dans le Bureau palestinien de statistique de Ramallah. Un employé a été arrêté, puis relâché. L'Office démographique était passé entre les mains de l'Autorité nationale palestinienne en août 1995. Le Directeur du Bureau central palestinien de recensement et de statistique, Hassan Abu Libdeh, a qualifié de violation de la souveraineté palestinienne l'incursion des Israéliens. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

213. Le 14 décembre, à Hébron, les forces de sécurité ont effectué une descente au domicile d'un Palestinien abattu peu avant par des gardes frontière. Les soldats auraient causé des dommages et arrêté les quatre frères de la victime. (Ha'aretz, 15 décembre)

214. Le 29 décembre, il a été signalé que le 3 novembre, un adolescent de 14 ans et demi du camp de réfugiés de Jalazone (Rive occidentale) avait été abattu, semblerait-il, par un colon juif (voir liste). Le lendemain, le Premier Ministre Yitzhak Rabin était assassiné par un extrémiste juif. Selon la rumeur, les journaux israéliens n'auraient pas eu la place de rapporter "l'assassinat d'un jeune palestinien de plus". Aucun article n'a non plus été publié sur la détresse de la famille de l'adolescent, dont la dépouille avait été exhumée de force au milieu de la nuit pour être remplacée par une autre. Selon des témoins oculaires palestiniens, l'adolescent aurait été tué lorsqu'un homme barbu coiffé d'un keffieh avait tiré sur trois adolescents palestiniens à travers la clôture séparant le camp de réfugiés de Jalazone et la route voisine. La victime atteinte par l'une des balles avait été immédiatement transportée à l'hôpital de Ramallah où elle était morte peu après. Alors que la dépouille de l'adolescent avait été enterrée dans le camp, des soldats étaient venus pour réclamer le corps aux fins de procéder à une autopsie, conformément à la pratique des FDI et de la police, procédure qui marquait souvent la fin de toute enquête. Comme dans la plupart des cas, la famille de la victime s'était opposée à un examen post-mortem. Le lendemain, Yitzhak Rabin était assassiné et l'affaire semblait oubliée. Pourtant, quatre jours plus tard, des soldats munis d'un mandat de commandant de la Rive occidentale ont exhumé le corps, malgré l'opposition farouche de la famille. Le lendemain, un représentant de l'administration civile demandait à la famille de venir récupérer le corps mais, dans le courant de la journée, le même représentant informait la famille qu'il avait changé d'avis et que le corps serait inhumé par des soldats. Le père de la victime,

Ahmed A-Rahmi, ne comprenait pas pourquoi on ne le laissait pas enterrer lui-même son fils, outre qu'il craignait que les soldats ne traitent pas la dépouille avec tout le respect dû. Enfin, le représentant de l'administration civile a informé Ahmed qu'il pouvait revenir chercher le corps à 22 heures; il l'a enfin récupéré vers minuit et demi pour s'apercevoir en soulevant le linceul que ce n'était pas le corps de son fils mais celui d'un homme âgé. Ce n'est que vers 2 h 45 du matin qu'Ahmed a pu récupérer la dépouille de son fils et procéder, vers 4 h 30, à l'inhumation sous la haute surveillance des FDI. (Ha'aretz, 29 décembre)

b) Châtiments collectifs

i) Maisons ou pièces démolies, murées ou mises sous scellés

215. Le 20 août, il a été signalé que le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, avait signé deux ordres de démolition visant deux immeubles de cinq étages de Jérusalem-Est qui avaient été construits sans permis. Au cours d'une réunion de la Commission ministérielle sur les affaires de Jérusalem, M. Olmert a déclaré que face à l'augmentation du nombre de constructions illégales dans la ville, il continuerait à signer des ordres administratifs de démolition pour toute construction illégale à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, 20 août)

216. Le 25 août, un bulldozer des FDI a été utilisé à Hébron pour démolir une maison palestinienne où deux hommes de main du Hamas s'étaient retranchés avant d'être abattus par une unité d'infiltration des FDI. Le propriétaire de la maison, Ribhi Sultan, a déclaré qu'il "n'avait rien à voir avec les deux hommes". Il a indiqué qu'il avait quitté sa maison à 3 h 30 pour la prière du matin, en laissant, comme de coutume, sa porte d'entrée ouverte. À son retour, il a été intercepté par les soldats qui ont ordonné à sa famille de sortir de la maison. Les soldats ont alors ouvert un feu nourri sur la maison. Peu après, le propriétaire a vu deux jeunes hommes sortir de la maison pour se rendre, mais ils ont été abattus alors qu'ils approchaient de l'entrée. Selon Sultan, les deux jeunes gens poursuivis par les FDI s'étaient vu contraints de chercher refuge chez lui, tard dans la nuit; il n'aurait pas su qu'ils étaient recherchés. Sultan n'a pas été autorisé à reconstruire sa maison. M. Sultan a également déclaré que les soldats lui avaient ordonné de traîner les corps dans la rue et de leur remettre les armes à feu dont les deux hommes étaient en possession. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er septembre)

217. Le 28 août, les autorités israéliennes ont démoli deux maisons à Al Jib et une autre à Anata sous prétexte qu'elles avaient été construites sans permis. (Al-Tali'ah, 31 août)

218. Le 18 septembre, la municipalité de Jérusalem a expulsé les élèves et les enseignants d'une école maternelle arabe du quartier Umm Tuba et ont démoli le bâtiment sous le motif qu'il avait été construit sans permis. Cette démolition a eu lieu après deux heures de négociation, 35 enfants et les enseignants refusant de quitter le bâtiment. (Jerusalem Post, 19 septembre)

219. Le 2 octobre, les FDI ont démoli deux maisons dans le village de Beit Ta'mar, dans la région de Bethléem, sans donner d'explications. Ces maisons

appartenaient à Mohammed Abdallah Wahsh et Hassan Dirbas. L'armée israélienne aurait voulu agrandir ses terrains d'entraînement. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

220. Le 4 octobre, les résidents du camp de réfugiés de Balata se sont mis en grève pour protester contre l'ordre de démolition visant les maisons de deux "terroristes" présumés. Les associations palestiniennes ont adressé une lettre au Premier Ministre Yitzhak Rabin dans laquelle elles protestaient contre l'ordre de démolition, soulignant qu'un des deux suspects ne vivait plus chez ses parents depuis un certain temps. La maison du second suspect était louée et se trouvait sur un terrain appartenant au waqf. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

221. Le 5 octobre, l'Association pour les droits civils en Israël a demandé l'annulation de l'ordre militaire de démolir les maisons des familles de deux "terroristes" présumés à Naplouse. Cet ordre a, semble-t-il, surpris les défenseurs des droits civils, car les FDI devaient normalement se retirer de Naplouse dans les deux prochains mois, lorsque la responsabilité de la sécurité aurait été transférée à l'Autorité palestinienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 octobre)

222. Le 28 novembre, après avoir ordonné l'évacuation des habitants d'une maison où résidait un activiste recherché du mouvement Hamas et de ceux d'une maison voisine, des soldats des FDI ont ouvert le feu et lancé des roquettes sur les deux habitations, tuant l'activiste. Ils ont ensuite amené deux tracteurs militaires sur le site et démolit les habitations, les clôtures et les celliers. (Ha'aretz, 29 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

223. Le 9 décembre, la police a levé les scellés sur 13 habitations palestiniennes qui avaient été fermées pendant l'Intifada à titre de représailles contre les familles dont l'un des membres avait attaqué des soldats des FDI. (Jerusalem Post, 11 décembre)

224. Le 30 décembre, dans le village de Waljah près de Beit Jala, trois maisons ont été démolies parce que considérées trop proches du boulevard périphérique No 60 récemment achevé par les Israéliens. Les trois maisons étaient indiquées dans les accords de Taba comme sises dans le secteur C, à un kilomètre de la route. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

ii) Imposition du couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs

225. Le 20 août, les services de sécurité ont levé la fermeture de la bande de Gaza, imposée le 11 août par crainte d'un attentat suicide. Cependant, les territoires ont été totalement fermés le lendemain, aussitôt après un attentat suicide dans un autobus de Jérusalem. La fermeture de la Rive occidentale a été levée le 27 août (à l'exception de Jéricho, restée bouclée jusqu'au 30 août), alors que la fermeture de la bande de Gaza a été levée le 23 août. (Ha'aretz, 20, 22, 24 et 30 août; Jerusalem Post, 22, 24 et 27 août)

226. Le 23 août, les FDI ont bouclé Jéricho à la suite, semble-t-il, d'informations émanant des services de renseignements, selon lesquelles un activiste recherché du Hamas accusé d'être impliqué dans l'attentat suicide de

l'autobus de Jérusalem se cachait dans la ville. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 août)

227. Le 23 août, les autorités israéliennes ont renforcé la fermeture de Jéricho et interdit le passage de la Ligne verte à tous les Palestiniens à la suite d'un attentat suicide à la bombe à Jérusalem, deux jours auparavant. On pensait que cette mesure avait un lien avec la demande d'extradition présentée par Israël concernant deux activistes du mouvement Hamas soupçonnés de participation à l'attentat. Ces deux activistes, Abdul Majid Dudin et Rashed Khatib, avaient été appréhendés par l'Autorité nationale palestinienne, hâtivement jugés et condamnés à de longues peines de prison par le tribunal de la sécurité d'État de Jéricho avant le dépôt des demandes d'extradition par Israël. (The Jerusalem Times, 25 août; Al-Tali'ah, 31 août)

228. Le 25 août, Hébron a été bouclée pendant tout le temps qu'a duré le long siège d'une maison où deux hommes armés du Hamas s'étaient retranchés. Le bouclage, imposé au début de la matinée, a été levé dans l'après-midi après que les hommes armés eurent été abattus par une unité d'infiltration des FDI. (Jerusalem Post, 27 août)

229. Le 26 août, Israël a annoncé que la fermeture de Jéricho, imposée le 21 août à la suite d'un attentat suicide à Jérusalem, ne serait pas levée tant que l'Autorité palestinienne n'extraderait pas vers Israël deux activistes du Hamas condamnés par un tribunal de sécurité palestinien à de longues peines de prison. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août, Ha'aretz, 30 août)

230. Le 30 août, les autorités israéliennes ont levé l'état de siège imposé à Jéricho. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

231. Le 3 septembre, les FDI ont imposé le couvre-feu au village de Dahirriya (district d'Hébron) lorsque des dizaines de résidents se sont rassemblés à la mosquée du village pour une marche de protestation contre la confiscation de terres palestiniennes au profit de la colonie de Tana, toute proche. (Ha'aretz, 4 septembre)

232. Le 4 septembre, des centaines de policiers et de gardes frontière se sont déployés dans le village de Silwan, à Jérusalem-Est, alors que débutaient les célébrations du trois millièmè anniversaire de Jérusalem. Les rues ont été fermées à la circulation et les résidents ont été empêchés d'approcher le lieu de la cérémonie officielle. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 septembre)

233. Le 5 septembre, les FDI ont imposé le couvre-feu à plusieurs villages de la région de Ramallah à la suite du meurtre d'un colon juif de Ma'aleh Mikhmas, semble-t-il, par un Palestinien. (Ha'aretz, 6 septembre)

234. Le 13 septembre, les FDI ont déclaré la région d'Hébron zone militaire fermée et ont envoyé un grand nombre de soldats et de gardes frontière dans la ville, théâtre de violents incidents. (Ha'aretz, 14 septembre)

235. Le 13 septembre, à Hébron, les autorités israéliennes ont décrété le couvre-feu dans le quartier de l'école élémentaire de filles Kortuba à la suite

d'une descente de colons juifs. Le secteur a été déclaré zone militaire interdite. (Al-Tali'ah, 14 septembre; The Jerusalem Times, 15 septembre)

236. Le 16 septembre, le centre d'Hébron a été déclaré zone militaire fermée à la suite d'accrochages entre des Palestiniens et les forces de sécurité. (Ha'aretz, 17 septembre)

237. Le 20 septembre, les FDI ont fermé la bande de Gaza à la suite d'informations selon lesquelles un activiste islamiste prévoyait une attaque suicide contre des Israéliens. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 septembre)

238. Le 20 septembre, la ville de Naplouse a été déclarée zone militaire interdite après le décès de deux Palestiniens. Les autorités israéliennes ont aussi annoncé la fermeture de la bande de Gaza, jusqu'à nouvel ordre, les services de sécurité ayant été prévenus de l'imminence d'un attentat suicidaire à Gaza contre une cible israélienne. (The Jerusalem Times, 22 septembre)

239. Le 21 septembre, les FDI ont déclaré la plus grande partie de Naplouse zone militaire fermée durant les émeutes qui ont éclaté dans la ville après que deux Palestiniens eurent été tués la veille par des soldats des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre)

240. Le 24 septembre, les FDI ont bouclé la Rive occidentale en prévision des célébrations du nouvel an juif. Le 30 septembre, la fermeture a été prolongée pour la quatrième fois. (Ha'aretz, 24 septembre; Jerusalem Post, 1er octobre)

241. Le 27 septembre, les FDI ont complètement fermé les territoires en raison de la signature de l'Accord d'Oslo II à Washington. (Jerusalem Post, 28 septembre)

242. Le 28 septembre, les autorités israéliennes ont imposé le couvre-feu dans le camp de réfugiés de Dheisheh, au sud de Bethléem, dont les résidents avaient commencé à démonter la clôture en fil de fer barbelé. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

243. Le 2 octobre, les FDI ont bouclé la ville de Kalkiliya, à la suite d'informations communiquées par les services de renseignement selon lesquelles des attaques-suicides contre des cibles israéliennes étaient en préparation. Un porte-parole des FDI a annoncé que la ville resterait bouclée jusqu'au 5 octobre à 8 heures. (Ha'aretz, 3 octobre)

244. Le 17 octobre, Israël a levé la fermeture de la bande de Gaza et de la Rive occidentale, imposée respectivement les 20 et 24 septembre et prolongée depuis à plusieurs reprises après que les services de sécurité eurent reçu des informations selon lesquelles le Jihad islamique ou le Hamas s'apprêtaient à commettre des attentats contre des cibles israéliennes pour manifester leur opposition à l'Accord d'Oslo II. (Ha'aretz, 21 septembre et 20 octobre; Jerusalem Post, 21 et 24 septembre et 3, 5, 8 et 10 octobre)

245. Le 26 octobre, les FDI ont déclaré Djénine zone militaire fermée, semble-t-il pour empêcher les Palestiniens qui n'étaient pas résidents de la

ville de perturber une réunion de plusieurs officiers de liaison au Bureau de coordination du district. (Ha'aretz, 26 octobre)

246. Le 30 octobre, les autorités militaires israéliennes ont mis en place un cordon de sécurité autour des secteurs palestiniens autonomes, à la suite de l'assassinat de Fathi Shakaki, dirigeant du Jihad islamique, à Malte, le 26 octobre. (The Jerusalem Times, 3 novembre)

247. Le 2 novembre, les FDI ont fermé le secteur de Gush Katif et toutes les entrées pour la bande de Gaza aux véhicules palestiniens à la suite de deux attentats-suicides dans la bande de Gaza. (Jerusalem Post, 3 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 3 novembre)

248. Le 4 novembre, la fermeture générale de la Rive occidentale et de la bande de Gaza a été imposée par crainte d'attentats "terroristes" à la suite de l'assassinat du Premier Ministre Yitzhak Rabin par un nationaliste religieux juif de 27 ans (également relaté dans The Jerusalem Times, 10 novembre). Le 12 novembre, les autorités militaires ont assoupli les mesures de fermeture et autorisé l'entrée en Israël des Palestiniens de plus de 23 ans et des Palestiniennes de plus de 40 ans. Les restrictions concernant les patients suivant un traitement médical en Israël auraient été aussi sensiblement assouplies. (Ha'aretz, 5 novembre; Jerusalem Post, 12 novembre)

249. Dans la matinée du 28 novembre, les FDI ont décrété le couvre-feu dans les villages palestiniens de Deir Samit et de Beit Awa; peu après, un activiste du Hamas était tué par les forces de sécurité à Deir Samit où le couvre-feu était encore en vigueur dans la soirée. (Ha'aretz, 29 novembre)

250. Le 30 novembre, les FDI ont décrété la fermeture de Djénine et de Kabatiya à la suite de l'enlèvement de deux gardes frontière israéliens qui avaient fait une rafle à Kabatiya, par les Black Panthers du Fatah. (Jerusalem Post, 1er décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er décembre)

251. Le 5 décembre, les FDI ont bouclé un secteur au nord de Naplouse à la suite d'une fusillade. (Ha'aretz, 6 décembre)

252. Le 9 décembre, les FDI ont déclaré Naplouse zone militaire interdite après le lancement d'une bombe à gaz sur un poste de police israélien. (Jerusalem Post, 10 décembre)

253. Le 14 décembre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont décrété un couvre-feu dans le centre d'Hébron où un jeune Arabe avait été tué par les FDI. (The Jerusalem Times, 18 décembre)

254. Le 19 décembre, les FDI ont décrété le couvre-feu dans le secteur de la casbah d'Hébron à la suite d'un incident au cours duquel une jeune fille juive a été blessée par le manche d'une hache lancée par un Palestinien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 décembre)

255. Le 21 décembre, les FDI ont déclaré la casbah d'Hébron zone militaire interdite lorsque des dizaines de colons ont manifesté pour protester contre le



passage à tabac d'un jeune Juif par deux jeunes Arabes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

256. Le 21 décembre, il a été signalé que les autorités israéliennes renforceraient les mesures de fermeture de Jérusalem. (Al-Tali'ah, 21 décembre)

257. Le 26 décembre, les FDI ont déclaré Ramallah zone militaire interdite en prévision de leur retrait de la ville le lendemain. (Ha'aretz, 27 décembre)

iii) Autres formes de châtements collectifs

258. Le 17 septembre, la police et la police des frontières ont ordonné aux marchands du quartier musulman de la vieille ville de fermer leurs magasins après qu'un Juif eut été poignardé par deux Arabes. (Ha'aretz, 18 septembre)

c) Expulsions

259. Aucune information.

d) Situation économique et sociale

260. Le 20 août, la Banque d'Israël a autorisé une banque jordanienne de crédit et la Jordanian Kuwait Bank à ouvrir des succursales sur la Rive occidentale. L'ouverture de ces établissements était prévue pour le mois prochain, ce qui porterait à 10 le nombre de banques étrangères en activité sur la Rive occidentale. (Jerusalem Post, 21 août)

261. Le 20 août, le Premier Ministre Yitzhak Rabin a invité tous les services responsables de l'approvisionnement en eau à évaluer les besoins des Palestiniens vivant à Hébron et à faire le maximum pour mettre fin à la pénurie d'eau dans la ville. Dans le même temps, l'armée a apporté des citernes d'eau dans la ville pour tenter de remédier temporairement à la pénurie. À ce propos, le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a fait observer que 27 mètres cubes d'eau ne pouvaient être une solution dans une ville qui en consommait 25 000 mètres cubes par jour. Il a ajouté qu'Hébron ne recevait pas sa part d'eau du puits situé près de Herodian; selon lui, cette eau était acheminée vers Kiryat Arba et les autres colonies juives de la région. Le 23 août, le Ministre de l'agriculture Ya'acov Tsur a annoncé que l'approvisionnement d'Hébron en eau avait été accru de 1 000 mètres cubes par jour. (Jerusalem Post, 21 et 24 août)

262. Le 25 août, les résidents du village arabe d'Ubadiya (Rive occidentale) ont formé un recours devant la Haute Cour de Justice lui demandant d'ordonner aux FDI d'approvisionner le village en eau. Les auteurs du recours ont affirmé que l'approvisionnement du village en eau était coupé depuis plus d'un an, alors que les mêmes conduites continuaient à approvisionner les colonies voisines de Ma'aleh Adumim, Kedar A et Kedar B. Ils ont indiqué que "tandis que dans les colonies pelouses et piscines abondent en plein désert, les 8 000 résidents du village sont abandonnés avec des tuyaux secs et sans eau", et d'ajouter qu'ils étaient néanmoins tenus de payer des factures d'eau. Ils ont également indiqué qu'ils étaient obligés d'acheter l'eau au marché noir au prix de 20 shekels par mètre cube, alors que les colons des colonies voisines ne payaient que 3,5 shekels par mètre cube. (Ha'aretz, 25 août)

263. Le 1er septembre, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient refusé l'entrée en Israël ou sur la Rive occidentale de commerçants et de produits palestiniens en provenance de la bande de Gaza, malgré la délivrance de permis à cet effet. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

264. Le 8 septembre, il a été signalé que l'administration civile israélienne avait demandé aux Palestiniens résidant sur la Rive occidentale de transférer leurs comptes chèques postaux dans une banque de la Rive occidentale pour pouvoir percevoir les prestations sociales auxquelles ont droit les Palestiniens employés par des Israéliens. (The Jerusalem Times, 8 septembre)

265. Le 15 septembre, il a été signalé qu'un hélicoptère israélien avait récemment déversé un pesticide, dont l'utilisation est interdite, sur des oliveraies aux alentours de la ville de Turmus Aya, près de Ramallah. Selon le Comité de défense des propriétaires fonciers de Ramallah, quelque 2 500 arbres seraient morts, soit une perte d'environ 87 000 dollars. (The Jerusalem Times, 15 et 22 septembre; Al-Tali'ah, 28 septembre)

266. Le 22 septembre, après l'annonce de la fermeture de la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont indiqué que des marchandises seraient admises en Israël au poste de contrôle de Karni et que des permis spéciaux seraient délivrés à quelques Palestiniens. L'armée israélienne a empêché plus de 10 000 Palestiniens de Gaza d'entrer en Israël au cours des trois derniers jours. (The Jerusalem Times, 22 septembre)

267. Le 5 octobre, il a été signalé qu'au cours des deux dernières semaines, la bande de Gaza avait encouru des pertes s'élevant à quelque 21 millions de dollars des États-Unis (soit 1,5 million de dollars par jour) du fait du renforcement de la fermeture de la décision de ne pas autoriser une quinzaine de milliers de travailleurs à aller travailler en Israël et de l'imposition de restrictions plus sévères à la liberté de circulation des négociants et des hommes d'affaires. Aux pertes financières encourues par les Palestiniens qui travaillaient en Israël et au risque de beaucoup de perdre leur emploi s'ils n'étaient pas autorisés à retourner sur leur lieu de travail jusqu'après la fête juive de Succoth, il faut ajouter les pertes subies par un grand nombre d'entreprises en raison des restrictions à l'exportation et des retards de livraison des matières premières importées. (Ha'aretz, 5 octobre)

268. Le 6 octobre, il a été signalé que du fait de la fermeture des territoires palestiniens imposée par Israël, 30 000 Palestiniens étaient dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

269. Le 20 octobre, il a été signalé que selon Sayid Madlal, Ministre du travail de l'Autorité palestinienne, le chômage dans la bande de Gaza avait augmenté de 25 % au cours des neuf derniers mois. M. Madlal attribuait cette hausse au prolongement de la fermeture, aux restrictions sévères à la liberté de circulation et aux répercussions de la suppression de la possibilité de travailler en Israël sur tous les secteurs économiques de Gaza (le nombre de titulaires d'un emploi à Gaza était passé de 83 000 en 1994 à 65 000 en 1995). M. Madlal a indiqué que le chiffre de la main-d'oeuvre était à Gaza de 150 000 personnes, dont 65 000 au moins étaient constamment au chômage. Des

centaines de petites entreprises avaient fermé en 1995 et d'autres devaient procéder à des réductions d'effectifs en raison des restrictions à l'exportation et des pertes subies sur le marché local. Le chômage prolongé des Palestiniens qui travaillaient auparavant en Israël avait aussi contribué à la baisse du pouvoir d'achat des résidents palestiniens et exposé les exploitants agricoles et les commerçants à de lourdes pertes. La fermeture des territoires et les restrictions à la liberté de circulation avaient dissuadé les investisseurs palestiniens d'investir à Gaza. (Ha'aretz, 20 octobre)

270. Le 4 décembre, l'Association pour la défense des droits civils en Israël (ACRI) affirmait que la corruption et l'incurie de l'Office de l'état civil à Jérusalem-Est n'étaient que les phénomènes apparents du problème réel, à savoir l'absence totale de cohérence des règles appliquées et de la politique suivie. Dans une lettre adressée au Ministre de l'intérieur, ACRI exposait dans le détail des vices de procédure concernant la réunification familiale, l'enregistrement des enfants et l'octroi de la citoyenneté israélienne. ACRI menaçait de saisir la Haute Cour de Justice si ces négligences n'étaient pas réparées. Elle faisait aussi valoir que bien que les autorités soient tenues de publier les critères sur lesquels elles fondaient leurs décisions, le Ministère de l'intérieur n'avait pas à ce jour encore fait connaître les normes appliquées par ses fonctionnaires à l'égard des demandes de résidence permanente. ACRI affirmait que lorsqu'elle avait demandé au Ministère de révéler ces critères, il lui avait été répondu que cela lui était interdit du fait que les débats du Comité étaient tenus à huis clos. D'après ACRI, le secret dont étaient entourés ces critères empêchait la mise en cause de certaines décisions cruciales dont pouvait dépendre la vie normale d'une famille. À cet égard, ACRI faisait observer que toutes les semaines des demandes de réunification familiale étaient rejetées sans raison apparente et que, dans les circonstances actuelles, il était impossible d'établir si elles l'avaient été sur la base de critères tenus secrets ou plutôt parce que les intéressés n'avaient pas pensé à soudoyer certains fonctionnaires corrompus. Pour ce qui était de l'enregistrement des enfants, ACRI signalait qu'un enfant né à Jérusalem-Est d'une femme résidente et d'un père non résident ne pouvait pas être enregistré comme résident. Dans ce cas, la mère devait présenter une demande de "réunification familiale" comme si l'enfant était étranger. Cette procédure entraînait beaucoup de frais et s'accompagnait d'une période d'attente d'au moins un an pendant laquelle l'enfant, sans statut officiel, n'avait droit à aucune prestation de santé subventionnée par l'État. (Ha'aretz, 5 décembre)

271. Le 13 décembre, Peace Watch a déclaré qu'Israël n'avait pas respecté les obligations auxquelles il avait souscrit dans le domaine de l'agriculture dans le cadre des Accords d'Oslo en empêchant les Palestiniens d'exporter des oeufs, de la volaille, des fruits et des légumes. Dans son rapport, Peace Watch faisait observer qu'en vertu de l'accord économique de Paris, les Palestiniens étaient autorisés à exporter en Israël 6 000 tonnes de volailles et 40 millions d'oeufs par an, mais qu'il n'y avait eu pratiquement aucune exportation. Peace Watch se référait à une déclaration de Mohamed Rayes, Directeur général du Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne, selon lequel Israël faisait des difficultés aux Palestiniens qui tentaient d'obtenir des certificats d'hygiène, outre qu'il leur était impossible de soutenir la concurrence avec les agriculteurs israéliens qui eux bénéficiaient de subventions. (Jerusalem Post, 14 décembre)

272. Le 28 décembre, le Ministre des finances et de l'agriculture de l'Autorité palestinienne s'est plaint que les tarifs imposés aux Palestiniens pour l'eau qu'ils consommaient étaient supérieurs à ceux appliqués aux colons juifs qui étaient subventionnés. Le Ministre a aussi indiqué que les importations israéliennes en Palestine s'élevaient à 1,2 milliard de dollars par an alors que les exportations ne représentaient que 200 millions. Le Ministre a indiqué que les Palestiniens souhaitaient une révision de l'accord économique conclu avec Israël pour pouvoir acheter davantage de produits d'autres pays, dont la Jordanie. (Jerusalem Post, 29 décembre)

e) Autres faits nouveaux

273. Aucune information.

2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

274. Le 23 août, des responsables palestiniens ont indiqué qu'entre 5 000 et 6 000 ouvriers palestiniens, tous titulaires de nouvelles cartes magnétiques, étaient entrés en Israël depuis la bande de Gaza. Environ 10 000 ouvriers de Gaza attendaient encore leurs nouvelles cartes. (Jerusalem Post, 24 août)

275. Le 24 août, l'Association pour les droits civils en Israël a demandé au Coordonnateur de l'activité du Gouvernement dans les territoires et au Conseiller juridique des FDI pour la bande de Gaza d'ordonner aux soldats stationnés aux postes frontière d'autoriser sans délai les agents de santé palestiniens (médecins, infirmiers et autres) à circuler entre Gaza, la Rive occidentale et Jérusalem-Est. Dans une lettre adressée aux deux instances au nom de l'Association des médecins israéliens et palestiniens pour les droits de l'homme, l'Association pour les droits civils en Israël a affirmé qu'il était illégal d'empêcher les agents de santé palestiniens de se rendre à leur travail en temps de fermeture. Ces mêmes instances ont par ailleurs été invitées à instaurer des règles autorisant les agents de santé à circuler librement en cas de fermeture ou de couvre-feu dans les territoires. Environ 700 personnes travailleraient à l'hôpital Al-Mukassed, de Jérusalem-Est; parmi ces personnes, 428 viennent de la Rive occidentale et 48 de la bande de Gaza. Celles qui viennent de la Rive occidentale ne pouvaient se rendre à l'hôpital en raison de la fermeture des territoires décrétée le 21 août; pour celles venant de la bande de Gaza, cet empêchement durait depuis le début du mois d'août. (Ha'aretz, 25 août)

276. Le 27 août, il a été signalé que les milliers de Palestiniens de la bande de Gaza qui vivaient dans les États du Golfe risquaient de perdre leurs permis de résidence dans ces pays s'ils n'étaient pas autorisés à quitter la bande de Gaza dans les deux jours. Ils seraient des centaines à être arrivés avec au moins une semaine de retard sur leurs lieux de travail dans le Golfe et en Jordanie, alors que des dizaines d'autres – principalement des Palestiniens étudiant en Europe – auraient manqué leur avion et perdu de l'argent ainsi. Des médecins, des enseignants et des ingénieurs employés depuis des années dans le secteur public des États du Golfe craignaient de perdre leur emploi et d'être

contraints de rester dans la bande de Gaza sans aucune possibilité de trouver du travail. (Ha'aretz, 27 août)

277. Le 28 août, des centaines de Palestiniens ont protesté contre la fermeture de Jéricho en vigueur depuis le 21 août. Des dizaines de Palestiniens auraient protesté violemment près de l'entrée de Jéricho, lançant des pierres, brûlant des drapeaux israéliens et blessant légèrement trois gardes frontière. La fermeture commençait à se faire durement sentir pour les 20 000 résidents de la ville : les employés de bureau venus de Jérusalem avant la fermeture ne pouvaient plus rentrer chez eux, les ambulances qui se dirigeaient vers les hôpitaux de Jérusalem étaient obligées d'attendre une heure ou plus aux postes de contrôle avant d'être autorisées à poursuivre leur route et les résidents se plaignaient de pénuries de nourriture, de médicaments et de carburant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 août)

278. Le 1er septembre, au croisement d'Erez, les autorités militaires israéliennes auraient refoulé des détenteurs de cartes d'identité de Jérusalem; aucune explication n'a été fournie. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

279. Le 1er septembre, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient autorisé quelques centaines de Palestiniens chrétiens du secteur de Bethléem à participer aux célébrations organisées par l'Église Gethsemane en l'honneur de la Vierge Marie; ils ont été amenés en autobus spéciaux et n'ont pas été autorisés à marcher dans la ville. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

280. Le 5 octobre, 1 500 travailleurs palestiniens de la Rive occidentale ont reçu des permis spéciaux les autorisant à aller travailler dans les oliveraies en Israël. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 6 octobre)

281. Le 20 octobre, il a été signalé qu'environ 200 Palestiniens de la Rive occidentale, qui s'étaient rendus dans la bande de Gaza un mois auparavant, n'avaient toujours pas été autorisés à rentrer chez eux en raison de la fermeture de la bande de Gaza imposée le 20 septembre. Mais même après la levée de la fermeture, le 17 octobre, ils n'avaient toujours pas pu rentrer. Leur séjour forcé à Gaza leur aurait fait subir de lourdes pertes financières (perte de journées de travail, frais d'hôtel) et aurait obligé leurs enfants à manquer l'école. (Ha'aretz, 20 octobre)

282. Le 24 octobre, les FDI ont déclaré qu'elles n'autoriseraient pas les policiers palestiniens en armes à se rendre de Jéricho à Djénine. (Jerusalem Post, 25 octobre)

283. Le 27 octobre, une source proche de l'Autorité palestinienne a signalé que les Palestiniens de la Rive occidentale arrivés dans la bande de Gaza durant la semaine en cours, après la levée de la fermeture, n'avaient pas été autorisés à repartir, bien qu'en possession de permis de sortie délivrés par l'Administration civile. Dans un autre contexte, le porte-parole des FDI a annoncé que "pour des raisons de sécurité, le passage des Palestiniens de la bande de Gaza à la Rive occidentale ou en Jordanie ne serait autorisé que dans le cadre de moyens de transport organisés et sous escorte des FDI". (Ha'aretz, 27 octobre)

284. Le 2 novembre, les FDI ont ordonné la fermeture de la bande de Gaza à la suite de deux attentats-suicides. Les titulaires de visas de sortie ou les personnes devaient sortir de la bande de Gaza pour des examens médicaux ou des traitements non urgents qui se sont présentés au poste de contrôle ont été refoulés. (Ha'aretz, 3 novembre)

285. Le 20 novembre, il a été signalé que les autorités de la sécurité avaient assoupli les restrictions imposées à l'entrée des Palestiniens en Israël en accordant des autorisations aux hommes âgés d'au moins 28 ans. (Ha'aretz, 20 novembre)

286. Le 20 novembre, Israël a décidé d'augmenter de 200 à 500 le nombre de camions autorisés à quitter la bande de Gaza sous escorte militaire et aussi d'autoriser 100 camions de la Rive occidentale à se rendre au passage de Karni pour le chargement "dos à dos" de marchandises (jusque-là les navettes Rive occidentale-bande de Gaza étaient interdites aux camions) et 100 autres à stationner de façon permanente du côté israélien au poste de contrôle d'Erez pour éviter les formalités et les escortes militaires. Les commerçants palestiniens et le Ministère de l'industrie de l'Autorité palestinienne ont argué que cette amélioration était insuffisante, faisant valoir qu'il y avait 3 700 camions dans la bande de Gaza. Ils se sont plaints aussi de l'attente imposée au poste de contrôle d'Erez aux conducteurs de camions, qui atteignait parfois 12 heures, et fait valoir que l'obligation d'une escorte militaire limitait les activités commerciales à un seul secteur d'Israël, ce qui restreignait gravement leur liberté de choix. Contre toute attente, le transfert de l'autorité aux Palestiniens n'avait pas donné d'impulsion aux activités économiques de la zone industrielle d'Erez et n'en avait pas fait un carrefour de rencontre pour les hommes d'affaires palestiniens et israéliens à cause des mesures de restriction rigoureuses imposées par Israël à l'entrée des habitants de Gaza dans le secteur. (Ha'aretz, 22 novembre)

287. Le 21 novembre, il a été signalé que le Ministère palestinien du commerce et de l'industrie allait établir une liste de 350 hommes d'affaires et investisseurs des territoires auxquels les autorités israéliennes accorderaient des permis spéciaux de circulation destinés à faciliter leurs activités. Ces permis auraient une validité de trois mois et seraient utilisables 24 heures sur 24, même pendant les périodes de fermeture totale. Sur les 2 800 hommes d'affaires palestiniens inscrits sur les registres du Ministère de l'industrie, environ 1 000 avaient obtenu des permis ordinaires au cours des deux précédentes semaines. Cette mesure intervenait alors que depuis trois mois les habitants des territoires avaient été presque complètement empêchés d'en sortir de manière régulière. (Ha'aretz, 21 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 24 novembre).

288. Le 24 novembre, le Ministère israélien de l'intérieur a pris de nouvelles mesures à l'encontre des habitants de Jérusalem bénéficiant du statut de résident permanent qui vivent à l'étranger et qui ne font que de brefs séjours dans la ville. En vertu des nouvelles mesures, les personnes de cette catégorie devront demander une autorisation spéciale pour leurs enfants, dès l'âge de 1 mois. (Jerusalem Post, 24 novembre)

289. Le 3 décembre, les autorités israéliennes ont refoulé les participants à la célébration de la Journée internationale des handicapés qui tentaient d'atteindre le poste de contrôle situé à l'entrée septentrionale de Jérusalem. Des Palestiniens handicapés s'étaient rassemblés au croisement Al-Ram dans l'intention de se rendre à Jérusalem. Un porte-parole a indiqué qu'ils avaient beaucoup souffert du fait qu'ils n'avaient pas été en mesure de recevoir des soins médicaux à Jérusalem. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

290. Le 4 décembre, il a été signalé que les demandes de permis d'entrer à Jérusalem relèveraient de deux services, celui de l'Autorité palestinienne et celui de l'administration civile. Le maire de Bethléem, Elias Freij, a fait valoir que cette nouvelle procédure rendrait les choses encore plus difficiles pour les Palestiniens. (Jerusalem Post, 4 décembre)

291. Le 11 décembre, les autorités israéliennes ont affiché un avis à l'entrée principale de Bethléem informant les touristes que l'accès de la ville était interdit sans un permis délivré par la police israélienne. Un fonctionnaire israélien a indiqué que les groupes de moins de 15 personnes seraient refoulés au poste de contrôle en l'absence d'un permis qui devait être demandé 21 jours à l'avance. (The Jerusalem Times, 15 décembre; Al Tali'ah, 21 décembre)

292. Le 21 décembre, Ahmed Qureia, Ministre de l'économie de l'Autorité palestinienne a dénoncé l'affichage à plusieurs postes de contrôle d'un avis informant les touristes qui avaient l'intention de se rendre sur la Rive occidentale et dans les territoires autonomes palestiniens qu'ils devaient au préalable obtenir un visa des autorités israéliennes. (The Jerusalem Times, 29 décembre)

b) Liberté de l'enseignement

293. Le 6 septembre, le Ministre de l'éducation Amnon Rubinstein a déclaré que le Gouvernement autoriserait l'Autorité palestinienne à continuer de superviser le système scolaire privé de Jérusalem-Est, en dépit de l'interdiction des activités de l'Autorité dans la ville. M. Rubinstein a également déclaré que l'Autorité palestinienne serait autorisée à distribuer les examens de fin de cycle à toutes les écoles arabes de Jérusalem, y compris les écoles publiques. Par ailleurs, il a indiqué que les manuels scolaires comportant l'insigne de l'Autorité palestinienne continueraient à être interdits dans les écoles publiques arabes de Jérusalem. (Jerusalem Post, 7 septembre)

294. Le 27 septembre, le Centre palestinien d'information pour les droits de l'homme a indiqué que sur les 1 250 étudiants de Gaza, seulement 600 s'étaient vu délivrer un permis d'entrer sur la Rive occidentale pour suivre leurs cours à l'université. Selon le Centre, même les étudiants titulaires d'un permis étaient constamment en butte à des brimades de la part des autorités israéliennes. (The Jerusalem Times, 29 septembre)

295. Le 12 décembre, les autorités israéliennes ont commencé à délivrer des permis de sortie aux résidents de la bande de Gaza qui étudiaient sur la Rive occidentale. Selon certaines informations, cette mesure arrivait alors que l'année universitaire était commencée depuis deux mois sur la rive occidentale. Les autorités palestiniennes ont reçu 230 permis pour des étudiants titulaires

de cartes magnétiques valables; 180 permis devaient être délivrés au cours des jours suivants pour des étudiants dont les cartes magnétiques avaient expiré. Quelque 135 étudiants de la bande de Gaza auraient fait l'objet d'une interdiction de sortie de la bande de Gaza pour des "raisons de sécurité", mais leurs noms n'ont pas été révélés. En novembre, les autorités israéliennes avaient décidé d'autoriser 350 étudiants à sortir de la bande de Gaza, mais l'Autorité palestinienne aurait jugé cette mesure discriminatoire et empêché les étudiantes de sortir avant le début de décembre. Fin novembre, 1 003 étudiants, sur un total de 1 200, auraient bénéficié d'un permis d'entrée sur la rive occidentale mais auraient été empêchés de quitter la bande de Gaza au dernier moment sur ordre du commandant de la région méridionale. La délivrance de permis aux étudiants de la bande de Gaza aurait été régulièrement retardée en 1995 et, de ce fait, beaucoup d'entre eux auraient manqué au moins un semestre. En novembre, l'ACRI a annoncé que si les étudiants n'étaient pas autorisés à poursuivre régulièrement leurs études, elle présenterait une requête à la Haute Cour de justice en invoquant l'extrême inconséquence des autorités militaires et les violations injustifiables dont elles se rendaient coupables à l'égard des étudiants au mépris de leur droit de poursuivre régulièrement leurs études. L'ACRI demandait aussi, de concert avec d'autres organisations de défense des droits de l'homme, palestiniennes et israéliennes, que les autorités établissent des règles claires qui permettent à tous les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignants d'obtenir leurs permis à temps. (Ha'aretz, 13 décembre)

296. Le 21 décembre, la police de Jérusalem a interdit la tenue à Jérusalem-Est d'une cérémonie de remise de bourses destinées à des étudiants palestiniens de la Rive occidentale, sur ordre du Ministre de la sécurité publique, Moshé Shahal, qui a allégué qu'il était illégal pour l'Autorité palestinienne d'avoir des activités à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

c) Liberté de religion

297. Le 20 août, des membres du groupe extrémiste israélien les Zélateurs du mont du Temple ont tenté de pénétrer de force dans la mosquée al-Aqsa; ils en ont été empêchés par la police israélienne et des Palestiniens. (The Jerusalem Times, 25 août)

298. Le 1er septembre, il a été signalé que la mosquée Ibrahimi à Hébron avait été rouverte après une fermeture de cinq jours imposée par les autorités israéliennes. Les colons résidant à proximité avaient demandé l'expulsion en Jordanie des Palestiniens d'Hébron. (The Jerusalem Times, 1er septembre)

299. Le 19 septembre, une importante unité des forces spéciales israéliennes a escorté 20 extrémistes juifs qui visitaient le site de la mosquée al-Aqsa. De violentes altercations ont éclaté entre des Palestiniens se trouvant sur place et le commandant de l'unité spéciale membre, selon eux, de l'extrême droite israélienne. (The Jerusalem Times, 22 septembre)

300. Le 29 septembre, il a été signalé que des juifs religieux avaient récemment installé 10 tombes dans le secteur de Saldulah, sur le côté sud-est du Mur, à proximité de la mosquée al-Aqsa à Jérusalem; ces tombes sont vides; elles ont été placées à proximité d'un important projet de complexe touristique entrepris



par la municipalité de Jérusalem. Un représentant des autorités islamiques (Waqf) a protesté, faisant valoir que le secteur de Salduhah est un bien musulman qui ne peut en aucun cas appartenir à la municipalité israélienne. (The Jerusalem Times, 29 septembre)

301. Le 13 octobre, il a été signalé que la Haute Cour israélienne avait décidé d'autoriser un groupe de zélotes juifs à entrer dans l'enceinte de la mosquée al-Aqsa à l'occasion de la fête des Tabernacles. D'autre part, il a été signalé que les Israéliens avaient prévu de construire un tunnel long de 200 mètres sous le Tombeau de Rachel, à Bethléem. Le tunnel en question serait un passage piéton permettant aux juifs religieux d'aller prier sur le site. (The Jerusalem Times, 13 octobre)

302. Le 21 novembre, dans la mosquée d'al-Arba'een, les FDI ont récupéré des rouleaux de la Thora et autres objets religieux, dont une mezurah, déposés par des colons. Plus tard dans la journée, des centaines de colons, accompagnés d'étudiants talmudiques et autres Juifs orthodoxes, ont investi le bâtiment, qu'ils avaient proclamé synagogue, pour y prier et écouter le rabbin et le chef de la colonie de peuplement de Kiryat Arba. (Ha'aretz, 22 novembre)

303. Le 21 novembre, les FDI ont fermé la mosquée al Arba'een, située dans la zone Tel Rumeida d'Hébron, après en avoir expulsé les colons juifs qui s'y étaient installés deux jours plus tôt. La mosquée a été déclarée fermée pour une semaine. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

304. Le 14 décembre, les FDI et la police des frontières ont fermé pendant plusieurs heures la mosquée Ibrahimî à Hébron et renforcé les mesures de sécurité à la suite d'un incident au cours duquel un Palestinien a été abattu par un garde frontière. (Ha'aretz, 15 décembre)

d) Liberté d'expression

305. Le 4 septembre, il a été signalé que le Ministre de la police Moshé Shahal avait annoncé que trois institutions palestiniennes basées à Jérusalem-Est, dont la fermeture avait été prévue, pourraient rester ouvertes à condition de signer une déclaration affirmant leur indépendance vis-à-vis de l'Autorité palestinienne. (Jerusalem Post, 4 septembre)

306. Le 11 septembre, les FDI et la police ont enlevé le drapeau palestinien de l'école primaire de filles Kortuba à Hébron, et ont ordonné au directeur de ne plus le hisser, par crainte d'accrochages entre colons et Palestiniens. Cet ordre, bien accueilli par les colons, a été donné à la suite d'un incident au cours duquel des colons avaient enlevé de force un drapeau palestinien du bâtiment de l'école, roué de coups le directeur et blessé plusieurs élèves qui défilaient pour protester contre cet incident. Le 14 septembre, des soldats ont une nouvelles fois enlevé le drapeau palestinien du bâtiment. Le 15 septembre, la tension est montée à Hébron après que les soldats eurent enlevé le drapeau palestinien qui flottait sur le bâtiment du bureau local du Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne. Le 16 septembre, un responsable de l'administration civile a enlevé à trois reprises le drapeau palestinien de l'école primaire Kortuba. (Ha'aretz, 12 et 17 septembre)

307. Le 20 septembre, la police a empêché des journalistes palestiniens titulaires de cartes de presse délivrées par le Gouvernement israélien d'accéder à la mosquée Ibrahimî (Caveau des Patriarches) durant la visite sur place du Président israélien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre)

308. Le 21 septembre, les gardes frontière ont arrêté pour quelques heures cinq photographes palestiniens qui tentaient de couvrir les émeutes de Naplouse, au cours desquelles deux Palestiniens ont été tués par des coups de feu des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre)

309. Le 29 septembre, il a été signalé que l'armée israélienne avait arrêté cinq journalistes palestiniens qui se trouvaient dans la ville de Naplouse au début de la semaine pour couvrir des affrontements violents. Ces journalistes, qui travaillaient pour les agences Reuters, WTN, IB et ABC, ont été amenés à la prison centrale de Naplouse avant d'être relâchés. (The Jerusalem Times, 29 septembre)

310. Le 7 octobre, les forces de sécurité ont détenu pendant deux heures le directeur de l'école de filles de Kortuba à Hébron, ainsi que deux des gardes de l'école, à la suite du refus du directeur de se soumettre à l'ordre de s'engager par écrit à ne plus hisser le drapeau palestinien sur le toit du bâtiment de l'école. (Ha'aretz, 8 octobre)

311. Le 8 octobre, 22 Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité, dont les peines avaient été commuées à la suite de l'Accord d'Oslo II, ont refusé de quitter la prison et de s'engager par écrit à ne plus se livrer à des activités "terroristes" en signe de protestation contre la décision prise par le Président, Ezer Weizman, et le commandant de la région du centre, Ilan Biran, de ne pas libérer quatre prisonnières reconnues coupables d'assassinat et de complicité d'assassinat. Seule une détenue, qui avait affirmé ne pas être au courant de la décision des autres détenues parce qu'elle avait été mise au secret, a quitté la prison Sharon et est retournée chez elle, à Jérusalem Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 13 octobre)

312. Le 16 novembre, les autorités israéliennes ont enlevé le drapeau palestinien qui flottait sur la grande poste d'Hébron, placée sous l'autorité du Ministère palestinien de l'information. L'incident faisait suite à des affrontements entre citoyens d'Hébron et colons juifs. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

313. Le 11 décembre, les autorités israéliennes ont interdit la tenue d'une réunion économique de haut niveau dans un bâtiment propriété du Vatican à Jérusalem. Un haut représentant du Gouvernement israélien a déclaré que l'Autorité palestinienne tentait de se servir du Vatican pour établir un précédent à Jérusalem. (Jerusalem Post, 12 décembre)

314. Le 14 décembre, la police de Jérusalem a arrêté le Vice-Ministre palestinien du plan et de la coopération internationale et interdit au Ministre de l'éducation de pénétrer dans le théâtre national palestinien à Jérusalem-Est sous prétexte qu'une réunion organisée sous les auspices de l'Autorité palestinienne devait s'y tenir. Les organisateurs de la réunion, destinée à

célébrer la Journée palestinienne des enseignants, ont rejeté cette accusation. (Ha'aretz, 15 décembre)

3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile

315. Le 28 août, des colons juifs ont tiré et lancé des bouteilles vides et des pierres sur des habitations arabes près de la colonie de peuplement de Telat Al Kharsina, à Hébron. Au cours d'autres incidents, des habitants d'Hébron ont été passés à tabac par des colons. (Al-Tali'ah, 31 août)

316. Le 2 septembre, des étudiants de trois écoles de Jérusalem-Est (Dar A Tifel, Khawlah Bint Al Azwar et Dar Al Awlad) ont annoncé qu'en compagnie de leurs parents ils organisaient une occupation pacifique des lieux pour protester contre des débordements de colons à proximité des écoles palestiniennes. Les colons, qui campaient devant la Maison de l'Orient et l'école de Dar A Tifel depuis le début de l'été molestaient les étudiants qui se rendaient à l'école ou en revenaient. (The Jerusalem Times, 8 septembre; Al-Tali'ah, 14 septembre)

317. Le 5 septembre, un enseignant palestinien, Nather Takrouri, a été agressé par deux extrémistes juifs alors qu'il sortait de l'école Dar A Tifel à Jérusalem; il a été blessé et transporté à l'hôpital Makassed. La police israélienne a déclaré que les colons qui avaient l'autorisation de manifester pouvaient rester pendant la nuit, les colons ont tenté d'investir l'internat mais en ont été empêchés par des gardes de la Maison de l'Orient dont un a été blessé et un autre arrêté par la police des frontières israélienne. (The Jerusalem Times, 8 septembre; Al-Tali'ah, 14 septembre)

318. Le 6 septembre, des colons israéliens ayant à leur tête le rabbin Moshé Lévinger ont tenté d'empêcher des représentants des autorités religieuses musulmanes de réintégrer leurs locaux à Hébron. Les colons ont fracturé la porte d'entrée et agressé des employés; des soldats des FDI sont intervenus pour mettre fin à l'échauffourée. (The Jerusalem Times, 8 septembre)

319. Le 10 septembre, des colons ont blessé 10 écolières et roué de coups leur directeur à Hébron. Des résidents palestiniens ont déclaré que l'incident avait éclaté lorsque plusieurs colons étaient entrés dans l'école primaire de filles Kortuba, située près de Beit Hadassah, au centre d'Hébron, pour enlever le drapeau palestinien qui flottait sur le bâtiment. Selon des témoins oculaires, les colons sont entrés dans l'école, ont enlevé le drapeau et ont malmené le directeur qui tentait de les arrêter, Puis ils ont déchiré le drapeau sous les yeux des élèves et du directeur. Après l'incident, les élèves, accompagnées de plusieurs enseignants, ont tenu un défilé de protestation au cours duquel elles ont été harcelées par plusieurs colons qui se sont emparés du drapeau palestinien qu'elles portaient sur un mât; ils les ont alors frappées avec le mat et à coups de pied, et leur ont lancé des pierres et des bouteilles. Dix jeunes filles ont été transportées vers un hôpital proche où on a pansé leurs blessures. Aucun colon n'a été arrêté. (Ha'aretz, 11 et 12 septembre)

320. Le 13 septembre, les enseignants de l'école primaire Kortuba à Hébron ont signalé que des étoiles de David avaient été peintes sur les murs de l'école et que des ordures avaient été déposées devant la porte d'entrée qui avait

elle-même été recouverte de colle. Les enseignants et des parents ont également indiqué que plusieurs colons, accompagné du député Shaul Gutman, étaient entrés dans l'école et avaient tenté de remplacer le drapeau palestinien qui flottait sur le bâtiment par un drapeau israélien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 septembre; également relaté dans Al-Tali'ah, 14 septembre; Jerusalem Post, 15 septembre)

321. Le 14 septembre, il a été signalé que des colons juifs des colonies de Barkha et de Yetsahar avaient bloqué la route conduisant à l'école secondaire de Burin. Selon le secrétaire de cette école, Ahmed Kassem Khalifa, cette agression était la huitième de l'année; lors de la septième, le 23 juillet, des colons avaient incendié des pneus à l'intérieur de l'école mettant le feu à diverses portes et fenêtres. (Al-Tali'ah, 14 septembre)

322. Le 18 septembre, B'tselem, organisation israélienne de défense des droits de l'homme et plus particulièrement des droits de l'homme des Palestiniens, a demandé l'évacuation des 450 colons juifs d'hébron, faisant valoir qu'il serait impossible de protéger les droits de l'homme des Palestiniens tant que les Israéliens resteraient dans la ville. Dans un rapport de 33 pages intitulé "Impossible coexistence", l'organisation a déclaré en substance qu'en dépit des décisions de la Commission Shamgar, créée à la suite du massacre de la mosquée Ibrahimî (Caveau des Patriarches), les autorités israéliennes continuaient de faire preuve de laxisme et de fermer les yeux sur les fréquents actes de violence commis par les colons contre des Palestiniens et rendaient la vie quotidienne des résidents palestiniens de la ville de plus en plus difficile, au mépris de leurs droits. L'organisation a insisté en particulier sur la violation caractérisée de la liberté de circulation des résidents, notamment depuis le massacre du Caveau des Patriarches. Ainsi, 32 barrages routiers et 10 postes de contrôle auraient été érigés au centre d'Hébron, compliquant le déplacement des résidents palestiniens et mettant, parfois, leur vie en danger. Le rapport évoquait le cas d'une femme qui, sur le point d'accoucher, avait dû faire 250 mètres à pied pour se rendre à l'hôpital, parce que les véhicules palestiniens n'avaient pas accès à la zone où elle habitait. D'autre part, toujours selon l'organisation, la vie de quelque 100 000 résidents arabes de la région d'Hébron avait été sérieusement perturbée depuis le massacre par 50 couvre-feux diurnes et 40 couvre-feux nocturnes, par la mort de 26 Palestiniens et par de brutales perquisitions de domiciles. Par ailleurs, le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a déclaré que la fermeture du marché aux légumes avait fait perdre à la municipalité plus d'un million de shekels de taxes, car les marchands refusaient de payer des taxes sur des locaux qu'ils ne pouvaient utiliser. Une station-service tenue par des Palestiniens a dû fermer car l'accès au secteur où elle se trouvait a été interdit aux véhicules palestiniens. Sur les 76 magasins situés sur la rue où vivent les colons, seuls 27 sont restés ouverts, en raison d'une baisse d'activité et des craintes des marchands. En conclusion à son rapport, l'organisation B'tselem affirmait en substance que, depuis plus de 20 ans, les autorités israéliennes se soustrayaient à leur obligation de protéger la vie et les biens des résidents palestiniens d'Hébron contre les attaques répétées des colons. Les instructions de la Commission Shamgar n'ont pas été entièrement appliquées et celles qui l'ont été (telles que le renforcement de la présence militaire à Hébron) n'ont fait qu'exacerber les souffrances de la population palestinienne. L'organisation terminait en disant que toute solution politique maintenant la

colonie juive dans la ville et un contrôle total ou partiel d'Israël conduirait inévitablement à de nouvelles violations des droits de l'homme des résidents palestiniens de la ville. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 septembre)

323. Le 22 septembre, des sources palestiniennes ont signalé que des colons avaient tiré dans les jambes d'un Palestinien de 18 ans sur la route reliant Kiryat Arba à Givat Harsina. On ignore comment s'est produit l'incident. (Ha'aretz, 24 septembre)

324. Le 22 septembre, des résidents palestiniens ont signalé qu'un Palestinien du camp de réfugiés de Kalandia (Rive occidentale) avait été grièvement blessé par balles par un colon qui avait ouvert le feu sur un groupe d'adolescents près du camp. (Ha'aretz, 24 septembre)

325. Le 25 septembre, quelques heures après la signature des Accords de Taba, diverses agressions perpétrées contre des Palestiniens et leurs biens par des colons israéliens ont été signalées à Hébron. Au moins sept habitants auraient été blessés par des pierres ou des balles; un enfant de 3 ans et un adolescent de 17 ans auraient été renversés intentionnellement par des véhicules de colons. (Al-Tali'ah, 28 septembre)

326. Le 26 septembre, le colon juif Michael Ben Shitreet a lancé son chien sur la journaliste Kawthar Salaam alors qu'elle interviewait un habitant d'Hébron dans la rue. (The Jerusalem Times, 29 septembre)

327. Le 27 septembre, des responsables de l'Autorité palestinienne ont organisé une marche à Hébron pour manifester leur opposition au maintien dans la ville de la colonie juive, dans le cadre de l'Accord d'Oslo II. Mutuawakel Taha, chef du Ministère de l'information et de la culture de l'Autorité, a déclaré que la manifestation était destinée à servir de mise en garde contre le maintien de la présence des colons à Hébron qui, a-t-il prévenu, risquait de perturber tout le processus de paix. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre)

328. Le 28 septembre, des colons juifs auraient installé un campement au Tombeau de Saint-Joseph à Naplouse; sous la protection de soldats israéliens, ils auraient érigé des barricades à deux points stratégiques interdisant aux habitants de les traverser; quelque 1 500 étudiants auraient ainsi été empêchés de se rendre à leurs cours. À Hébron des millions de colons opposés à l'accord de paix ont manifesté dans les rues; quatre véhicules appartenant à des Palestiniens ont été vandalisés et neuf habitations lapidées dans la journée. Les rues d'Hébron ont été désertées à la suite d'un appel à la grève lancé par le Hamas et le Jihad islamique. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

329. Le 30 septembre, des centaines de colons ont manifesté à Hébron, brisant des vitres de voitures et lançant des pierres sur des maisons palestiniennes aux cris de "C'est notre terre" et "Mort aux Arabes". (Ha'aretz, 1er octobre)

330. Le 30 septembre, les résidents du village de Burin, dans la région de Naplouse, se sont plaints que des colons de la colonie de Yitzhar avaient mis le feu à des terres appartenant au village, tiré des coups de feu en l'air et volé 70 moutons. (Ha'aretz, 1er octobre)

331. Le 1er octobre, des colons israéliens de la vallée du Jourdain ont bloqué pendant plus de deux heures la route menant au Pont Allenby. Ils protestaient contre la signature de la deuxième phase de l'Accord d'Oslo et l'extension de l'autonomie de l'autorité nationale palestinienne. (The Jerusalem Times, 6 octobre)

332. Le 4 octobre, 250 colons accompagnés d'activistes d'extrême droite ont tenté d'entrer dans Kalkilya, mais se sont heurtés aux FDI et aux gardes frontière. (Ha'aretz, 5 octobre)

333. Le 17 octobre, 200 colons ont défilé dans Hébron pour protester contre les projets relatifs à l'ouverture du marché de gros de la ville. Les dirigeants des colonies d'Hébron ont affirmé que l'ouverture du secteur du marché, interdit aux Arabes depuis le massacre de la mosquée Ibrahimî (Caveau des Patriarches), constituerait une menace pour la sécurité. (Jerusalem Post, 18 octobre)

334. Le 17 octobre, 8 000 habitants de Gaza (sur les 16 000 travailleurs qui étaient en possession de permis de travail et des cartes magnétiques valides à la veille de la fermeture), âgés de 35 ans et plus, ont été autorisés à retourner travailler en Israël. Les restrictions sévères quant à l'âge limite auraient provoqué la colère des travailleurs et des syndicats, car la grande majorité des travailleurs de Gaza est constituée de Palestiniens âgés de 20 à 35 ans. (Ha'aretz, 18 octobre)

335. Le 30 octobre, les FDI ont empêché une centaine de colons d'Hébron et Kiryat Arba d'entrer dans la casbah d'Hébron. C'était la troisième fois en une semaine que les colons organisaient des "patrouilles" dans Hébron pour y affirmer leur présence. (Jerusalem Post, 31 octobre)

336. Le 31 octobre, les élèves et les enseignants de l'école de filles de Kortuba, à Hébron, ont été attaqués une fois de plus par des colons juifs de la région. La directrice, Feryal Abou Haikal, a déclaré qu'un groupe de colons avait fait irruption dans l'école, roué de coups un enseignant qu'ils accusaient d'avoir déchiré une affiche qu'ils avaient collée sur le mur extérieur de l'école, et frappé plusieurs élèves. Sept élèves ont dû être hospitalisées. (The Jerusalem Times, 3 novembre)

337. Le 19 novembre, un Palestinien d'Hébron, Shaker D'ana, dont la maison se trouve à 5 mètres environ de la clôture de la colonie de peuplement de Kiryat Arba, a demandé à la Haute Cour de justice d'ordonner aux FDI et à la police de le protéger contre les agissements des colons juifs. Il a aussi demandé à la Haute Cour de prendre une ordonnance interdisant aux colons de pénétrer sur ses terres. Selon le dossier déposé par l'avocat de Shaker D'ana, les colons de Kiryat Arba le persécutaient, lui et sa famille, physiquement et psychologiquement, depuis une vingtaine d'années. Le plaignant accusait notamment les colons d'avoir empiété sur ses terres, jeté des pierres et des bouteilles sur son habitation et proféré à plusieurs reprises des menaces de mort et d'expulsion. Le plaignant fournissait divers exemples d'agissements survenus au cours des trois derniers mois, dont un incident au cours duquel un jeune colon de Kiryat Arba aurait pointé un fusil sur lui-même et deux de ses filles alors qu'ils réparaient le toit de leur demeure endommagée par des colons; un autre encore au cours duquel des colons s'étaient approchés de son domicile

vers 23 heures et avaient pendant trois heures consécutives hurlé "Massacrez les Arabes" et "Mohammed est mort" et lapidé l'habitation. La plainte faisait aussi état de tirs à balles réelles dans la direction de la maison. Le plaignant indiquait par ailleurs que, depuis le massacre du Caveau des Patriarches (mosquée Ibrahimî), ce genre d'incidents n'avait cessé d'augmenter, que les colons jetaient des pierres sur sa maison trois ou quatre fois par semaine, en particulier la nuit, en hurlant, allant parfois jusqu'à lancer des grenades. M. D'ana précisait qu'au cours des années, il avait régulièrement porté plainte auprès de la police et de l'Administration civile contre les agissement des colons, mais en vain. (Ha'aretz, 20 novembre)

338. Le 24 novembre, selon des sources de la municipalité d'Hébron, il a été signalé que des colons s'étaient installés peu de temps auparavant dans des maisons de la zone de Tel Rumeida en l'absence des propriétaires. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

339. Le 2 décembre, le parlementaire Dedi Zucker (alliance Meretz) a demandé au Premier Ministre Shimon Pérès et au Procureur général Michael Ben-Yair d'interdire aux colons de patrouiller armés sur la Rive occidentale. Il a dénoncé les milices illégales constituées par des colons qui, selon lui, devraient être traitées comme des délinquants. M. Zucker réagissait à une déclaration du Conseil des colonies de peuplement juives de Judée, de Samarie et de Gaza qui annonçait que les colons maintiendraient leurs patrouilles sur la Rive occidentale. (Jerusalem Post, 3 décembre)

340. Le 3 décembre, il a été signalé que des inconnus, semblerait-il des colons, avaient pénétré dans le village d'Urif (Rive occidentale) pendant le week-end et avaient tiré sur des maisons. Selon des résidents, des chauffages solaires auraient été endommagés. (Ha'aretz, 3 décembre)

341. Le 4 décembre, une habitante du quartier Bab Al Silesleh, dans la vieille ville de Jérusalem, a été grièvement blessée lorsque le plancher de sa maison s'est effondré à la suite de travaux d'excavation effectués par des colons sous son habitation. Depuis 1970, les colons creusent des tunnels sous la mosquée al-Aqsa et ses alentours dans le quartier musulman. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

342. Le 5 décembre, il a été signalé que des colons des peuplements de Maaleh Adumim et d'Alon avaient établi un nouvel avant-poste à Ein Fuar, où ils se relayaient 24 heures sur 24. Cet avant-poste aurait été établi sans permis officiel mais avec l'accord tacite des FDI. (Ha'aretz, 5 décembre)

343. Le 8 décembre, des colons de Beir Horon, près de Ramallah, ont fracturé la clôture entourant un terrain de 24 dounams appartenant à Atweh Jaber, du village d'At Tirh. Les villageois ont réussi à empêcher les colons de pénétrer sur les terres avec leurs bulldozers. Cette tentative d'incursion sur les terres de Jaber n'était pas la première. Les titres de propriété de Jaber ont été attestés par le Curateur des biens des propriétaires absents ainsi que par l'avocat de la colonie de peuplement. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

344. Le 8 décembre, le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré qu'Israël s'apprêtait à établir 9 500 permis de travail supplémentaires, ce qui porterait

le nombre des Palestiniens autorisés à travailler en Israël à environ 45 000.  
(Jerusalem Post, 10 décembre)

345. Le 9 décembre, les FDI ont annoncé que de nouveaux permis seraient accordés à 2 700 travailleurs palestiniens de Gaza et à 6 800 de la Rive occidentale.  
(Jerusalem Post, 10 décembre)

346. Le 17 décembre, deux habitants du village arabe d'El Khader ont porté plainte auprès de la Haute Cour de justice contre le refus des autorités israéliennes de poursuivre les colons juifs qui avaient illégalement ouvert un chantier de construction sur leurs terres. Selon les plaignants, le 26 novembre, un groupe de colons du peuplement voisin de Neve Daniel avaient entrepris de poser les fondations d'une fabrique sur leurs terres. Les plaignants indiquaient qu'ils avaient porté plainte le même jour auprès de la police de Gush Etzion qui n'avait pas réagi. Le 1er décembre, ils avaient porté plainte auprès de l'armée, une fois encore sans suite. Les plaignants disaient avoir demandé aux services de l'Administration civile de Bethléem de leur présenter les actes qui prouveraient qu'ils avaient été expropriés, mais qu'il n'en existait aucun. (Jerusalem Post, 18 décembre)

347. Le 19 décembre, la police d'Hébron a arrêté quelque neuf colons juifs pour voies de fait, jets de pierres, insultes à Palestiniens et tentatives de renversement de deux véhicules appartenant à des Palestiniens à la suite d'un incident au cours duquel une jeune fille juive avait été légèrement blessée par le manche d'une hache lancée par un Arabe dans la casbah d'Hébron. Les colons ont été relâchés une heure plus tard. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 décembre)

348. Le 22 décembre, il a été signalé que le mouvement Zu Arzenu ("C'est notre pays") avait annoncé son intention d'organiser des patrouilles de colons sur la Rive occidentale sous le prétexte de venir en aide aux Israéliens qui y seraient agressés. (Ha'aretz, 22 décembre)

#### D. Traitement des détenus

##### a) Mesures concernant la libération des détenus

349. Le 6 septembre, le Premier Ministre Yitzhak Rabin a déclaré qu'Israël n'envisageait pas de libérer des prisonniers palestiniens qui avaient tué ou blessé des Israéliens. Il a toutefois indiqué que d'autres critères seraient examinés une fois qu'un accord définitif sur le statut aurait été atteint. Aux termes de l'Accord d'Oslo, les négociations en la matière doivent aboutir au plus tard en mai 1999. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre)

350. Le 15 septembre, il a été signalé qu'un prisonnier israélien, David Ben-Shimol, condamné en 1984 à l'emprisonnement à vie, bénéficierait la semaine suivante d'une mesure de libération conditionnelle après avoir purgé les deux tiers de sa peine. David Ben-Shimol avait été condamné en 1984 pour avoir lancé un engin de courte portée sur un autobus arabe à Jérusalem, tuant un homme et faisant plus d'une dizaine de blessés parmi les passagers. (The Jerusalem Times, 15 septembre)



351. Les 10 et 11 octobre, entre 900 et 950 prisonniers palestiniens, dont aucun n'avait été condamné pour meurtre, ont été libérés des prisons israéliennes dans le cadre de la première phase du plan de libération de prisonniers prévu par l'Accord d'Oslo II. Aux termes de l'Accord, Israël s'était engagé à libérer les prisonniers palestiniens en trois étapes : une semaine après la signature de l'Accord, avant l'élection du Conseil palestinien et durant les négociations sur le statut définitif. (Ha'aretz, 11 octobre; Jerusalem Post, 10, 11 et 12 octobre)

352. Le 13 octobre, des sources israéliennes ont signalé que 882 prisonniers palestiniens, dont 507 prisonniers politiques, avaient été libérés. Les autres personnes libérées étaient des détenus de droit commun. Selon Sufian Abou Zaydeh, négociateur palestinien dans le cadre du processus de paix, il avait été décidé que les dossiers des délinquants de droit commun seraient remis à la police palestinienne, qui déciderait des prisonniers à libérer. Abou Zaydeh a indiqué que les Israéliens avaient agi de leur propre initiative sur ce point. (The Jerusalem Times, 13 octobre)

353. Le 22 octobre, il a été signalé que la détention d'Ahmad Qatamesh, le plus ancien des détenus frappés d'une mesure d'internement administratif, avait été prolongée de six mois, jusqu'au 13 avril 1996. Cette mesure signifiait qu'Ahmad Qatamesh, considéré par beaucoup comme un des principaux dirigeants du FPLP sur la Rive occidentale, ne serait pas en mesure de participer à l'élection du Conseil palestinien. Ses avocats et ses proches ont estimé que les services de sécurité avaient décidé de prolonger la mesure d'internement pour le "neutraliser" avant l'élection et l'empêcher d'influencer l'opinion publique de la Rive occidentale. M. Qatamesh est détenu sans jugement depuis plus de trois ans. (Ha'aretz, 22 octobre)

354. Le 8 décembre, le Premier Ministre Shimon Pérès s'est engagé à faire libérer 1 000 prisonniers palestiniens avant la tenue des élections prévues en janvier pour la constitution du Conseil palestinien. Selon The Jerusalem Times, plus de 5 375 prisonniers seraient encore détenus dans les prisons israéliennes. (Jerusalem Post, 10 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 8 décembre)

355. Le 22 décembre, les prisonnières de la prison Telmond-Hasharon ont réclamé leur libération collective immédiate afin de pouvoir participer aux prochaines élections palestiniennes. Elles protestaient contre le non-respect par les autorités israéliennes de l'engagement qu'elles avaient pris de les libérer. (The Jerusalem Times, 22 décembre)

356. Le 27 décembre, le Comité interministériel chargé de la question de la libération des prisonniers palestiniens a fermement rejeté une demande de libération de cinq prisonnières impliquées dans la mort d'Israéliens. Le Président d'Israël avait précédemment refusé l'amnistie à ces prisonnières. Pour protester contre cette décision, 20 autres prisonnières qui n'avaient pas participé à des crimes de sang contre des Israéliens ont refusé d'être libérées. À une occasion, le Comité a décidé d'examiner les dossiers de 1 100 prisonniers palestiniens qui purgeaient leur peine en Israël et dont la libération devait intervenir avant l'élection des membres du Conseil palestinien. (Ha'aretz, 28 décembre)

b) Autres informations concernant les détenus

357. Le 8 septembre, un détenu palestinien du camp de réfugiés de Dheisheh a, par l'intermédiaire de son avocat, fait appel devant la Haute Cour de justice en demandant que le Service général de sécurité reçoive l'ordre d'arrêter de le secouer durant les interrogatoires. L'intéressé, Ahmed Hijazi, arrêté parce qu'il était soupçonné d'appartenir au Hamas et d'être impliqué dans une attaque suicide récente, a déclaré que les agents chargés de l'interrogatoire lui avaient dit qu'il risquait de mourir durant son interrogatoire. Il a également indiqué qu'il ne voyait plus rien après cinq minutes de secousses répétées et de coups dans le dos. Dans une lettre adressée d'urgence au Procureur général, l'avocat du détenu, André Rosenthal, a prévenu qu'il craignait pour la vie de son client, indiquant que Hijazi faisait l'objet d'un interrogatoire serré et ininterrompu depuis le 4 septembre, coupé de pauses d'une heure et demie au cours desquelles il gardait toutefois les menottes aux poignets. En outre, M. Rosenthal a déclaré dans son appel que le SGS lui avait refusé l'autorisation de voir son client, au motif que Hijazi était en salle d'interrogatoire. Dans un appel antérieur, le détenu avait demandé à ne plus être privé de sommeil, mais la Haute Cour de justice l'avait débouté le 5 septembre, au motif que cette mesure était nécessaire pour l'interrogatoire. (Ha'aretz, 10 septembre)

358. Le 10 septembre, Abed Rantisi, Palestinien de Gaza âgé de 23 ans, détenu pour des raisons de sécurité, a été assassiné par trois autres prisonniers détenus aussi pour des raisons de sécurité, à la suite d'une dispute. Sa famille a accusé le Service des prisons d'être responsable de sa mort, affirmant que les autorités pénitentiaires, bien qu'au courant des différends qui l'opposaient à de nombreux codétenus, n'ont rien fait pour les séparer. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 septembre)

359. Le 10 septembre, un détenu palestinien, Abdul Fatah Rantisi, 32 ans, du camp de réfugiés de Shati' dans la bande de Gaza, a été battu à mort dans sa cellule dans la prison d'Ashkelon; on soupçonne des collaborateurs israéliens. Rantisi avait été condamné à 15 ans d'emprisonnement pour l'exécution de collaborateurs. Sa mort porte à 41 le nombre des détenus palestiniens décédés dans les prisons israéliennes depuis le début de l'Intifada. (The Jerusalem Times, 15 septembre)

360. Le 13 septembre, la Haute Cour de justice a donné 60 jours à la Commission ministérielle sur le SGS pour expliquer pourquoi les agents du Service devraient continuer à secouer violemment les prisonniers durant les interrogatoires. Toutefois, la Cour, qui avait rendu cette décision à la demande de l'Association pour les droits civils en Israël, a rejeté jusqu'à nouvel examen une autre demande émanant de la même association, demandant qu'un ordre restrictif provisoire soit donné pour empêcher les enquêteurs du Service de recourir à de telles méthodes pendant les interrogatoires. (Jerusalem Post, 14 septembre)

361. Le 28 septembre, un Palestinien de Naplouse, Ibrahim Kanaze, serait mort en prison. (Al-Tali'ah, 28 septembre)

362. Le 19 octobre, la Commission ministérielle spéciale chargée des questions relatives au SGS a autorisé pour trois mois supplémentaires le Service à recourir à des "mesures spéciales" lors des interrogatoires d'activistes du

Jihad islamique et du Hamas. Parmi ces mesures figurent le recours à des moyens de pression physiques, notamment les "secousses", et le refus d'une assistance juridique tant que des informations considérées comme essentielles par les enquêteurs n'ont pas été obtenues. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 octobre)

363. Le 26 octobre, il a été signalé que l'Association pour les droits civils en Israël avait exigé du chef de la police, Assaf Hefetz, qu'il prenne des mesures immédiates pour améliorer les conditions de détention des Palestiniens arrêtés sans permis de séjour en Israël. L'Association a qualifié les conditions de détention de honteuses et d'intolérables. Elle a affirmé que, dans les locaux de Kishon, 20 Palestiniens étaient détenus dans une minuscule cellule, ne disposant ni de papier hygiénique, ni de savon, ni de serviettes. Plusieurs détenus devaient partager le même matelas car il n'y avait pas assez de matelas pour tous les prisonniers. Les détenus souffraient du froid, car ils n'avaient qu'une seule couverture pour se couvrir et tous les matelas étaient retirés des cellules le matin. En réponse aux allégations de l'Association, les autorités pénitentiaires de Kishon ont déclaré que les mauvaises conditions de détention étaient dues au fait que les détenus ne séjournèrent pas longtemps sur place. (Ha'aretz, 26 octobre)

364. Le 26 octobre, des détenus palestiniens du camp de détention Ansar III, dans le désert du Néguev, ont annoncé que l'administration pénitentiaire avait recruté des collaborateurs pour infiltrer la population carcérale. (The Jerusalem Times, 3 novembre)

365. Le 12 novembre, il a été signalé que des organisations de défense des droits de l'homme de Jérusalem-Est et de la Rive occidentale avaient dénoncé la détérioration des conditions de détention dans le camp de Ketziot, dans le désert du Néguev. Ces organisations signalaient qu'une semaine auparavant les détenus avaient organisé une grève de la faim et menaçaient de commettre un suicide collectif (également relaté dans The Jerusalem Times, 10 novembre). Selon des informations fournies par l'organisation Al-Damir, les détenus transférés à Ketziot après l'évacuation des prisons de Djénine, de Naplouse, de Ramallah et d'Hébron, sur la Rive occidentale, étaient soumis à des conditions de détention particulièrement pénibles : ils se trouvaient dans des tentes déchirées et ne disposaient pas de suffisamment de couvertures; la nourriture était avariée (plus d'une centaine de prisonniers auraient souffert d'empoisonnement alimentaire au début du mois); le savon et l'eau chaude manquaient; ils étaient isolés et n'étaient pas autorisés à recevoir des visites. Ils faisaient par ailleurs l'objet de châtiments collectifs. En réaction à ces accusations, le porte-parole des FDI a déclaré que les conditions avaient toujours été les mêmes à Ketziot et que les prisonniers avaient été isolés à la suite d'actes d'indiscipline, que les visites des familles qui avaient été interdites pendant les mesures de fermeture avaient été de nouveau autorisées au début de la semaine. Des détenus de la prison de Nafha ont adressé à l'Association des amis des prisonniers, basée à Nazareth, une lettre dans laquelle ils se plaignaient que les détenus, en particulier ceux dont les familles vivaient à Gaza, n'étaient pas autorisés à recevoir de visites. L'Association des amis des prisonniers a, quant à elle, signalé que des détenus de la prison de Shata s'étaient aussi plaints de leurs conditions de détention, entre autres de la mauvaise qualité des rations et du manque d'hygiène. À la suite de ces accusations, le porte-parole des services pénitentiaires a déclaré

que les visites des familles dépendaient de facteurs sur lesquels ses services n'avaient aucun contrôle (entre autres les mesures de fermeture imposées sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza) et que les conditions de détention étaient les mêmes dans toutes les prisons. (Ha'aretz, 12 novembre)

366. Le 19 novembre, les autorités israéliennes, à titre de mesure préliminaire de redéploiement partiel, ont décrété la fermeture de la prison d'Hébron après avoir transféré les 600 prisonniers qui s'y trouvaient à l'intérieur de la Ligne verte. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

367. Le 1er décembre, il a été signalé qu'islam Sharif Abu Al Izzah brutalement frappé au visage lors d'un interrogatoire avait perdu l'usage d'un oeil. La famille a porté plainte contre les autorités pénitentiaires. Un adolescent de 15 ans, Abdel Rahman Asaad Shamlah, aurait été transporté d'urgence à l'hôpital à la suite d'un interrogatoire à la prison d'Ashkelon au cours duquel il aurait perdu toute coordination motrice. Selon des prisonniers du mouvement Hamas, l'adolescent aurait été soumis à des interrogatoires musclés depuis deux mois; il était soupçonné d'appartenir à l'aile Izz al-Din al-Qassam du mouvement Hamas. (The Jerusalem Times, 1er décembre)

368. Le 11 décembre, dans la prison Beersheba, un prisonnier palestinien de la bande de Gaza a été poignardé à mort (voir liste) par des codétenus arabes alors qu'il prenait une douche. Selon les services pénitentiaires, il aurait été poignardé à la suite d'une dispute entre les prisonniers; une enquête aurait été ouverte. (Jerusalem Post, 12 décembre)

369. Le 13 décembre, deux détenus palestiniens du secteur d'Hébron ont saisi la Haute Cour de justice pour lui demander d'ordonner au SGS d'expliquer pourquoi il leur interdisait de consulter un avocat. La Cour a par ailleurs été priée de prendre une ordonnance provisoire interdisant au SGS de les interroger pendant la procédure d'examen de leur recours. (Ha'aretz, 14 décembre)

370. Le 21 décembre, trois détenus palestiniens de la prison d'Ashkelon se sont plaints auprès de la Haute Cour de justice des tortures que leur faisaient subir les agents du SGS pendant les interrogatoires. Selon leur plainte, déposée par l'avocat André Rosenthal et le Centre pour la défense des libertés individuelles, entre autres formes de torture, les détenus étaient violemment secoués, privés de sommeil, ligotés dans des positions pénibles, la tête encagoulée, et obligés à se contorsionner. Un détenu qui avait été emmené à l'hôpital parce qu'il se plaignait de fortes douleurs à la poitrine et de problèmes respiratoires a été renvoyé à l'infirmerie de la prison où le médecin de service a déclaré qu'il était suffisamment en bonne santé pour subir d'autres interrogatoires. Dans l'intervalle, Amnesty International a publié un communiqué de presse dans lequel elle déclarait considérer comme une forme de torture tout type de secousses violentes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 décembre)

371. Le 29 décembre, il a été signalé qu'à la prison Megido, à l'intérieur de la Ligne verte, les autorités israéliennes avaient constitué des tribunaux d'instance chargés de statuer sur le cas des nombreux prisonniers évacués de la prison de Fara près de Naplouse. Les prisonniers accusaient les autorités de

recourir à la torture pour leur extirper des aveux. (The Jerusalem Times, 29 décembre)

372. Le 31 décembre, il a été signalé qu'un détenu du SGS originaire de la bande de Gaza avait déposé une pétition sous serment auprès de la Haute Cour de justice pour accuser les agents du SGS chargés des interrogatoires de ne pas respecter l'ordonnance interdisant qu'il soit torturé en attendant que sa requête soit examinée. Le prisonnier, Abed Belbaysi, qui avait présenté une requête en son nom et au nom de deux autres détenus le 21 décembre, affirmait qu'en dépit de l'ordonnance de la Cour il était toujours victime de tortures et notamment assis sur un petit tabouret dans la cour de la prison pendant des jours, les jambes enchaînées, les mains ligotées derrière le dos attachées à un anneau fixé au mur, et un sac sur la tête. Le détenu affirmait aussi que la nuit il était placé près d'un haut-parleur qui diffusait de la musique à haute fréquence pendant toute la nuit. (Ha'aretz, 31 décembre)

#### E. Mesures d'annexion et implantation de colonies

373. Le 20 août, les FDI et la police ont expulsé des activistes juifs d'extrême droite de la colline de Mangen Dan qu'ils occupaient. Des dizaines d'activistes ont été arrêtés pour être interrogés, mais ont été relâchés peu de temps après. Dans le même temps, des dizaines de colons des colonies de Beit El, Psagot, Ofra, Mikhmash, Rimonim et Maaleh Levonah ont à nouveau occupé Har Artis, où un Palestinien avait été abattu par un colon une semaine plus tôt. (Ha'aretz, 21 août)

374. Le 5 septembre, le Bureau central de statistique a publié des données selon lesquelles la population juive des territoires occupés avait augmenté d'environ 5 000 personnes (3,9 %) au cours du premier semestre de 1995. Elle s'élevait maintenant à 133 000 personnes. (Jerusalem Post, 6 septembre)

375. Le 6 septembre, il a été signalé qu'un certain nombre d'activistes d'extrême droite membres de l'association ELAD, qui avaient occupé plusieurs bâtiments dans le village arabe de Silwan, à Jérusalem-Est, en 1991, avaient récemment acheté une quarantaine de maisons supplémentaires dans le même village dans le but d'en renforcer la présence juive. Le Président de l'association ELAD, David Bari, a révélé que son association se livrait à une opération sans publicité, mais efficace, d'achat de maisons, dont le but final était d'occuper des maisons au vu et au su de tous. M. Bari a indiqué que les Juifs s'installeraient dès que le nombre de maisons appartenant à des Juifs serait suffisant. Commentant l'affaire, certains habitants palestiniens du village ont indiqué qu'ils avaient effectivement été contactés par des colons qui leur avaient fait des offres pour acquérir des maisons qui, selon eux, avaient été volées aux Juifs; ils auraient même, dans certains cas, eu recours à la menace. L'installation de Juifs dans le village, en 1991, aurait soulevé de vives protestations parmi les Arabes et l'opposition violente des habitants. (Ha'aretz, 6 septembre)

376. Le 16 septembre, des milliers d'habitants des villages de Sebariya, de Burka, de Rameen, de Dei Sharaf, de Beit Umreen, de Nagoura et de Bazariya ont manifesté à Naplouse pour protester contre la décision prise par l'Administration civile israélienne de confisquer quelque 850 dounams de leurs

terres pour installer une décharge. Ils protestaient aussi contre les conséquences pour l'environnement de l'implantation de cette décharge. (The Jerusalem Times, 22 et 29 septembre; Al-Tali'ah, 28 septembre)

377. Le 19 septembre, il a été signalé que l'Office des terres et ressources en eau chargé des études et des services juridiques, ainsi que l'Association de Saint-Yves, avaient demandé au Gouvernement de revenir sur sa décision de confisquer quelque 71 000 dounams (9,44 hectares) de terres appartenant à des Palestiniens sur la Rive occidentale. La décision d'expropriation, apparemment motivée par des considérations militaires et destinée à développer les colonies et créer des décharges et carrières, avait été annoncée avant et après la signature de l'Accord d'Oslo. Selon les deux organisations, les terres visées par cette mesure d'expropriation n'étaient pas destinées à la construction de rocades. (Ha'aretz, 19 septembre)

378. Le 1er octobre, le Ministre du logement, Binyamin Ben-Eliezer, a fait savoir au Forum économique de Jérusalem que son ministère entendait vendre, au plus tard début 1996, quelque 2 300 logements situés dans la colonie de Har Homa, à Jérusalem-Est. M. Ben-Eliezer a également indiqué que 4 000 logements supplémentaires seraient mis en vente dans la colonie plus tard dans l'année. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre)

379. Le 12 octobre, dans un rapport, le mouvement La paix maintenant a apparemment montré que la construction de logements dans les colonies des territoires était en pleine expansion et qu'elle avait atteint son niveau record depuis 1992. Le rapport, soumis au Comité interministériel sur la construction dans les territoires, montrait également que des travaux de construction se poursuivraient dans 12 colonies, bien que le Comité n'ait accordé aucune autorisation dans ce sens. (Jerusalem Post, 12 octobre)

380. Le 12 octobre, des bulldozers israéliens ont effectué des travaux de nivellement pour construire une route circulaire reliant les colonies d'Ofra et Kohav Hashahar, dans la région de Ramallah. Les propriétaires terriens de la région n'ont pas été avisés de cette décision et n'ont pu en faire appel, aucun décret officiel n'ayant été publié. (The Jerusalem Times, 20 octobre)

381. Le 13 octobre, il a été signalé que les résidents de huit villages de la région de Naplouse entendaient s'opposer à la confiscation de 100 hectares de terres leur appartenant par les autorités israéliennes. Une route circulaire de 24 kilomètres reliant les colonies juives de la région devait être construite sur les terres confisquées. (The Jerusalem Times, 13 octobre)

382. Le 19 octobre, il a été signalé que selon le Conseil des colonies juives de Judée, de Samarie et de Gaza, le nombre de colons dans les territoires avait augmenté de 4 % en 1995, pour atteindre 146 000. (Ha'aretz, 19 octobre)

383. Le 21 octobre, des bulldozers israéliens ont nivelé un terrain près de Silwad en vue de la construction d'un complexe industriel desservant les colonies voisines, notamment Ofra. (The Jerusalem Times, 27 octobre)

384. Le 23 octobre, le Ministre de la construction et du logement, Binyamin Ben-Eliezer, a déclaré que non seulement il n'avait pas changé d'avis

concernant la nécessité de maintenir les colonies de Ma'aleh Adumim, Givat Ze'ev et Beitar dans leurs frontières actuelles, mais qu'il en était chaque jour plus convaincu. Lors de la cérémonie d'inauguration du nouvel échangeur de Ma'aleh Adumim, M. Ben-Eliezer s'est également engagé à encourager les projets de développement des colonies, y compris la construction d'hôtels et la création d'un lien territorial avec Jérusalem. Le maire de Ma'aleh Adumim, Benny Kashriel, a déclaré que 6 000 logements, plusieurs hôtels (2 400 chambres en tout) et d'autres installations touristiques devaient être construits dans la colonie avant 2005. Il a indiqué que ces nouvelles structures permettraient à la population de la colonie de passer de 20 000 actuellement à 50 000. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre)

385. Le 23 octobre, le mouvement La paix maintenant a demandé au Premier Ministre, Yitzhak Rabin, de retarder la construction d'un grand centre commercial dans la colonie de Maaleh Shomron et de soumettre la question à l'examen du Comité ministériel sur la construction dans les colonies. (Ha'aretz, 24 octobre)

386. Le 23 octobre, les travaux de construction d'une route circulaire ont commencé dans le secteur du village de Jaloud. Cette route reliera les colonies de Shilo et Alon à la vallée du Jourdain. Les villageois ont souligné qu'il existait déjà une route de contournement desservant les colonies. Un avocat représentant l'Institut d'études et de services juridiques pour les terres et l'eau, Hosni Kalbouna, a indiqué que la majeure partie des terres confisquées était fertile, la route existante était éloignée des zones peuplées et qu'elle était considérée comme très sûre. (The Jerusalem Times, 27 octobre)

387. Le 24 octobre, le Chef du Bureau palestinien de statistique, Hassan Abou Libdeh, a condamné le recensement auquel Israël a procédé à Jérusalem. Il a déclaré que l'annexion unilatérale de la ville ne donnait pas à Israël le droit d'y organiser un recensement qui, selon lui, pourrait être utilisé pour décider quels Palestiniens seraient autorisés à vivre à Jérusalem. (Jerusalem Post, 25 octobre)

388. Le 26 octobre, il a été signalé que les membres de la tribu bédouine des Jahalin s'étaient plaints de faire l'objet de fortes pressions destinées à les obliger à évacuer leur camp, situé près de la colonie Ma'aleh Adumim. Les membres de la tribu ont déclaré que les bulldozers qui effectuent des travaux de nivellement en vue de l'expansion de la colonie passent près de leurs tentes et les asphyxient en soulevant des nuages de poussière. Dans le même temps, l'Association contre l'apartheid, dont le siège est à Jérusalem, a accusé le gouvernement de chercher à expulser la tribu vers les secteurs autonomes. (Ha'aretz, 26 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 27 octobre)

389. Le 26 octobre, 29 colons ont été arrêtés, puis libérés, lorsque les FDI et la police ont évacué un groupe de colons d'Efrat qui avait tenté d'occuper la colline de Givat Hadagan, située au nord de la colonie du même nom. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre)

390. Le 27 octobre, il a été signalé que le gouvernement avait récemment confisqué des terres près de la colonie de Beit El en vue de construire un barrage et une route devant desservir les colonies de Beit El et d'Ofra. Un

responsable de Beit El a déclaré que le barrage qui, disait-on, devait être construit à Har Artis, n'était qu'un début, et que la colonie nourrissait l'espoir de construire un quartier entier sur le site. (Jerusalem Post, 27 octobre)

391. Le 27 octobre, plus de 1 000 Palestiniens de Halhoul se sont rassemblés pour manifester contre la confiscation de quelque 2 700 dounams (270 hectares) de terres leurs appartenant, en vue de construire la route de contournement d'Hébron. Le maire en exercice de Halhoul, Mouhamad Mish'al, a déclaré que la construction de la route était un crime, car la plus grande partie des terres confisquées étaient les terres les plus fertiles des habitants du village. (Ha'aretz, 29 octobre; également relaté dans The Jerusalem Times, 27 octobre)

392. Le 31 octobre, il a été signalé que les colons des territoires avaient pris possession, dans leurs colonies, de centaines de logements inoccupés appartenant à l'État que le Ministère du logement avait refusé de louer ou de vendre en raison du gel des constructions dans les colonies décrété par le gouvernement. Bien que le Ministère du logement ait déclaré ne pas être au courant de l'affaire, selon un document de ce même ministère, obtenu par le mouvement La paix maintenant, on compterait 612 cas de colons occupant illégalement des appartements vides dans les colonies. Ce chiffre ne prenait pas en compte les dizaines de cas de colons qui avaient occupé des appartements vides de la colonie Ariel et auxquels le gouvernement avait finalement accepté de vendre les appartements en question. (Jerusalem Post, 31 octobre)

393. Le 1er novembre, le mouvement La paix maintenant a demandé au Premier Ministre Yitzhak Rabin de réunir le Comité interministériel sur les colonies de peuplement aux fins d'empêcher la construction à Har Artis d'un réservoir de 2 000 m<sup>3</sup> destiné aux peuplements de Beit El et d'Ofra. Il était prévu de construire ce réservoir et une route d'accès sur des terrains faisant l'objet d'un litige, sur un site stratégique surplombant la colonie de peuplement de Beit El. Les dirigeants de la colonie de peuplement ont révélé que l'appropriation de ces terrains était destinée à empêcher les Palestiniens d'en prendre le contrôle dans le cadre des accords de paix. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 novembre)

394. Le 9 novembre, les résidents palestiniens de Kalkiliya et de Kafr Kaddum se sont plaints que les terres agricoles fertiles qu'ils possédaient leur avaient été confisquées pour construire des routes de contournement desservant les colonies de Kadumim et de Tzoufim. Par ailleurs, des bulldozers israéliens ont commencé des travaux de nivellement sur des terres des villages situés à la périphérie Est de Naplouse. Des centaines d'oliviers ont été arrachés pour laisser la place à une route de contournement qui reliera les colonies d'Elon Moreh, Makhura, Etamar et Yitzhar. (Al-Tali'ah, 9 novembre)

395. Le 10 novembre, il a été signalé que le Comité de planification et de construction du district de Jérusalem avait approuvé un projet de construction d'un quartier juif de 132 unités de logement dans l'agglomération Ras el Amud, voisine de Jérusalem-Est. (Ha'aretz, 10 novembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 17 novembre)



396. Le 10 novembre, quelque 25 propriétaires terriens palestiniens du secteur de Halhoul ont manifesté pour tenter d'empêcher la confiscation d'environ 2 700 dounams de terres agricoles et de vignes pour la construction de la route de contournement d'Hébron. (Jerusalem Post, 12 novembre)

397. Le 13 novembre, le Bureau général de statistique a publié son annuaire pour 1995. On y relève que la population juive des colonies de peuplement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza avait augmenté de 9,8 % en 1994 pour atteindre le chiffre de 127 800 (2 % de la population d'Israël), soit un taux de croissance de la population juive plus élevé que celui observé dans le reste du pays. (Ha'aretz, 14 novembre)

398. Le 14 novembre, la Haute Cour de justice a ordonné à la municipalité de Jérusalem et au Comité de planification et de construction d'expliquer dans un délai de 60 jours pourquoi ils n'envisageaient pas de confisquer un terrain de Jérusalem-Est occupé par une école talmudique aux fins d'y construire un collège pour les résidents arabes des agglomérations voisines d'A-Tur et d'Aswana. Cette injonction faisait suite à un recours du Comité des résidents d'A-Tur selon lequel la décision de ne pas exproprier l'école talmudique au détriment de la population arabe avait pour seule raison les affinités idéologiques et politiques du maire de Jérusalem et de son adjoint, en violation du plan de construction municipal qui prévoyait l'exécution de mesures d'expropriation. (Ha'aretz, 15 novembre)

399. Le 21 novembre, plus d'une centaine de manifestants palestiniens ont jeté des pierres sur des gardes frontière chargés de la surveillance des travaux de déblaiement de la route de contournement d'Hébron. Les manifestants protestaient contre la confiscation d'une importante superficie de terres arables pour la construction de la route; ils auraient refusé les indemnités qui leur étaient offertes. (Jerusalem Post, 22 novembre; également relaté dans Al-Tali'ah, 23 novembre, The Jerusalem Times, 24 novembre)

400. Le 22 novembre, des bulldozers israéliens ont achevé les premiers travaux de nivellement engagés dans la zone d'Hébron pour construire la route No 60. Ils ont éventré pour cela plus de 5 000 dounams de terres agricoles, plantées de vigne pour la plupart, autour d'Hébron et de Halhoul. La route No 60 fait partie du plan d'implantation de colonies envisagé par le Gouvernement israélien. La municipalité d'Hébron s'est plainte de ce que les Israéliens avaient ignoré les instructions publiées par la Haute Cour israélienne tendant à ce que la route soit déviée pour réduire les dégâts causés aux terres agricoles alentour et aux habitations et aux biens des Palestiniens. (The Jerusalem Times, 24 novembre)

401. Le 23 novembre 1995, le mouvement Gush Shalo a demandé au Gouvernement de renoncer à exproprier des propriétaires fonciers palestiniens dans le secteur de Kalkiliya en vue de la construction d'une route destinée à desservir les colonies de peuplement de Tzufim et de Kochav Yair. Gush Shalom arguait que cette expropriation compromettait les moyens de subsistance des agriculteurs palestiniens du secteur. (Jerusalem Post, 23 novembre)

402. Le 23 novembre, le commandant israélien de la Rive occidentale, le général Ilan Biran, a publié un ordre militaire prévoyant la confiscation de terres à Al-Bireh, Beitunia, Rafat et Tireh. L'ordre No T/12/95 ne précisait pas la

superficie à confisquer. L'objet déclaré de la confiscation était la nécessité d'ouvrir une nouvelle route de 2,5 kilomètres pour l'implantation de colonies. La municipalité d'Al-Bireh a déposé plainte auprès de l'Administration civile israélienne. (The Jerusalem Times, 1er décembre)

403. Le 27 novembre, des dizaines de Palestiniens du village d'Al Hadar au sud de Bethléem se sont placés devant deux tracteurs pour empêcher la poursuite de travaux de nivellement à proximité de la colonie voisine de Neve Daniel sur un terrain dont ils revendiquaient la propriété. Les travaux ont été interrompus pendant quelques heures mais ont repris en fin d'après-midi. Au sujet de cet incident le chef du Conseil régional d'Etzion a déclaré que le Conseil avait l'intention de construire des installations industrielles et qu'il avait obtenu tous les permis nécessaires sur un site qui, selon lui, appartenait au Conseil. Quant à eux, les Palestiniens ont exhibé des documents établis sous mandat britannique pour prouver qu'ils étaient les propriétaires du site qui aurait été confisqué plusieurs années auparavant à leur insu. (Ha'aretz, 28 novembre)

404. Le 3 décembre, 24 Palestiniens d'Halhoul ont présenté une requête à la Haute Cour de justice pour s'opposer à un projet de construction d'une route de contournement à la périphérie de leur ville. Ils demandaient aussi à la Cour de rendre une ordonnance provisoire interdisant tous travaux sur la route en attendant une décision finale. Les requérants affirmaient que la construction de la route endommagerait leurs vignes et que l'armée avait refusé d'entrer en matière lorsqu'ils lui avaient proposé un autre tracé. Les requérants affirmaient aussi n'avoir jamais reçu d'arrêtés officiels d'expropriation et n'avoir été informés que par ouïe-dire, ce qui ne leur avait pas permis de saisir le Conseil de la planification et de la construction. Ils faisaient valoir que de toute façon une telle démarche aurait été inutile car aucun des organismes compétents ne leur avait jamais accordé d'audience. Ils faisaient aussi valoir que la décision de l'armée ne tenait aucun compte de leurs droits et besoins et violait les principes du droit international. Le 7 décembre, les requérants ont retiré leur requête, les travaux de construction de la route ayant commencé et leurs vignes ayant été détruites. Une requête analogue, présentée celle-là par des résidents d'Hébron, a aussi été retirée pour les mêmes raisons. (Jerusalem Post, 4 et 8 décembre)

405. Le 5 décembre, il a été signalé que le Conseil régional de Benjamin avait tracé des dizaines de routes, la plupart sans permis, sur des collines environnant les colonies de peuplement relevant de sa juridiction. Le chef du Conseil a déclaré que l'objectif était de conserver la souveraineté israélienne sur ces collines et que les initiatives des colons sur plusieurs sites avaient modifié la carte établie par le deuxième accord d'Oslo et empêchaient le cantonnement de forces armées palestiniennes près des colonies de peuplement. (Ha'aretz, 5 décembre)

406. Le 5 décembre, les autorités israéliennes ont confisqué 50 dounams de terre appartenant au village de Turqumiya, au sud-ouest d'Hébron, pour établir un "corridor de sécurité" entre la Rive occidentale et la bande de Gaza. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

407. Le 8 décembre, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient saisi 300 dounams de terre appartenant au village de Beit Kahel, à l'ouest

d'Hébron, à des fins militaires. Une clôture en fil de fer barbelé avait été installée autour des terrains le 6 décembre. (The Jerusalem Times, 8 décembre)

408. Le 13 décembre, Yossi Beilin, Ministre du Gouvernement israélien, a déclaré à une délégation du mouvement "La paix maintenant" que, dans le cadre d'un accord de paix final, Israël devrait garder le contrôle des peuplements de Maleh Adumim, Betar, Pisgat Zeev, Gush Etzion, ainsi que d'autres peuplements en Samarie occidentale (nord-ouest de la Rive occidentale). M. Beilin a aussi déclaré que le Parti travailliste était arrivé à un consensus sur la question de Jérusalem et qu'il n'était pas opposé à la construction de quartiers juifs à Ras el Amud et Har Homa, respectivement situés au nord et au sud de la ville. (Jerusalem Post, 14 décembre)

409. Le 20 décembre, l'ouverture à la circulation de la route de contournement de Bethléem a donné lieu à divers incidents, dont des jets de pierres sur des autobus israéliens qui se rendaient à Hébron. Cette route, dite provisoire, devait être remplacée dans le courant de l'été par une autre route comportant des tunnels et un pont pour relier la colonie de peuplement de Gilo à Gush Etzion. Dans l'intervalle, la Société pour la protection de la nature en Israël a demandé au Bureau du contrôleur d'État d'ouvrir une enquête sur le processus de prise de décisions concernant la construction de la route qui aurait eu un impact néfaste sur l'environnement. À une autre occasion, des responsables de la colonie ont indiqué que les FDI projetaient de construire un tunnel près du Tombeau de Rachel, à Bethléem, pour assurer la protection des Juifs qui se rendaient sur le site pour prier. Selon d'autres informations, les FDI projetaient d'investir des millions de shekels dans des travaux de sécurité et d'infrastructure aux alentours du Tombeau, y compris l'aménagement d'une aire de stationnement, l'élévation des murs entourant le Tombeau, et l'établissement de postes d'observation, indépendamment d'autres installations de sécurité. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 décembre; Ha'aretz, 22 décembre; également relaté dans Al-Tali'ah, 21 décembre)

410. Le 20 décembre, le corps d'ingénieurs des FDI et des entrepreneurs privés ont commencé des travaux de nivelage sur le site sur lequel une clôture de 11 kilomètres devait être érigée pour séparer Kalkiliya, Tulkarem et d'autres agglomérations arabes du secteur des agglomérations juives le long de la ligne de démarcation. Des centaines d'habitants de Kalkiliya sont venus sur les lieux pour protester contre ce projet qui s'accompagnait de la confiscation de terres appartenant à des Palestiniens. Des manifestants ont perturbé le déroulement des travaux de chantier et les bulldozers se sont arrêtés en attendant qu'une solution soit trouvée. (Ha'aretz, 21 décembre; également dans The Jerusalem Times, 29 décembre)

411. Le 21 décembre, des travaux de nivellement auraient été effectués sur des terres confisquées au village de Beit Kahel, près d'Hébron, en vue de l'installation d'un avant-poste militaire israélien. (Al-Tali'ah, 21 décembre)

412. Le 22 décembre, le chef des forces palestiniennes de sécurité nationale sur la Rive occidentale, le général de brigade Haj Ismail Abu Jaber, a formellement démenti le Gouvernement israélien qui prétendait que l'Autorité palestinienne lui avait donné par écrit l'autorisation de procéder à des confiscations de terres arabes en vue de la construction d'un mur entre Kalkiliya et le

territoire occupé par Israël. Le Premier Ministre israélien Shimon Pérès aurait avalisé ce projet le 20 décembre. (The Jerusalem Times, 22 décembre)

413. Le 25 décembre, le Premier Ministre Shimon Pérès a rencontré des responsables des colonies de peuplement de la vallée du Jourdain auxquels il a réaffirmé que la politique du Gouvernement concernant cette région n'avait pas changé. M. Pérès aurait déclaré au chef du Comité des colonies de peuplement de la vallée du Jourdain que la région resterait sous contrôle israélien. Il aurait aussi déclaré qu'il recommanderait un plan triennal d'un montant total de 30 millions de NSI pour l'extension et l'amélioration de la route 90 qui traversait la vallée du Jourdain. (Jerusalem Post, 26 décembre)

414. Le 26 décembre, deux tronçons de la route de contournement de Ramallah ont été ouverts à la circulation. Le premier tronçon reliait Jérusalem aux colonies de peuplement de Kochav Y'achov et Psagot et le second le peuplement de Beit El à la route d'Alon et à Jérusalem. Un autre tronçon entre le peuplement d'Ofra à la route d'Alon, était encore en construction. (Ha'aretz, 26 et 27 décembre; Jerusalem Post, 27 décembre; également relaté dans The Jerusalem Times, 29 décembre)

415. Le 29 décembre, il a été signalé qu'en dépit du redéploiement israélien, des centaines d'hectares de terres appartenant à des Arabes continuaient d'être confisqués sur la Rive occidentale. Des bulldozers israéliens avaient commencé à niveler des terrains appartenant aux villages de Kalandia, de Rafat et de Jdeirah en vue de la construction d'une route reliant l'aéroport de Jerusalem à une base militaire construite sur des terres confisquées au village de Beitunia. Cette route, d'une longueur de 6 kilomètres et de 150 mètres de large, traverserait les trois villages. Les confiscations de terres se poursuivaient entre Tulkarm, Kalkiliya et la Ligne verte. Des travaux de nivellement avaient aussi été signalés à Kufr Libed sur un terrain récemment confisqué. Les habitants du village de Surrah ont reçu des autorités israéliennes un avis les informant qu'environ un hectare et demi de terres serait confisqué à des fins militaires. Le 26 décembre, des bulldozers ont commencé à niveler des terrains dans le village de Beit Hanina pour la construction d'une route devant relier Ramot à d'autres colonies de peuplement du secteur. (The Jerusalem Times, 29 décembre)

#### F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé

416. Le 30 août, des dirigeants du Conseil régional du Golan ont révélé que rien qu'au cours des deux derniers mois écoulés, 120 familles juives étaient arrivées dans les moshavim et kibboutzim existant sur les hauteurs du Golan. Ces familles, s'ajoutaient à l'afflux massif de nouveaux arrivants dans la colonie de Katzrin, qui semblait avoir connu une explosion démographique au cours des 12 derniers mois. La liste d'attente pour les logements locatifs serait de six mois. Selon le Président du Conseil régional du Golan, Yehuda Wolman, le Conseil était convaincu que le nombre de familles qui viendraient s'installer dans la région, hors de Katzrin même, dépasserait le millier en un an; le Conseil s'employait à développer les infrastructures existantes et à accroître le nombre d'emplois disponibles – notamment dans l'industrie, le tourisme et l'agriculture – afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants. (Jerusalem Post, 31 août)

417. Le 4 septembre, il a été signalé que, selon un sondage réalisé par le Centre d'études stratégiques de l'Université Bar Ilan, plus de 50 % des Israéliens (54,1 %) étaient opposés à un traité de paix israélo-syrien prévoyant un retrait israélien total du plateau du Golan en échange d'arrangements de sécurité et de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Trente pour cent des personnes interrogées se sont déclarées favorables à un tel traité et 15,9 % ne se sont pas prononcées sur la question. Le sondage, réalisé entre le 7 et le 17 août auprès d'un échantillon de 1 233 adultes juifs, comporterait une marge d'erreur de 2,9 %. (Jerusalem Post, 4 septembre)

418. Le 4 septembre, le Ministre des affaires étrangères Shimon Pérès a fait part de sa déception devant le "ton pessimiste" du Président syrien Hafez Assad et devant son refus d'entamer des négociations de haut niveau avec Israël. (Jerusalem Post, 5 septembre)

419. Le 22 septembre, la Haute Cour de justice a rejeté un recours dans lequel le mouvement "La paix maintenant" lui demandait d'interdire au Conseil régional du plateau du Golan et au Conseil local de Katzrin de participer à la campagne en faveur du maintien de la souveraineté israélienne sur la région. Selon les auteurs du recours, la loi interdisait aux conseils locaux de financer les activités visant à modifier la politique gouvernementale dans les domaines des affaires étrangères et de la défense. Lors du premier recours, la Cour avait accédé à la demande du mouvement La paix maintenant d'interdire temporairement aux conseils de financer la campagne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 septembre)

420. Le 5 octobre, l'immense exposition mobile organisée par le Comité des résidents du Golan a réouvert dans la colonie de Katzrin. Cette réouverture a été rendue possible par la Haute Cour de justice, qui a rejeté un recours formé par le mouvement "La paix maintenant" qui lui demandait d'interdire aux conseils locaux du Golan et de Katzrin de participer au financement du Comité des résidents du Golan et de la campagne contre le retrait israélien du plateau du Golan. (Jerusalem Post, 6 octobre)

421. Le 20 novembre, le Premier Ministre par intérim Shimon Pérès a annoncé qu'il avait l'intention d'honorer l'engagement qu'avait pris Yitzhak Rabin de soumettre à référendum la question du retrait d'Israël des hauteurs du Golan. (Jerusalem Post, 21 novembre)

422. Le 21 novembre, le Comité des résidents du Golan a annoncé qu'il reprenait sa campagne contre le retrait des hauteurs du Golan sans attendre la fin du deuil de 30 jours à la mémoire du Premier Ministre assassiné, Yitzhak Rabin. Le Président du Comité a indiqué que la décision de reprendre la campagne avait été prise compte tenu de la volonté affichée du Premier Ministre par intérim Shimon Pérès d'accepter un retrait complet du Golan en échange d'un accord de paix avec la République arabe syrienne. (Jerusalem Post, 22 novembre)

423. Le 26 novembre, il a été signalé qu'il n'était fait aucune référence à un éventuel retrait des hauteurs du Golan dans la première campagne d'information politique préélectorale du Parti travailliste, dont le lancement était prévu en décembre sous la direction du Premier Ministre Shimon Pérès. Selon une source digne de foi du Parti travailliste, l'absence de référence aux hauteurs du Golan dans la campagne ne signifiait pas que le Premier Ministre ne s'attendait pas à des progrès décisifs prochains dans les négociations avec la République arabe

syrienne sur cette question. Cette source a expliqué que l'inverse était plutôt le cas et que M. Pérès était optimiste à cet égard mais qu'il souhaitait éviter dans l'immédiat toute controverse sur la question du Golan. (Ha'aretz, 26 novembre)

424. Le 4 décembre, six Druzes syriennes ont quitté leurs familles en République arabe syrienne pour se rendre dans le Golan pour y épouser des Druzes résidant dans des villages se trouvant sur le nord du plateau. Ce passage, dont des observateurs de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge étaient les médiateurs, avait obtenu l'autorisation des autorités israéliennes et syriennes. Un arrangement du même ordre avait été fait en novembre 1993. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 décembre)

425. Le 16 décembre, le Secrétaire d'État américain Warren Christopher et le Premier Ministre Shimon Pérès ont annoncé la reprise des négociations de paix entre Israël et la République arabe syrienne interrompues depuis six mois. (Jerusalem Post, 17 décembre)

-----